

Auteur ou collectivité : Exposition universelle. 1862. Londres

Titre : Exposition universelle de 1862 à Londres. Section Française : Algérie. Catalogue spécial accompagné de notices historiques et statistiques sur les produits agricoles et industriels de l'Algérie

Adresse : [Paris] : [Walder], mai 1862

Collation : 1 vol. (X-147 p.) ; 24 cm

Cote : CNAM-BIB 8 Xae 123

Sujet(s) : Algérie -- 1830-1871 (Conquête française) ; Algérie --Histoire

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE123>



La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*. You may assemble and distribute links that point to other CNUM documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from CNUM.

~~Br. S. Rue St. S. 3. A. D.~~

123

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1862 A LONDRES

—  
ALGÉRIE

Paris. — Typographie Walder, 44, rue Bonaparte.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1862 A LONDRES

SECTION FRANÇAISE.

# ALGÉRIE

## CATALOGUE SPÉCIAL

ACCOMPAGNÉ

DE NOTICES HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES PRODUITS AGRICOLES ET INDUSTRIELS  
DE L'ALGÉRIE



MAI 1862.



## INTRODUCTION

---

Malgré une occupation qui datera bientôt de trente-deux ans, l'Algérie est encore peu connue, même de sa métropole. Des causes diverses ont contribué à ce résultat et peut-être, en tête de ces causes, faut-il inscrire la trop grande proximité de l'Europe. Le lointain et l'inconnu parlent à l'imagination et la sollicitent : ce qui est à portée de notre main, pour ainsi dire, nous touche très peu.

D'un autre côté, la prise de possession de l'Algérie s'est faite dans des circonstances telles, que pendant longtemps il ne nous venait du rivage africain que des bruits de combats : époque glorieuse sans doute, mais qui laissait nécessairement à l'arrière-plan la question du pays lui-même sous le rapport de sa valeur intrinsèque et de son utilisation ultérieure. Des pionniers intrépides, des colons courageux, s'étaient déjà hasardés en assez grand nombre sur cette terre encore disputée; l'heure était mauvaise, les temps opportuns n'étaient pas venus. Dès que l'hostilité indigène faisait trêve, il fallait recommencer contre le sol la lutte un instant suspendue entre les hommes; après avoir vaincu l'Arabe, il fallait vaincre l'insalubrité, cette plaie des pays neufs et qui en fait toujours si chèrement payer la première possession. De là des maladies, des épreuves, des misères, que la crédulité publique exagérait.

Plus tard, lorsque la guerre eut conclu, lorsque l'établissement colonial eut jeté des racines plus profondes, lorsque par de grands travaux publics et par le développement des cultures, on eut graduellement dompté les influences insalubres, les esprits sont restés sous le coup de la première impression.

Le meilleur moyen pour l'Algérie de réagir contre les erreurs de l'opinion, c'est de montrer ce qu'elle vaut, de se faire connaître et de se révéler à tous. — L'Exposition universelle lui fournit l'occasion la plus opportune et la plus utile d'attester, par l'exhibition de ses richesses, qu'elle renferme dans son sein tous les éléments d'un magnifique avenir.

L'Algérie occupe sur le littoral de la Méditerranée, en face des côtes de France, une longueur approximative de 1100 kilomètres; elle est traversée dans sa partie centrale par la chaîne de l'Atlas; elle est bornée à l'Est par la Régence de Tunis, à l'Ouest par le Maroc, au Sud par le Sahara.— De là deux divisions géographiques naturelles, qui partagent le pays en deux zones: la partie comprise entre la mer et le versant méridional de l'Atlas, c'est ce qu'on nomme *le Tell*; la partie qui va de l'Atlas au désert, c'est la région des hauts plateaux et des oasis qu'on désigne sous le nom de *Sahara*. La première de ces zones, qui a 14,000,000 d'hect. environ de contenance, est la portion favorisée, le pays de l'eau, des belles moissons, la terre fertile par excellence. L'autre zone, qui comprend à peu près 40,000,000 d'hect., est celle des nombreux troupeaux, la patrie du palmier et des dattes. Depuis dix ans, de magnifiques travaux artésiens conquièrent petit à petit ces immenses espaces et en préparent la fécondation.

L'Algérie est donc égale, ou peu s'en faut, à la France, en superficie.

La population se compose d'Européens et d'Indigènes.

Le dernier recensement fait en 1861 accuse un chiffre de 192,746 Européens, et de 2,406,379 Indigènes, — ensemble 2,999,124 individus.

C'est à l'immigration qu'il appartient de combler l'écart qui existe entre les deux races, et d'établir, en face de ces deux millions et demi de natifs, le contre-poids colonial qui manque encore.

Le climat algérien est doux et salubre. La température moyenne sur le littoral est de 12° au-dessus de 0, dans les mois de janvier, février et mars; de 16 à 18° en avril, mai et juin; elle s'élève habituellement à 25, 28 et 30° en juillet, août et septembre, pour retomber à 15 ou 16 degrés dans les trois derniers mois de l'année. La température diffère sur les hauts plateaux de l'intérieur; mais pris dans son ensemble, le climat est à la fois agréable et sain. Sa réputation commence à se répandre en Europe depuis quelques années; Alger, entre autres, reçoit un grand nombre de visiteurs, empressés d'aller goûter, sous un beau ciel, les douceurs d'un hiver exceptionnel.

L'Algérie se divise en trois provinces : Alger, au centre ; Oran, à l'Ouest ; Constantine, à l'Est.

Chaque province renferme un *territoire civil*, dont l'administration est acquise au droit commun et qui forme un Département, divisé en Arrondissements, Districts ou Commissariats civils, et Communes organisées comme dans la métropole ; — et un *territoire militaire*, formant une Division militaire, des Subdivisions, Cercles, Aghaliks, Caïdats et Cheïkats.

Le Gouvernement et la haute administration sont centralisés à Alger par un Gouverneur-général.

Un Préfet, assisté d'un Conseil de préfecture, est placé à la tête du département ; un Sous-Préfet à la tête de l'arrondissement ; un Commissaire civil administre chaque district, et des Maires et Ajoints, assistés de Conseils Municipaux, administrent les communes.

Les Généraux divisionnaires, près desquels siège un Conseil des affaires civiles, remplissent les fonctions de Préfet, dans les territoires militaires, vis-à-vis des populations Européennes ; les généraux de brigade les secondent dans leurs subdivisions ; des Officiers supérieurs gèrent les cercles.

Les Indigènes sont administrés, sous l'autorité de ces officiers, par les bureaux arabes militaires, assistés de fonctionnaires indigènes : Aghas, Caïds et Cheiks.

Un Conseil général de la province, embrassant dans ses attributions les territoires civil et militaire et composé de membres choisis parmi les Européens et les Indigènes, tient chaque année une session au chef-lieu.

Le Gouverneur-général est assisté d'un Conseil consultatif pour l'administration des affaires civiles.

Un Conseil supérieur, composé des chefs des divers services et de délégués des Conseils généraux, est appelé chaque année à préparer les budgets et à donner son avis sur les questions de haute administration qui lui sont soumises.

Alger est le siège d'une Cour Impériale à laquelle ressortissent neuf tribunaux de première instance et trente-cinq justices de paix, institués dans les diverses localités des trois départements.

L'Algérie forme un Diocèse. L'Évêque réside à Alger. Des Vicaires généraux le représentent à Oran et à Constantine. Le service du culte catholique est assuré dans chaque ville et dans chaque village qui ont leurs églises, leurs chapelles et leurs presbytères.

La population protestante a ses pasteurs dans toutes les localités où l'ag-

glomération a quelque importance. Un Consistoire central, siégeant à Alger, dirige les intérêts de toutes les églises du culte Réformé ou de la Confession d'Augsbourg.

Le Culte Israélite a un Consistoire central à Alger et des Consistoirs provinciaux à Oran et à Constantine.

Alger est le siège d'une Académie dont le ressort embrasse les trois provinces. L'enseignement aux divers degrés compte dans la colonie : une École préparatoire de médecine et de pharmacie, à Alger; trois Cœurs publics d'arabe, à Alger, à Constantine et à Oran ; un Lycée impérial à Alger; quatre Collèges communaux, à Bône, Constantine, Philippeville et Oran, et environ quatre cent vingt-cinq écoles primaires, publiques ou privées pour les Européens.

Les Israélites ont leurs écoles rabbiniques.

Des écoles arabes-françaises, des écoles supérieures et primaires musulmanes et un Collège Impérial arabe-français, établi à Alger, sont particulièrement affectés à la population musulmane.

Il existe également à Alger une École des mousses, où les jeunes Indigènes sont formés au métier de la mer.

En sa qualité de chef-lieu de la colonie, *Alger* est peut-être, de toutes les villes algériennes, la plus fréquentée, la mieux connue. Étagées sur la pente d'un coteau, ses maisons blanches forment comme un nuage flottant pour qui les voit du large, en venant de France. A mesure qu'on avance, le nuage se dissipe, les détails s'accusent, la ville paraît, la partie indigène sur la colline, la partie européenne sur la plate-forme qui pointe vers la mer. Le port est plein d'animation ; comme à Marseille, les nationalités différentes se rencontrent et se coudoient sur les quais. Mais ce qu'on ne peut trouver ailleurs, c'est cette conformation particulière des lieux qui en livrant à l'activité civilisée la partie inférieure de la ville, laisse subsister intacte, sur ses pentes ardues, la vieille cité Barbaresque, la capitale où trônait Barberousse, et où Cervantès a souffert. En bas, le bruit, le mouvement des transactions, l'agitation d'une nationalité qui se fonde, le travail de l'avenir. — En haut, les rues étroites, abritées, l'immobilité traditionnelle, le calme et la léthargie du passé. Alger compte aujourd'hui une population considérable, et rien ne lui manque de ce qui constitue le confortable moderne. C'est une petite capitale, dans la réelle acception du mot. Mais il faut surtout visiter ses environs : d'un côté *Mustapha*, le beau jardin d'acclimatation du *Hamma* qu'on peut citer comme le plus magnifique établissement de ce genre ; les coteaux d'*El-Biar*, les vallons de *Birmandreïs*.

et de *Birkadem*, l'abbaye de la Trappe à *Staouëli*, auprès de la plage où s'accomplit le débarquement de 1830; enfin, les aspérités pittoresques de *la Bouzaréah*.

Bientôt, la voie de fer vous emportera à travers la plaine de la Mitidja, où tant de richesses agricoles sont en germe, route charmante qui vous montrera d'abord *Bouffarick*, ville largement coupée par des eaux vives et de riches plantations, qui a conquis par un passé d'épreuves sa prospérité actuelle. Ici sont tombés tour à tour, glorieusement l'un et l'autre, le soldat pour conquérir la terre et le colon pour l'assainir. A quelques pas de là est *Béni-Méred*. C'est là que moururent le sergent Blandan et ses dix braves qui, assaillis par une nuée d'Arabes, ne reculèrent point et gardèrent pur l'honneur du drapeau. A droite et à gauche apparaissent, à demi cachés dans les arbres, les villages de *Dalmatie*, de *Joinville*, de *Montpensier*; puis au pied de la montagne, vous découvrez *Blidah*, au milieu de ses bouquets d'orangers, de ses champs verdoyants où paissent ces magnifiques étalons que le gouvernement y entretient pour la régénération de cette race arabe si justement renommée. En face de Blidah est *Koléah*, entourée comme elle d'une végétation admirable. Si le temps ne vous manque pas, vous irez à *Médéah*, à *Milianah*, à *Cherchell*, et vous trouverez partout un pays pittoresque, ce qui est quelque chose, et ce qui vaut mieux, colonialement parlant, un pays de production et d'avenir. Les vins de Médéah commencent leur réputation ; Blidah et Bouffarick se font de beaux revenus avec leurs orangers, leurs essences, leurs tabacs.

Une courte traversée vous mènera, en longeant la côte de la Kabylie, dernière et glorieuse conquête de nos armes, à *Philippeville*, bientôt le point de départ d'un chemin de fer. C'est une ville créée tout entière par le travail colonial. Après la prise de Constantine, on voulut relier notre nouvelle conquête à la mer par la voie la plus courte, et Philippeville fut le produit instantané de cette idée. Elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement en pleine prospérité. — Vous vous laisserez entraîner jusqu'à *Constantine*, le chef-lieu de la province. Entourée d'un gouffre profond dans lequel on entend gronder le Rummel, assise sur un immense rocher taillé à pic, Constantine a un aspect étrange, grandiose, qui frappe l'imagination. Cette ville abonde en souvenirs historiques et renferme de curieux vestiges de l'occupation romaine. C'est sur ce point que vient aboutir une portion considérable du commerce intérieur. — L'arrondissement de *Guelma*, que vous visiterez ensuite, se fait remarquer par la beauté de son terroir et les progrès croissants de sa culture. Vous arriverez bientôt à *Bône*, ville

charmante, pays riche, où la colonisation a un bel avenir, car cette contrée privilégiée a pour elle tout à la fois l'excellence de ses terres, ses ressources marbrières, ses belles forêts, ses minces fécondes. Ajoutons que depuis longtemps assouplies par le contact européen, les populations indigènes de ce pays sympathisent complètement avec nous.

Moins riant à l'œil dans son ensemble, le département d'Oran n'en attirera pas moins l'intérêt. Par son port si admirablement sûr (*Mers-el-Kebir*), par sa situation près du détroit qu'elle ferme en partie comme Gibraltar, par sa proximité de l'Espagne, *Oran* semble indiquée pour un avenir commercial d'une véritable importance. Quand le réseau ferré espagnol, qui est en voie d'exécution, sera terminé, la ville d'Oran ne sera séparée du continent que par quelques heures à peine de navigation. — On peut prévoir ce qu'une telle facilité de communications doit lui assurer de débouchés et d'avantages. On remarque dans cette ville de beaux restes d'édifices Castillans et un magnifique ravin tout peuplé d'orangers, de myrtes, de lauriers-roses, qui coupe la cité en deux et lui fait pour ainsi dire une campagne intérieure. Les environs immédiats semblaient offrir peu de chances à la culture; l'effort obstiné des colons a tout vaincu : nulle part ils n'ont déployé plus d'ardeur et généralement mieux réussi. C'est ici que la production du coton a trouvé ses travailleurs les plus heureux. Citons dans la province d'Oran les plaines de la *Mina* et des *Andalouses*, *Arzew*, dont la rade est belle, *Mostaganem*, terrain fertile, *Tlemcen*, si admirablement dotée par la nature, les vallées de l'*Habra*, d'*Eghris*, *Relizane*, magnifique pays de culture où d'importants établissements de colonisation ont été récemment créés.

Tel est, rapidement pris au courant de la plume, l'aspect d'ensemble du pays.

Quant à ses ressources présentes et possibles, le Catalogue de l'Exposition pourra les dire à chacun et faire toucher du doigt la valeur actuelle, la valeur future de l'Algérie.

Rien ne vaut ces sortes de démonstrations. Ce sont les seules qui concilient.

## OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

---

On n'a pas suivi pour les produits de l'Algérie le même ordre de classement que pour les produits de la métropole. Au lieu d'affecter en général un emplacement unique à tous les objets d'un même exposant, on a formé des expositions collectives d'objets semblables, en groupant entre eux plusieurs producteurs. Le Catalogue reproduit cette disposition, qui a l'avantage de mettre mieux en relief les ressources diverses de la Colonie.

Les Exposants de l'Algérie sont compris au Catalogue officiel de la section française sous les n°s 3,601 à 3,637.

Les produits sont placés à l'angle Sud-Est de la Cour Française du Palais de l'Exposition,— rez-de-chaussée.

---



## PREMIÈRE SÉRIE

---

### PREMIÈRE SECTION.

---

#### **Bois, Liéges, etc.**

D'après les statistiques, la contenance totale des forêts de l'Algérie appartenant à l'Etat dépasserait dix-huit cent mille hectares répartis dans les trois provinces dans les proportions ci-après :

Province d'Alger	260,000 h.
d° d'Oran	440,000 h.
d° de Constantine	1,100,000 h.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que la contenance des forêts de France appartenant à l'Etat est de 1,077,000 h., ce qui constitue une différence en plus pour l'Algérie de 723,000 h.

Les essences dominantes sont : le chêne-liège, le chêne-zéen, le chêne à glands doux, le pin d'Alep, le cèdre, l'orme, le frêne, le thuya, l'olivier.

Les bois de l'Algérie paraissent pouvoir être divisés en trois grandes catégories :

- 1° La construction en général, la marine et le bâtiment;
- 2° La menuiserie;
- 3° L'ébénisterie et la tabletterie.

Le chêne-zéen d'Algérie réunit bien des qualités recherchées par la marine. Il a, pour les constructions navales, une supériorité réelle sur les chênes de France, mais il est loin de valoir celui-ci pour la menuiserie de bâtiment.

En revanche, le bois de cèdre d'Algérie paraît réunir toutes les conditions désirables pour la menuiserie, et il pourrait suppléer très-avantageusement le bois de sapin que la France va demander tous les ans, en quantité considérable, à la Norvège et à la Russie.

Comme placage d'intérieur de meubles, le cèdre d'Algérie peut rendre d'immenses services à l'ébénisterie, par sa couleur, sa veinure, et surtout par son odeur

agréable. Il comporte l'avantage, très précieux pour les meubles d'exportation destinés aux climats chauds, d'écartier les insectes qui y rongent en peu de temps et les meubles et les effets qu'ils contiennent. En raison de ses belles dimensions, avantageuses au débit comme prix de revient, le cèdre d'Algérie deviendrait aussi utile à l'ébénisterie qu'à la menuiserie elle-même.

Le thuya, l'olivier, le pistachier, le houx, la racine d'arbousier, paraissent surtout de nature à rendre de grands services à l'ébénisterie. On citera en première ligne, pour les meubles de luxe, les loupes de thuya et de pistachier, qui ne diffèrent entre elles que par une nuance plus foncée dans le pistachier. Ces deux bois réunissent à eux seuls tout ce que l'ébénisterie recherche en richesse de veines et de nuances dans les différents bois des îles. La mouche, la moire, la chenille, s'y rencontrent avec une profusion vraiment extraordinaire, et que l'on chercherait vainement dans tout autre bois. Un seul cependant a avec eux une certaine analogie, c'est l'emboëme des Indes; mais il est inférieur au thuya pour la qualité; il est noueux, cotonneux, spongieux à la colle et au vernis; travaillé, il apparaît terne de nuance par l'absorption de ces deux agents.

Le thuya, au contraire, a le grain serré, ferme et non poreux; il est susceptible de recevoir le vernis et de conserver indéfiniment et sans altération sa belle couleur, offrant à l'œil les nuances, les veines les plus riches, les plus vives, les plus variées qu'il soit possible de voir.

L'olivier, si répandu en Algérie, peut prendre aussi une grande place dans l'ébénisterie; sa loupe notamment sera très recherchée. Ce bois, riche de nuances et de veines, se distingue du bois des îles par son fond clair couleur chamois, veiné de brun foncé. Ces veines ont quelque rapport avec celles du palissandre et du courbaril; mais l'olivier est plus fin de grain que ces derniers bois, et il conserve mieux le vernis.

Les autres essences de bois d'Algérie, considérées au point de vue de l'ébénisterie, ne peuvent être que des auxiliaires des bois ci-dessus désignés; ils trouvent leur place dans l'ornementation, sous forme de frises, de moulures, de marquerterie et de sculpture, et on les emploie rarement seuls : ce sont le houx, qui prend admirablement la teinture en nuances diverses, le lentisque, la racine d'arbousier, la tige de pistachier.

La tabletterie peut employer avec succès presque tous les bois dont il vient d'être parlé.

---

#### EXPOSANTS :

1. **ABRAM** (L'abbé), directeur de l'Orphelinat à Misserghin (province d'Oran).

Olivier, échantillon de bois. — Thuya, tronc., id. — Acacia, échantillon de bois.  
Poirier, id.

2. **AMADEUF** (Louis-Célestin), à Tlemcen (province d'Oran).

Loupes de thuya.

3. **COSTÉRISAN** (Henry), à Sidi-Ali (province d'Oran).

Thuya, loupe.

4. **DUBOUCHAGE**, à la Calle (province de Constantine).

Liège brut, collection de 10 échantillons.

5. **DUFOUR et C°**, à Alger.

Thuya, loupes.

6. **LAMBERT**, inspecteur des forêts à Bône (province de Constantine). (*Expose comme particulier.*)

Collection de bois composée de 104 échantillons :

- |                                                              |                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Mauve arboréscente ( <i>Lavatera olbia</i> ).             | 40. Tamarix de France ( <i>Tamarix gallica</i> ).                                              |
| 2. Érable napolitain ( <i>Acer opulifolium</i> ).            | 41. Tamarix d'Afrique ( <i>Tamarix africana</i> ).                                             |
| 3. Margoutier, lilas des Indes ( <i>Melia azedach</i> ).     | 42. Myrte commun ( <i>Myrtus communis</i> ).                                                   |
| 4. Citronnier ( <i>Citrus medica</i> ).                      | 43. Myrte à fruit blanc ( <i>Myrtus communis</i> ).                                            |
| 5. Oranger ( <i>Citrus aurantium</i> ).                      | 44. Lierre grimpant ( <i>Hedera helix</i> ).                                                   |
| 6. Vigne commune ( <i>Vitis vinifera</i> ).                  | 45. Viorne flexible ( <i>Viburnum lentana</i> ).                                               |
| 7. Houx commun ( <i>Ilex aquifolium</i> ).                   | 46. Viorne tin ( <i>Viburnum tinus</i> ).                                                      |
| 8. Nerprun alaterne ( <i>Rhamnus alaternus</i> ).            | 47. Sureau noir ( <i>Sambucus nigra</i> ).                                                     |
| 9. Nerprun des Alpes ( <i>Rhamnus alpina</i> ).              | 48. Chèvrefeuille en arbre ( <i>Lonicera arborea</i> ).                                        |
| 10. Jujubier commun ( <i>Zizyphus vulgaris</i> ).            | 49. Arbousier commun ( <i>Arbutus unedo</i> ).                                                 |
| 11. Jujubier lotos ( <i>Zizyphus lotus</i> ).                | 50. Bruyère en arbre ( <i>Erica arborea</i> ).                                                 |
| 12. Pistachier térebinthe ( <i>Pistacia terebinthus</i> ).   | 51. Bruyère multiflore ( <i>Erica multiflora</i> ).                                            |
| 13. Pistachier de l'Atlas ( <i>Pistacia atlantica</i> ).     | 52. Frêne austral ( <i>Fraxinus excelsior</i> ).                                               |
| 14. Pistachier lentisque ( <i>Pistacia lentiscus</i> ).      | 53. Frêne à feuilles étroites ( <i>Fraxinus angustifolia</i> ).                                |
| 15. Sumac des corroyeurs ( <i>Rhus coriaria</i> ).           | 54. Frêne disnorphe ( <i>Fraxinus disnorpha</i> ).                                             |
| 16. Sumac à cinq feuilles ( <i>Rhus pentaphylla</i> ).       | 55. Olivier d'Europe ( <i>Olea europaea</i> ).                                                 |
| 17. Faux poivrier ( <i>Schinus molle</i> ).                  | 56. Genévrier oxycedre ( <i>Juniperus oxycedrus</i> ).                                         |
| 18. Anagyre fétide ( <i>Anagyris foetida</i> ).              | 57. Philaria dressé, Philaria à larges feuilles ( <i>Phyllirea stricta</i> ).                  |
| 19. Baguenaudier arborescent ( <i>Colutea arborescens</i> ). | 58. Jasmin arbrisseau ( <i>Jasminum fruticum</i> ).                                            |
| 20. Colycotide épineux ( <i>Colycotome spinea</i> ).         | 59. Nérion ( <i>Nerium oleander</i> ).                                                         |
| 21. Spartier d'Espagne ( <i>Spartium junceum</i> ).          | 60. Tabac glauque ( <i>Nicotiana glauca</i> ).                                                 |
| 22. Caroubier commun ( <i>Ceratonia siliqua</i> ).           | 61. Romarin officinal ( <i>Rosmarinus officinalis</i> ).                                       |
| 23. Amandier commun ( <i>Amygdalus communis</i> ).           | 62. Gâtilier agneau chaste ( <i>Vitex agnus castus</i> ).                                      |
| 24. Cerisier merisier ( <i>Cerasus avium</i> ).              | 63. Laurier commun ( <i>Laurus nobilis</i> ).                                                  |
| 25. Prunier domestique ( <i>Prunus domestica</i> ).          | 64. Osyris quadrangulaire ( <i>Osyris alba</i> ).                                              |
| 26. Prunier sauvage ( <i>Prunus insitia</i> ).               | 65. Ricin commun ( <i>Ricinus communis</i> ).                                                  |
| 27. Prunier épineux ( <i>Prunus spinosa</i> ).               | 66. Buis commun ( <i>Buxus sempervirens</i> ).                                                 |
| 28. Abricotier commun ( <i>Armeniaca vulgaris</i> ).         | 67. Figuier commun ( <i>Ficus carica</i> ).                                                    |
| 29. Coignassier commun ( <i>Cydonia vulgaris</i> ).          | 68. Mûrier blanc ( <i>Morus alba</i> ).                                                        |
| 30. Poirier commun ( <i>Pyrus communis</i> ).                | 69. Micocoulier de Provence ( <i>Celtis australis</i> ).                                       |
| 31. Poirier longipède ( <i>Pyrus longipes</i> ).             | 70. Orme champêtre ( <i>Olmus campestris</i> ).                                                |
| 32. Aubépine monogyne ( <i>Crataegus monogyna</i> ).         | 71. Noyer commun ( <i>Juglans regia</i> ).                                                     |
| 33. Aubépine épineuse ( <i>Crataegus oxyacantha</i> ).       | 72. Châtaignier commun ( <i>Castanea vesca</i> ).                                              |
| 34. Aubépine azérolier ( <i>Crataegus azarolus</i> ).        | 73. Chêne zén ( <i>Quercus Mirbeckii</i> ).                                                    |
| 35. Amelanchier commun ( <i>Amelanchius vulgaris</i> ).      | 74. Chêne commun à larges feuilles ( <i>Quercus sessiliflora</i> ; var., <i>platiphylla</i> ). |
| 36. Ailier blanc ( <i>Sorbus aria</i> ).                     | 75. Chêne faux cerris, faux chevelu ( <i>Quercus pseudo-cerris</i> ).                          |
| 37. Ailier terminal ( <i>Sorbus terminalis</i> ).            | 76. Chêne faux liège ( <i>Quercus pseudo-suber</i> ).                                          |
| 38. Sorbier domestique ( <i>Sorbus domestica</i> ).          | 77. Chêne yeuse ( <i>Quercus ilex</i> ).                                                       |
| 39. Grenadier commun ( <i>Punica granatum</i> ).             |                                                                                                |

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 78. Chêne à gland doux ( <i>Quercus ballata</i> ).<br>79. Chêne-liège ( <i>Quercus suber</i> ).<br>A. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 1 an.<br>B. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 2 ans.<br>C. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 3 ans.<br>D. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 4 ans.<br>E. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 5 ans.<br>F. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 6 ans.<br>G. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 7 ans.<br>H. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 8 ans.<br>I. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 9 ans.<br>J. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 10 ans.<br>K. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 11 ans.<br>L. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 12 ans.<br>M. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 13 ans.<br>N. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 14 ans. | O. Chêne-liège avec écorce de reproduction (liège femelle) de 15 ans.<br>80. Chêne kermès ( <i>Quercus coccifera</i> ).<br>81. Chêne faux kermès ( <i>Quercus pseudo-coccifera</i> ).<br>82. Platane d'Orient ( <i>Platanus orientalis</i> ).<br>83. Saule pourpre ( <i>Salix purpurea</i> ).<br>84. Saule hélice ( <i>Salix helix</i> ).<br>85. Saule pédicellié ( <i>Salix pedicellata</i> ).<br>86. Saule fragile ( <i>Salix fragilis</i> ).<br>87. Saule blanc ( <i>Salix alba</i> ).<br>88. Peuplier blanc ( <i>Populus alba</i> ).<br>89. Peuplier noir ( <i>Populus nigra</i> ).<br>90. Aune glutineux ( <i>Alnus glutinosa</i> ).<br>91. Ephedra du Barbarie ( <i>Ephedra altissima</i> ).<br>92. Ephedra fragile ( <i>Ephedra fragilis</i> ).<br>93. If commun ( <i>Taxus baccata</i> ).<br>94. Genévrier oxycedre ( <i>Juniperus oxycedrus</i> ).<br>95. Philaria intermédiaire ( <i>Phillyrea media</i> ).<br>96. Genévrier de Phénicie ( <i>Juniperus phoenicea</i> ).<br>97. Genévrier thurifère ( <i>Juniperus thurifera</i> ).<br>98. Thuya articulé ( <i>Callitris quadrivalvis</i> ).<br>99. Cyprès pyramidal ( <i>Cupressus sempervirens</i> ).<br>100. Sapin pin sapeo ( <i>Abies pin sapeo</i> ).<br>101. Cèdre de l'Atlas ( <i>Cedrus Atlantica</i> ).<br>102. Pin d'Alep ( <i>Pinus halepensis</i> ).<br>103. Pin maritime ( <i>Pinus maritima</i> ).<br>104. Pin pinier ( <i>Pinus pinea</i> ). |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Collection de chêne-liège composée de 15 échantillons.

Collection de charbons comprenant 75 espèces ou variétés de bois.

Herbier, comprenant 215 espèces ou variétés de bois.

L'exposition de M. Lambert veut donner une connaissance complète des ressources forestières de l'Algérie. Elle se compose :

A. De toutes les plantes ligneuses et sous-ligneuses qui ont été jusqu'à ce jour reconnues en Algérie, et parmi lesquelles figurent 13 arbres et 26 arbrisseaux, ensemble 39 espèces nouvelles pour l'Algérie, quelques-unes même entièrement nouvelles pour la science, découvertes par l'exposant et le docteur botaniste M. Ernest Cosson, en 1861.

Chaque espèce est représentée :

1° Par des échantillons d'herbier offrant tous les caractères distinctifs et toutes les parties intéressantes de la plante (tiges ou branches, avec feuilles, fleurs, fruits, etc.), le tout comprenant un nombre total de 215 espèces ou variétés, composant 5 volumes.

2° Par un échantillon de bois formé d'une section verticale de l'arbre présentant à l'œil toutes les diverses parties du bois depuis l'aubier jusqu'au cœur, et dans un ensemble qui permet d'en apprécier en même temps les proportions naturelles.

Afin de présenter aux yeux l'arbre dans tout son développement et le bois dans les conditions moyennes, comme aussi dans son état parfait d'exploitation, chaque échantillon a été pris dans des arbres parvenus à leur terme d'exploitabilité normale et ayant cru dans les conditions moyennes les plus habituelles à chaque essence.

La collection de bois comprend, au nombre de 104, toutes les espèces arborescentes véritablement dignes de ce nom ; en d'autres termes, toutes celles qui atteignent des proportions suffisantes pour servir au moins comme combustible et fournir un échantillon appréciable et pouvant prendre place dans une collection.

Chaque échantillon soit d'herbier, soit de bois, est numéroté suivant l'ordre botanique et de manière à renvoyer de l'une à l'autre collection pour se compléter. Il porte une étiquette conte-

nant toutes les indications utiles au double point de vue de la science et de l'industrie et qui ne ressortent pas suffisamment du simple aspect de l'essence, savoir :

Classement et dénomination botaniques ;

Noms vulgaires en français et en arabe ;

Dimension maxima de l'arbre ;

Lieux où il se trouve ;

Essences avec lesquelles il est associé dans les massifs, et avec lesquelles, par conséquent, son exploitation peut être combinée ;

Etendue totale pour l'Algérie et par province des massifs dans lesquels il entre comme essence unique, dominante ou mélangée, d'où l'idée de l'importance relative de la production ;

Situation générale, plaine, coteau, montagne, altitude, ce qui permet de se rendre compte du plus ou moins de facilité d'exploitation et de transport ;

Station, sol et conditions culturelles (croissance, longévité, modes de reproduction, de traitement et d'exploitation) ;

Qualités et usages, les diverses applications ou aptitudes industrielles de l'essence : bois, charbon, cendre, écorce, sucs, tanin, potasse, résines ou gommes, teintures, huiles, essences, feuilles, fleurs, fruits, propriétés médicinales ;

3<sup>e</sup> Et 75 espèces, en outre, par des échantillons de charbon, numérotés comme ceux de la collection des bois étiquetés des indications suivantes :

Désignation de l'essence ;

Son rendement en charbon, par rapport tant du volume que du poids ;

Densité du charbon, d'où l'on conclut ses qualités et aptitude spéciales pour l'usage des hauts-fourneaux, des foyers, de la forge, pour la fabrication de la poudre, etc.

B. D'un *Traité sur l'exploitation des forêts de chênes-lièges et des bois d'oliviers en Algérie* ;

C. D'un second livre intitulé : *Etude forestière de l'Algérie*, écrit spécialement en vue de l'Exposition universelle de 1862.

Ainsi donc :

Tout s'enchaîne et se complète dans cette remarquable exposition. L'herbier fait connaître les essences, comme les échantillons de bois en font apprécier les qualités et les charbons la densité.

L'*Etude forestière* coordonne le tout, développe l'enseignement et achève, avec le *Traité sur l'exploitation des forêts de chênes lièges et des bois d'oliviers*, d'éclairer la science et l'industrie sur l'état et l'importance des richesses forestières de l'Algérie, et sur les éléments de premier ordre qu'elles offrent au peuplement et à la richesse de la colonie, au commerce de la métropole, au mouvement maritime et aux spéculations privées.

## 7. LETURC, entrepreneur à Lambessa (province de Constantine).

Genévrier sans épines. — Id., à épines. — Chêne vert. — Cyprès. — Pin d'Alep. —

Frêne. — Erable. — Palmier-dattier. — Noyer. — Cèdre-tige. — Cèdre-loupe. —

Pistachier. — Genévrier loupeux.

## 8. LICHTLIN, chef du service des forêts à Constantine.

Collection composée de 67 échantillons de bois dont les noms suivent :

- |                                                          |                                                                                        |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Azérolier ( <i>Crataegus azarolus</i> ) (Linnée).     | 12. Buis ( <i>Buxus sempervirens</i> ) (Lin.).                                         |
| 2. Amandier ( <i>Amygdalus communis</i> ).               | 13. Chêne-liège, reproduction de 1 à 10 ans ( <i>Quercus suber</i> ), 10 échantillons. |
| 3. Alizier à feuilles d'érable.                          | 14. Chêne-liège de 13 ans, 1 échantillon.                                              |
| 4. Alizier commun.                                       | 15. Chêne-liège mâle, avec l'écorce, 1 échantillon.                                    |
| 5. Aubépine ( <i>Mespilus oxyacantha</i> ) (Jacq.)       | 16. Chêne à glands doux ( <i>Quercus ballota</i> ) (Desf.).                            |
| 6. Arbousier ( <i>Arbutus unedo</i> ).                   | 17. Chêne vert ( <i>Quercus ilex</i> ).                                                |
| 7. Aune commun ( <i>Alnus glutinosa</i> ) (Gartn.).      | 18. Chêne zén (Quercus Mirbeckii).                                                     |
| 8. Bruyère étalée ( <i>Erica multiflora</i> ) (Linnée).  | 19. Chêne à feuilles de châtaignier.                                                   |
| 9. Bruyère arborescente ( <i>Erica arborea</i> ) (Lin.). |                                                                                        |
| 10. Blanc de Hollande ou Tremble.                        |                                                                                        |
| 11 Bourdoine.                                            |                                                                                        |

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 20. Châtaignier ( <i>Castanea vulgaris</i> ) (Lin.).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 46. Mérисier ( <i>Prunus avium</i> ) (Lin.).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 21. Citronnier ( <i>Citrus medica</i> ).<br>22. Caroubier ( <i>Ceratonia silica</i> ).<br>23. Cyprès ( <i>Cupressus disticha</i> ).<br>24. Cytise.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 47. Nerprun alaterne ( <i>Rhamnus alaternus</i> ) (Lin.).<br>48. Noyer commun ( <i>Juglans regia</i> ) (Lin.).<br>49. Ormeau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 25. Cèdre ( <i>Pinus cedrus</i> ) (Lin.).<br>26. Erable champêtre.<br>27. Erable napolitain ( <i>Acer napolitanum</i> ) (Ter.).<br>28. Figuier ( <i>Ficus Carica</i> ) (Lin.).<br>29. Frêne de l'Aurès, petites feuilles.<br>30. Frêne des marais.<br>31. Frêne élevé ( <i>Fraxinus excelsior</i> ) (Lin.).<br>32. Genêt commun.<br>33. Genêt d'Espagne.<br>34. Grenadier ( <i>Punica granatum</i> ).<br>35. Genévrier commun.<br>36. Genévrier cédrille.<br>37. Genévrier de Phénicie ( <i>Juniperus phoenicea</i> ) (Lin.).<br>38. Houx commun ( <i>Ilex aquifolium</i> ) (Lin.).<br>39. Jujubier ( <i>Ziziphus vulgaris</i> ) (Lam.).<br>40. Lentisque.<br>41. Lierre ( <i>Hedera helix</i> ) (Lin.).<br>42. Laurier-rose ( <i>Nerium oleander</i> ) (Lin.).<br>43. Laurier-sauce ( <i>Laurus nobilis</i> ) (Lin.).<br>44. Myrte ( <i>Myrtus communis</i> ).<br>45. Micocoulier ( <i>Celtis australis</i> ) (Lin.). | 50. Orme.<br>51. Oranger ( <i>Citrus aurantium</i> ).<br>52. Olivier ( <i>Olea europea</i> ).<br>53. Pin pignon ( <i>Pinus pinea</i> ).<br>54. Pin d'Alep ( <i>Pinus halepensis</i> ) (Mill.).<br>55. Peuplier grisard ( <i>Populus canescens</i> ) (Smith.).<br>56. Peuplier noir ( <i>Populus nigra</i> ) (Lin.).<br>57. Peuplier blanc ( <i>Populus alba</i> ) (Lin.).<br>58. Prunellier, supposé chêne.<br>59. Platane d'Occident ( <i>Platanus occidentalis</i> ) (Lin.).<br>60. Pistachier de l'Atlas ( <i>Pistacia atlantica</i> ) (Desf.).<br>61. Phyllirea ( <i>Phyllirea latifolia</i> ) (Lin.).<br>62. Saule marsaulta.<br>63. Sumac des corroyeurs ( <i>Rhus coriaria</i> ) (Lin.).<br>64. Sureau.<br>65. Tamarix africain ( <i>Tamarix africana</i> ) (Poirier).<br>66. Viorne tin ( <i>Viburnum tinus</i> ) (Lin.).<br>67. Vigne sauvage ( <i>Vitis vinifera</i> ) (Lin.). |

*Collection : 14 échantillons, lièges bruts, bonillis et raclés, épais et bouchons (à champagne, à bordeaux, à limonade, à bière, à litre), bondes, conserves et boîtes depuis le morceau de liège préparé jusqu'au bouchon entièrement terminé (*Quercus suber*). (Linnée.)*

**9. LUCY ET FALCON**, à Jemmapes (province de Constantine).

Liège en planches, 5 échantillons. — Bouchons, bordeaux, 18 à 20 fr. le mille. — Id., dits ordinaires, 1<sup>re</sup> qté, 10 fr. le mille. — Id., 2<sup>re</sup> qté, 9 fr. le mille. — Id., dits gazeux, 15 fr. le mille. — Id., dits toupettes, 3 fr. le mille. — Id., à fruits, 100 à 150 fr. le mille. — Id., à champagne, 18 à 20 fr. le mille.

Rendement annuel de l'exploitation : 8 à 10,000 quintaux.

**10. MAURIES**, directeur de la Pépinière à Mostaganem (province d'Oran).

Collection de bambous.

**11. MONTEBELLO** (De) à la Calle (province de Constantine).

Liège brut, 6 échantillons. — Id., 1<sup>re</sup> levée, 8 ans, bouillis sans être raclés.

**12. PHULPIN** (Jean-Nicolas), à Arzew (province d'Oran).

Table guéridon en thuya.

**13. PORTES fils**, fabricant à Alger.

Lièges en planches. — Lièges bruts. — Bondes et bouchons. — Bouchons variés.

**14. SERVICE DES FORÊTS DE LA PROVINCE D'ALGER.**

*Collection de bois composée de 47 échantillons :*

**1. CANTONNEMENT DE COLÉAH.** — Arbousier. — Aubépine. — Peuplier blanc de Hollande.

2. CANTONNEMENT DE BLIDAH. — Caroubier.
3. TENIET EL HAAD. — Cèdre.  
Jeune sujet, se trouve en montagne à de grandes élévations, mélangé au chêne zén, acquiert des dimensions considérables. Chauffage ordinaire, charbon médiocre. Convient aux grandes constructions. On peut en exploiter annuellement 150 mètres cubes à Teniet el Haad.
4. FORÊT DES RIGHAS. — Chêne à glands doux.  
Se trouve en montagne à des hauteurs diverses, forme de grandes et importantes forêts. Souvent seul et quelquefois mélangé avec le chêne-liège, le mérissier, le lenticque, le genévrier à feuilles de cèdre, et le thuya articulé. Bon pour le chauffage, bon charbon. Convient au charronnage, à la fabrication des outils, etc. On peut en exploiter annuellement 10,000 stères dans le service de Milianah, dont un cinquième pour l'industrie.
5. FORÊT DE FERCIOUANE. — Chêne-liège.  
Se trouve en montagne à toutes les hauteurs, souvent seul, parfois en mélange avec le chêne à glands doux et le chêne zén, forme d'importants massifs ; chauffage assez bon, charbon de bonne qualité. Peut servir au charronnage, mais important surtout au point de vue de la reproduction du liège, dont il donnera plus tard d'énormes quantités.
6. TENIET EL HAAD. — Chêne zén.  
Jeune sujet, se trouve en montagne à de grandes hauteurs, en mélange avec le cèdre à Teniet el Haad, avec le chêne-liège à Si-Mohandou. On peut en exploiter annuellement 150 mètres cubes.
7. MOUZAÏA. — Chêne zén, du canton de Temelsguida.  
Exploité dans un massif à l'exposition ouest à 1,300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Circonférence 0,87 c.
8. MOUZAÏA. — Chêne yeuse, provient du canton dit la Galerie romaine.  
Exploité sur un versant exposé au sud à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer. Circonférence, 0,82 cent.
9. CANTONNEMENT DE COLÉAH. — Chêne kermès. — Chêne faux kermès.
10. CANTONNEMENT D'ORLÉANSVILLE. — Chêne à glands doux.
11. Id. DE COLÉAH. — Chêne yeuse.
12. Id. DE MÉDÉAH. — Cytise, faux ébénier, de la forêt des Aouaras.  
Exploité dans un ravin à l'exposition du nord, à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer. Rare dans l'arrondissement de Médéah.
13. CANTONNEMENT DE BLIDAH. — Erable napolitain.
14. Id. Frêne, de la forêt de Mathmata.  
Se trouve dans les ravins, souvent seul, ou mélangé au lenticque et au pistachier. Excellent pour le charonnage, bon chauffage, très bon charbon.
15. CANTONNEMENT DE COLÉAH. — Frêne.
16. Id. D'ALGER. — Genévrier phénicien.
17. FORÊT DES RIGHAS. — Genévrier à feuilles de cèdre.  
Se trouve en montagne à toutes les hauteurs, mélangé au chêne à glands doux et à d'autres essences, mais en petite quantité. N'acquiert jamais de fortes dimensions. Chauffage ordinaire, charbon médiocre, recherché par les menuisiers et les tabletiers.
19. CANTONNEMENT DE BLIDAH. — Houx. — Jujubier sativa.
20. Id. DE COLÉAH. — Lentisque. — Laurier-sauce.
21. FORÊT DE MOUZAÏA (canton de la Source ferrugineuse). — Laurier-rose.  
Exploité sur la rive droite de la Mouzaïa, à l'exposition sud, à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer. Circonférence, 74 c.
22. FORÊT DE MOUZAÏA (canton du Gros Chêne). — Laurier-sauce.  
Exploité sur la rive gauche de l'oued Mouzaïa, à l'exposition nord, à 750 mètres au-dessus du niveau de la mer. Circonférence, 72 c.
23. FORÊT DES RIGHAS. — Mérissier commun.  
Se trouve en montagne à des hauteurs assez élevées. On le rencontre mélangé au lenticque

et au chêne à glands doux, mais en assez faible proportion. Chauffage et charbon ordinaire. Recherché par les fabricants de chaises. Exploitation peu étendue, beaucoup de jeunes arbres, peu de sujets.

24. CANTONNEMENT DE COLÉAH. — Myrte.  
25. Id. DE BLIDAH. — Micocoulier. — Mûrier blanc.  
26. Id. DE COLÉAH. — Nerprun alaterne. — Orme fongueux. — Orme à petites feuilles. — Olivier.  
27. Id. D'ALGER. — Palmier nain.  
28. Id. DE COLÉAH. — Prunellier sauvage. — Phyllirea.  
29. Id. D'ALGER. — Pin-pinier.  
30. Id. D'ORLÉANSVILLE. — Pistachier de l'Atlas.  
31. Id. DE BLIDAH. — Phillyrea.  
32. FORêt DES BENI-HASSEN (cantonnement d'Aïn-Moulgezar). — Pin d'Alep.  
Exploité dans un riche peuplement de l'espèce à l'exposition sud, à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer. Circonférence, 1 m. 65 c.  
33. CANTONNEMENT DE COLÉAH. — Saule fragile. — Saule pédicellé.  
34. Id. D'ALGER. — Sumac des corroyeurs.  
35. Id. D'ORLÉANSVILLE. — Sumac Thézéra.  
36. Id. DE COLÉAH. — Tamarix.  
37. FORêt DU DOUIL. — Thuya articulé (loupé).  
38. Id. Thuya articulé (tige).

Se trouve en montagne à toutes les hauteurs, seul ou mélangé au pin d'Alep et au chêne à glands doux. Il forme d'importants massifs, mais souvent en sujets très jeunes. Très bon chauffage ; bon charbon ; peut donner de la résine. On peut exploiter annuellement une cinquantaine de stères propres à l'ébénisterie. La quantité des souches propres au placage est beaucoup plus considérable.

#### 14. SERVICE DES FORêTS DE LA PROVINCE D'ORAN.

*Collection de 18 échantillons :*

1. FORêt D'ASFOUR, 2,000 hect. Tlemcen. — Genévrier à feuilles de cèdre (*Juniperus oxycedrus*).
2. FORêt DE DAYA, 12,000 hect. Sidi-bel-Abbès. — Genévrier phénicien (*Juniperus phoenicea*).
3. FORêt D'OUISER, 11,000 hect. Mascara. — Thuya articulé, tige (*Callitris quadrivalvis*).
4. FORêt DE TENIRAH, 7,200 hect. Sidi-bel-Abbès. — Id., id., loupe.
5. Id., id. Id., id., id.
6. FORêt DES OULED-MIMOUN, 3,500 hect. Tlemcen. — Tamarix d'Afrique (*Tamarix africana*).
7. FORêt DE MOULEY-ISMAËL. — Olivier sauvage (*Olea europaea*).
8. FONTAINE AÏN-NAZARETH, Mascara. — Saule Marceau (*Salix capraea*).
9. FORêt DE NOSMOTH, Mascara. — Vigne sauvage (*Vitis vinifera*).
10. FORêt DE FOUGHALZID, 17,000 hect. Mascara. — Laurier-rose (*Nerium oleander*).
11. FORêt DE GUETARNIA, 10,600 hect. Sidi-bel-Abbès. — Arbousier commun (*Arbutus unedo*).
12. FORêt DES OULED-MIMOUN, 3,500 hect. Tlemcen. — Aubépine épineuse (*Crataegus oxyacantha*).
13. FORêt DE NOSMOTH, 4,438 hect. Mascara. — Amandier (*Amygdalus communis*).
14. FORêt DE MOULEY-ISMAËL, 12,000 hect. — Sumac tisghrà (nom local) (*Rhus pentaphyllum*).
15. Id. — Pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*).
16. FORêt DE DAYA, 13,000 hect. Sidi-bel-Abbès. — Pistachier téribinthe (*Pistacia terebinthus*).
17. FORêt D'AHFIR, 2,300 hect. Tlemcen. — Chêne-liège mâle (nom demandé) (*Quercus suber*).
18. FORêt DE TITMOREN, 5,850 hect. Tiemcen. — Chêne Ballotte, ou à glands doux, variété de l'Yeuse (*Quercus ilex ballota*).

#### 15. SOCIÉTÉ L'UNION AGRICOLE D'AFRIQUE, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Acacia ordinaire de 11 ans. — Mûrier noir, 10 ans. — Orme, 9 ans. — Frêne, 10 ans.

— Peuplier, 9 ans.— Melia azédarack, 10 ans. — Tamarix, 10 ans. — Olivier, 8 ans.— Acacia triacanthos, 10 ans. — Vernis du Japon, 10 ans. — Platane, branche, 10 ans. — Erable, 8 ans. — Thuya, branche, 8 ans. — Cèdre du Liban, branche, 10 ans. — Pin maritime, branche, 10 ans.

16. **TYRAU**, bouchonnier, à Mostaganem (province d'Oran).

Bouchons de liège, 3 sortes.

17. **WARNIER** (le docteur), ferme de Kandouri (province d'Alger).

Thuya loupe.

—  
—  
**DEUXIÈME SECTION.**

**Textiles, autres que le coton et la soie.**

**ALFA.**— L'alfa est le nom arabe, passé dans le langage commun, de diverses plantes de la famille des graminées, le *ligeum spartum*, les *stipa tenacissima*, *s. gigantea*, *s. barbata*, les unes et les autres répandues à profusion dans toute l'Algérie, dans le Sahara comme dans le Tell, où elles résistent à la sécheresse et aux chaleurs, couvrant seules le sol, ombrageant les sables et le roc de leurs hautes et épaisses touffes, hautes de un mètre à un mètre et demi, pendant que la végétation presque entière s'affaisse sous l'ardeur du soleil d'été. Peu de plantes sont aussi précieuses par la multitude de leurs emplois industriels. Les indigènes, et à leur exemple les Européens, particulièrement les Espagnols, font, avec les feuilles rondes et aiguillées, longues et tenaces de l'alfa, avec ses tiges droites, fortes et nerveuses, toute espèce d'ouvrages de sparterie : paniers, corbeilles, tapis, chaussures, chapeaux, sacs, même des cordes excellentes. Cette industrie a pris une véritable importance dans le cercle d'Arzew et d'Oran, où toute la région du littoral est extrêmement fertile en alfa. L'industrie européenne vient accroître la valeur de l'alfa, en constatant l'aptitude de la pâte qui en provient à la fabrication du papier. L'alfa, débarrassé de la matière résineuse qui le pénètre, est réduit à l'état de fils nerveux; ces fils sont broyés par des cylindres, blanchis par des agents chimiques. On en obtient une pâte à papier, des plus fines comme des plus grossières à volonté. Mêlée à la pâte de chiffons, elle lui donne de la consistance et s'adoucit elle-même par le mélange.

**DISS.**— Le diss (*festuca patula*, *arundo festucoides*) (Desf.) est une graminée très commune en Algérie, où elle est employée aux mêmes usages que l'alfa pour la sparterie et la corderie, ainsi que pour la nourriture des bestiaux.

PALMIER NAIN. — Le palmier nain (*chamærops humilis*) (Linn.) a fait longtemps, par la profondeur, la ténacité et l'inextricable lacis de ses racines, le désespoir des cultivateurs en Algérie. Les frais du défrichement d'un hectare de terre couvert de palmiers nains pouvaient coûter 300 et 400 francs, très faiblement compensés par le prix des racines comme combustible ou pour la fabrication du charbon. De fortes primes étaient accordées à son extirpation. On voyait cependant les indigènes employer ses feuilles et ses tiges, mêlées au poil de chameau et à la laine, à fabriquer l'étoffe des tentes. Ils en faisaient des paniers, des nattes, des corbeilles, des chapeaux, des éventails, des sacs et généralement tous les ouvrages de sparterie, de corderie, de tapisserie, en commun avec l'alfa et le diss.

Ces applications inspirèrent l'idée de travailler le palmier nain pour en obtenir un crin végétal, ou crin d'Afrique, dont l'exploitation a donné lieu à des établissements importants, munis de brevets, dont les principaux sont ceux de MM. Averseng et Compagnie, à Toulouse, et de M. Bénier, à Alger. On en a fabriqué également des cordages meilleurs que ceux de l'alfa et du diss, et dont l'usage est déjà répandu dans tous les ports de France, ce qui dispense de recourir à l'Espagne pour les cordages en sparterie. On a essayé, avec un égal succès, d'appliquer le palmier nain à la fabrication du papier. On a découvert que, dépouillés de la substance glutineuse qui les tient agrégés, les fils de palmier nain sont susceptibles de la plus grande division, et que, malgré leur peu de longueur, qui n'est que de 25 à 40 cent., leur filasse est presque aussi fine que celle du lin et peut être employée utilement par l'industrie du tissage et la fabrication du *flax-coton*. Enfin, une invention récente vient d'ajouter la *laine végétale*, dont les échantillons ont figuré à l'Exposition universelle de 1855, à la liste des produits industriels du palmier nain.

Voilà donc quatre industries considérables, la sparterie, la corderie, la papeterie, le tissage, auxquelles le palmier nain fournit la matière première. Dans un autre ordre de travaux, le noyau du fruit du palmier nain, d'une matière très dure, se travaille au tour et sert à faire des chapelets, des bracelets, des colliers qui se font remarquer par de jolies veinures de toutes couleurs. Cette industrie, connue des indigènes, a pris pied en Algérie, et déjà même à Paris.

Pour extraire du palmier nain ces diverses substances, on emploie divers procédés brevetés. Voici, entre autres, ceux qui ont été publiés :

En traitant à l'eau les feuilles et en les faisant passer par des cylindres, on obtient des étoupes pour la fabrication des cordages. Pour amener ces étoupes à l'état de bourre à matelas, on les prépare à la potasse, et, enfin, pour en faire du papier ou du carton, on les traite au chlorure de chaux.

Suivant une seconde manière d'opérer, on met les feuilles telles qu'elles viennent d'être cueillies dans une cuve en zinc, en bois, ou en toute autre substance convenable, ayant un double fond percé de trous. Une fois la cuve convenablement garnie et close, on y introduit un jet de vapeur qui doit fonctionner environ dix-

huit heures sans interruption ; la vapeur condensée s'écoule dans le double fond ; ce fond est muni d'un robinet au moyen duquel on laisse échapper , de temps en temps, le produit de la condensation. On peut aussi , et de préférence, employer la vapeur d'eau à une température un peu supérieure à 100 degrés. Après un temps qui varie suivant l'âge des feuilles , on arrête le jet de vapeur , et on laisse les feuilles humides se refroidir lentement, soit dans la cuve même, soit dans tout autre vase clos. Vers le cinquième jour , elles sont couvertes de byssus , sorte de poudre blanche , s'étendant d'une feuille à l'autre comme un réseau. Après quelques jours , ces byssus deviennent verdâtres d'abord , puis bruns , puis presque noirs. Le douzième jour , l'épiderme se ramollit, la couche fibreuse centrale se détache facilement des deux couches externes ; et , vers le quinzième ou vingtième jour , le simple frottement d'une brosse suffit pour désagréger les fibres , qui se présentent dans toute leur longueur , avec une finesse et une ténacité remarquables. Les fils ainsi obtenus peuvent servir immédiatement à faire de la filasse , de l'étoupe , de la charpie longue et fine; en les soumettant aux procédés connus de battage, de cylindrage, de pressage et de blanchiment, on les rend propres à tous les usages du lin et du chanvre , et rien n'est plus facile que de les transformer en pâte-papier.

La production du palmier nain en Algérie peut être considérée comme illimitée, tant ce végétal abonde à peu près partout. Son exploitation par les colons est devenue une industrie régulièrement constituée en quelques endroits, notamment à Chéragas. Le quintal métrique revient au plus à 2 francs.

On voit en Algérie une variété particulière de palmier nain qui a la taille d'un arbre de troisième grandeur. Bien que sa feuille pût sans doute servir aux mêmes usages que le palmier nain , il n'est pas assez commun pour être l'objet d'une exploitation fructueuse.

LIN (*linum usitatissimum*) (LINN.).— Le lin croît à l'état sauvage dans les prairies algériennes, preuve certaine de sa réussite à l'état cultivé. Les Arabes , au moyen âge, le tenaient en faveur ; c'était un des articles d'exportation de Bougie. Il était cultivé avant la conquête dans les fermes de la Mitjda, amodiées par les Maures aux Arabes. Il l'est encore en Kabylie; recueilli en bottes , puis séché sur l'aire et broyé , il est filé par les femmes et fournit une grosse toile employée à divers usages. Les graines étrangères s'acclimatent parfaitement , l'expérience a prouvé même que la graine de Riga se perpétue en Algérie dans toute sa vigueur originelle. La richesse et la nature du sol permettent de donner à cette culture tel développement que peut exiger l'intérêt de la colonie et celui de la métropole , obligée jusqu'à ce jour de s'approvisionner en Russie. Le lin a été principalement adopté dans l'arrondissement de Philippeville. On peut le semer à l'automne ou au printemps; il mûrit en mai et juin. Le rendement atteint 3,580 kil. de tiges sèches par hectare , et 1,030 kil. de graine. D'après les juges compétents, les lins de l'Algérie peuvent être comparés pour la

qualité à ceux des départements des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine, nommés lins d'hiver, particulièrement propres à la fabrication des grosses toiles et des toiles à voiles. MM. Barois frères, filateurs à Five-lez-Lille, ont ainsi résumé leur jugement sur quelques échantillons de lin récoltés en 1854 dans l'arrondissement de Philippeville : « La filasse est d'une belle couleur jaune, souple, fine et peut se comparer aux bonnes marques du fin en Russie. On pourrait en évaluer le prix à 1 fr. 25 c. ou 1 fr. 30 c. le kil. à Lille. A la filature, le résultat a dépassé notre attente ; nous avons obtenu des fils n° 40, nets, réguliers et d'une bonne qualité de chaîne... Si de prime abord l'Algérie arrive à produire des lins de cette qualité, que n'en doit-on pas attendre lorsque l'expérience aura appris aux colons les meilleurs procédés de culture et les conditions les plus favorables de plantation ? » Pour le lin comme pour le chanvre, on a fait appel à la science et à l'industrie, dans le but de remplacer le rouissage insalubre à l'air libre par des procédés mécaniques et chimiques (1).

La graine de lin donne une huile siccative employée dans les arts ; elle est utilisée par la médecine. Les tourteaux de graine sont une excellente nourriture pour le bétail.

---

#### EXPOSANTS :

##### 18. **ABRAM** (L'abbé), directeur de l'Orphelinat à Misserghin (province d'Oran).

Crin végétal.

(1) M. Farnèse Favarcq, négociant en lins à Lille, qui a bien voulu se charger de faire préparer sous diverses formes des lins récoltés en Algérie, dans de mauvaises conditions et dont les échantillons figurent à l'Exposition, n'est pas moins affirmatif dans son appréciation favorable à cette culture dont il compare le rendement à celui qu'on obtient dans les environs de Lille et dans certains départements du centre de la France.

L'Algérie produit aussi d'autres matières textiles, fort intéressantes au point de vue industriel et dont on trouve des spécimens dans l'Exposition. Elles sont fournies par :

L'abutilon indicum, plante d'une croissance rapide et dont on peut extraire, au bout de trois mois de culture, 20 à 22 quintaux métriques de filasse à l'hectare ;

Le corète textile, corchorus textilis, qui donne un rendement égal d'une filasse propre à la confection des sacs ;

Le chanvre géant de la Chine dont le nom indique le développement extraordinaire. La filasse qu'il donne, sur le pied de 15 à 16 quintaux par hectare, est d'une longueur et d'une force remarquables ;

L'agave d'Amérique et du Mexique, agave americana et mexicana : ces deux agaves émettent tous les deux ans dix feuilles à couper dont on peut extraire 250 grammes de fil d'une grande finesse et d'une remarquable solidité ;

L'agave fétide, fourcroya gigantea. C'est de cette espèce magnifique qu'au Brésil et dans toute l'Amérique méridionale on retire le fil de Pitt. Elle est d'une culture facile ;

La sansevière, sansevieria guineensis, dont les fibres sont fines, solides et d'une facile extraction ;

Le bananier, musa paradisiaca, dont on tire des fibres propres à la fabrication d'excellente toile, à l'imitation du chanvre de Manille. Les fibres s'obtiennent après que les bananiers ont donné leurs fruits. Il y a donc là double produit.

19. **BARRIÈRE** (Isidore), à Oran.

Crin végétal en palmier nain. — Crin végétal noir.

20. **BASQUIN**, sergent de zouaves, à Oran.

Chapeau de dame en fil d'aloës.

21. **BLANCHO frères**, plaine des Andalous (province d'Oran).

Alpha.— Palmier nain.

22. **BUREAU ARABE** de Djijelly (province de Constantine).

Chanvre.

23. **CARTAIS**, à Saint-Cloud (province d'Oran).

Lin.

24. **CHIRAT**, à Constantine.

Lin.

25. **COSTÉRISAN** (Henry), à Sidi-Ali (province d'Oran).

Lin de Riga, tiges. — Fil de lin de Riga filé au rouet.

— Filasse de lin de Riga 4<sup>e</sup> qualité 1861.

D°              2<sup>e</sup> id.    1861.

D°              1<sup>e</sup> id.    1860.

26. **DUPUY** (le docteur), à Therga (province d'Oran).

Sparte brute.— Lin en tiges.

27. **ESTRUGO** (Jean), à Arzew (province d'Oran).

Lin en tiges.

28. **FENECHI**, à Philippeville (province de Constantine).

Lin en filasse.

29. **FERRAND** (Emile et C<sup>e</sup>), à Alger.

Crin végétal.— Crin végétal en cordes.— Cordes en feuilles de palmier nain.

30. **FOUCAULT**, à Birmandreïs (province d'Alger).

Fibres d'aloës pour pâte à papier.

31. **FRUITIÉ**, à Chéragas (province d'Alger).

Chanvre.

32. **GAILLET**, à Marengo (province d'Alger).

Lin de Riga.

33. **GATINOIS**, à Négrier (province d'Oran).

Lin en tiges 1861.

34. **GAZAGNAIRE**, à Chéragas (province d'Alger).

Lin en tiges.

35. **GOBY**, propriétaire, à Berbessa (province d'Alger).

Chanvre géant de la Chine.—Lin en paille.

36. **GUIRE**, à Sidi-bel-Abbès (province d'Oran).

Chanvre broyé.

37. **HARDY**, directeur du jardin d'acclimatation à Alger.

Lin commun.—Lin de Riga.—Lin des indigènes.—Corète textile, jute (*Corchorus textilis*).—*Abutilon indicum*.—Chanvre géant de la Chine (*Cannabis sinensis*), pieds mâles.—Id., pieds femelles.—Lin commun, filasse.—Lin de Riga, filasse.—Lin des indigènes, filasse.—Corète textile, jute (*Corchorus textilis*), filasse.—Chanvre géant de la Chine, mâle, filasse.—Id., femelle, filasse.—*Agave d'Amérique* (*Agave americana*), filasse.—*Agave du Mexique* (*Agave mexicana*), filasse.—*Agave fétide* (*Fourcroya gigantea*), filasse.—Sansevierie de Guinée (*Sansevieria guineensis*), filasse.—Bananier à gros fruits (*Musa paradisiaca*), filasse.

38. **HÉRICART DE THURY**, à Saint-Denis du Zig (province d'Oran.)

Lin.

39. **HERING**, directeur de la pépinière à Bône (province de Constantine.)

Lin en tiges.—Lin en filasse.—Lin en étoupe.—Chanvre de la Chine, filasse.—Chanvre géant de la Chine, tiges.—Bananier, filasse.—*Cyperus papyrus*, tiges.—*Typha lancifolia*, pour la fabrication du papier.—Diss.—Alfa.—Aloës en feuilles.—Aloës, filasse.—*Yucca pendula*, feuilles.—Id., filasse.—*Yucca aloëfolia*, feuilles.—Id., filasse.

40. **JOUSSERAND**, à Oran.

Lin de Riga.

41. **JURV** (le) d'administration de la province d'Oran.

Lin de Riga, filasse.

Provenant de cultures faites aux environs d'Oran. Produit par hectare, 36 quintaux de tiges et 8 quintaux de graines; rendement moyen en filasses, 8 à 9 kilog. par quintal de tiges.

42. **LAFOND DE CANDAVAL**, à Alger.

Diss en gerbe.—Etoupe de diss.

43. **LALLEMAND** (le colonel), à Aumale (province d'Alger).

Alfa (espèces diverses de sparte).—Diss (roseau fétuque).

44. **LANDMANN** (l'abbé), à Alger.

Ortie blanche.

45. **LAPERLIER**, propriétaire à El-Biar (province d'Alger).

Chanvre géant de la Chine.—Chanvre ordinaire.

46. **MESMODI BEN-TAIEB**, à Christel (province d'Oran).

Corde d'alfa.

47. **MOHAMED BEN-SABIR**, à Christel (province d'Oran).

Corde d'alfa.

48. **NÉDEY**, à Milianah (province d'Alger).

Chanvre.

49. **PANTIN**, directeur de la pépinière à Constantine.

Lin de Riga, tiges.

50. **PÉPINIÈRE** de Mostaganem (province d'Oran).

Lin de Riga, semé à raison de 100 kil. par hectare.

51. **POUPART**, à Philippeville (province de Constantine).

Lin en tiges.

52. **SCHERRER** (Charles), à Sainte-Amélie (province d'Oran).

Filasse d'aloës peignée.

53. **SURET**, à Kléber (province d'Oran).

Lin.

54. **URSULE JACQUOT** (Sœur), directrice de l'orphelinat à Bône (province de Constantine).

Lin en paille.

55. **VIDAL** (Vincent), à El-Hadjar (province de Constantine).

Lin.

#### EMPLOI DU LIN DE L'ALGÉRIE.

56. **FARNÈSE-FAVARQ**, à Lille (Nord).

Lin brut avant rouissage reçu d'Oran.—Lin roulé et teillé.—Lin peigné.—Fil pour tissage écrû.—Id., lessivé.—Id., crémé.—Fil retors écrû.—Id., teint.—Toile genre fourrure militaire.

#### EMPLOI DE LA SPARTE DE L'ALGÉRIE.

57. **CREMAS** (Joseph), à Oran.

Tapis à poil en sparterie.—Natte couleur.—Natte pour fardage de navires.—Coussins en sparterie.—Corde en sparterie.

TROISIÈME SECTION.

**Cotons, tissus et filés de coton.**

Cultivé traditionnellement par un petit nombre de tribus indigènes, essayé comme curiosité en 1832 et 1833 par quelques colons et au jardin d'essai à Alger, introduit dans les cultures en grand de la Regaïa en 1837 et 1838 et puis abandonné pendant la guerre, le coton fut repris en 1842 et 1843 à la pépinière centrale, où ses nombreuses variétés n'ont cessé d'être l'objet des plus sérieuses expériences. Lors de l'institution des concours agricoles en 1848, le coton reçut sa part d'encouragements et de prix; mais elle fut insuffisante pour entraîner la faveur des colons. Il en fut de même des récompenses au nombre de onze, qui, à l'exposition de Londres, furent accordées aux échantillons de l'Algérie, par l'Angleterre, si bonne appréciatrice en ce genre. La nouveauté de la culture, l'insuffisante provision de bonne graine, surtout le manque de débouchés, opposaient une invincible résistance aux conseils de l'Administration. Elle dut se résoudre à ouvrir la carrière au commerce en achetant elle-même les cotons à des prix rémunérateurs. En 1853 la fondation par le gouvernement de prix importants, parmi lesquels brillait le prix impérial de 20,000 francs à distribuer pendant cinq ans aux plus belles plantations, est venue compléter le système des encouragements, et, depuis lors, la culture du coton a conquis une rapide popularité dans les trois provinces.

Elle a suivi la proportion suivante jusqu'à l'année 1860:

ANNÉES.	NOMBRE de PLANTEURS.	ÉTENDUES CULTIVÉES. h. a. c.	QUANTITÉS RÉCOLTÉES après ÉGRENAGE.
1851 — 1852	109	44 94 »	4,303 kil.
1852 — 1853	592	474 » »	18,932 »
1853 — 1854	1417	1720 » »	85,710 »
1854 — 1855	726	1530 » »	71,310 »
1855 — 1856	435	1923 » »	66,972 »
1856 — 1857	494	1500 » »	93,070 »
1857 — 1858	1095	2058 » »	104,416 »
1858 — 1859	426	1475 » »	106,431 »
1859 — 1860	333	1484 » »	106,472 »

Un décret du 25 avril 1860 a complètement changé la forme des encouragements jusqu'alors accordés à la culture du coton : aux achats directement faits par l'Etat il a substitué le régime des primes à l'exportation, en offrant toutefois, par mesure transitoire, l'intermédiaire de l'administration, aux colons qui ne se trouvaient point en mesure de placer eux-mêmes leurs produits.

Tous les renseignements relatifs à la campagne 1860-1861 ne sont pas encore parvenus, mais le résultat final des cultures est connu, et il témoigne hautement en faveur du nouveau régime inauguré pendant cette campagne :

1<sup>o</sup> Aucun colon n'a eu recours aux achats directs de l'Etat, ce qui démontre que la culture a dès à présent trouvé ses débouchés naturels;

2<sup>o</sup> La production totale s'est élevée après égrenage à 159,652 k., soit 53,180 k. ou moitié en sus de l'année dernière.

- Dans les chiffres ci-dessus accusés, la production du coton courte-soie figure pour 9,249 k.

La province d'Oran n'a produit que du longue-soie.

La province de Constantine a produit sur 6,652 k. 5,534 k. de courte-soie.

La province d'Alger a produit sur 7,542 k. 3,745 k. de courte-soie.

Les opérations de la campagne 1861-1862 sont en cours d'exécution, et ne peuvent être encore appréciées, mais tout fait espérer un progrès nouveau dans le chiffre de la production.

En présence de l'intérêt national qui s'attache au développement de la culture du coton en Algérie, l'administration ne néglige aucun encouragement. Elle a favorablement accueilli les projets de plusieurs compagnies qui, voulant l'entreprendre dans de vastes proportions, sur le sol qui lui est le plus éminemment propre, sollicitent des concessions de marais tels que ceux de la Macta, le grand lac salé d'Oran, etc., etc. Les cahiers des charges de ces grandes entreprises sont à l'instruction.

En même temps, il a paru important, pour vaincre les difficultés économiques qui ont ralenti jusqu'à ce jour la progression de la culture dont il s'agit dans la colonie, de la fractionner autant que possible dans les petites exploitations, de façon que le travail de la famille suffise, et que les plantations, mieux soignées parce qu'elles sont plus restreintes, donnent d'ailleurs des profits mieux assurés.

Dans cet ordre d'idées, une prime de 1 fr. par are a été offerte, à titre d'essai, dans la province d'Alger, pour les cotonnières de 20 ares au moins et de 1 hectare au plus. Ce système, inauguré par un arrêté du 9 mars 1861, a immédiatement produit ses effets. Dès la campagne 1861-1862, cinquante-trois colons et vingt-neuf indigènes ayant ensemencé 65 h. 73 a., se sont partagé une prime de 4,965 fr. assurément très faible eu égard aux résultats provoqués et prévus.

Il convient d'ajouter que les cotons de l'Algérie, pendant quelque temps dépréciés dans la filature à raison de leur préparation défectiveuse, mieux soignés maintenant, ont partout pris faveur, et que tous les industriels se montrent très-satisfaits de l'emploi auquel ils ont soumis ceux des dernières récoltes. Les tissus

de toute nature fabriqués avec ces produits, et qui figurent en grand nombre à l'Exposition, témoignent hautement de la belle qualité de la matière première employée.

---

EXPOSANTS :

58. **ALVADO** (Jacques), à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Coton longue soie (1861) égrené.

59. **AUGER** (Victor), à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Coton longue soie (1861).

60. **AVISET**, à Orléansville (province d'Alger).

— Coton longue soie.

61. **BEYER**, à Montpensier (province d'Alger).

Coton longue soie.

62. **CAID TAIEB BEN ZERGUIN** du Nador (province de Constantine).

Coton courte soie non égrené.

63. **CATHALA** (François), plaine de l'Habra (Oran).

Coton longue soie égrené.— Id., non égrené.

64. **CHARTIER**, à Guelma (province de Constantine).

Coton courte soie, égrené.— Id., non égrené.

65. **CHUFFART**, à Birmandreïs (province d'Alger).

Coton Louisiane.

66. **CORDIER ET MAISON**, à la Rassauta (province d'Alger).

Coton Louisiane.

67. **DAVID SAUZEA**, au Cherakat (province de Constantine).

Coton.

68. **DUBOURG**, ferme de l'Alelick (province de Constantine).

Coton courte soie.

69. **ESTRUGO** (Jean), à Arzew (province d'Oran).

Coton longue soie.

70. **FERRÉ** (Jean-Baptiste), à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).  
Coton longue soie superfin.—Id., surchoix.—Id., 1<sup>re</sup> qualité.—Coton prolific Cotton.—  
Idem.—Id., 1<sup>re</sup> qualité.—Coton fort et fin.—Coton surchoix.—Coton 1<sup>re</sup> qualité.
71. **FRANQUEVILLE** (Madame de), au Kremis (province d'Oran).  
Coton courte soie.
72. **FRUITIÉ**, à Chéragas (province d'Alger).  
Coton longue soie surfin.
73. **GARIGUE**, à Philippeville (province de Constantine).  
Coton courte soie.
74. **GAURAN**, à Birkadem (province d'Alger).  
Coton longue soie.
75. **GAUSSENS fils**, à Oran.  
Coton longue soie.
76. **GOUBERT et MONTARIOL**, à Medjez-Amar (province de Constantine).  
Coton de Grèce, produit 1,200 kil. à l'hectare.—Id., nankin, id.
77. **GOBY**, propriétaire à Barbessa (province d'Alger).  
Coton longue soie 1860, égrené.—Id., 1860, non égrené.—Id., 1860, égrené.—Coton  
longue soie 1861, égrené à la machine Vallier.—Coton dit de neige.—Coton courte soie  
1861.—Coton de Chine, capsules.
78. **GOURNAY** (Jules de), à Belizane (province d'Oran).  
Coton longue soie 1861, égrené.—Id., non égrené.
79. **GRAVIER et CAILLOL**, à Blidah (province d'Alger).  
Coton longue soie.
80. **GRIESSE-TRAUT**, à Alger.  
Collection de cotons de diverses natures et provenances.
81. **GRIMA** (François), à Philippeville (province de Constantine).  
Coton courte soie égrené.—Id., non égrené.
82. **GUIRAUD**, à Tlemcen (province d'Oran).  
Coton longue soie 1861.
83. **GUYONNET** (Jean-Marie), à Assi bou Nif (province d'Oran).  
Coton longue soie égrené.—Id., non égrené.

84. **HALOCHE**, à El-Biar (province d'Alger).

Coton longue soie.

85. **HARDY**, directeur du jardin d'acclimatation à Alger.

Coton courte soie d'Ivice. — Id., Géorgie courte soie. — Coton courte soie L'loïds prolific. — Coton longue soie vivace de la Guadeloupe. — Coton longue soie, longue steupla. — Coton courte soie, Khian-nan-Chine. — Coton longue soie, Long-Island. — Coton courte soie, pur Mexicain. — Coton courte soie Jumel, provenant du Dey. — Coton courte soie, Castellame blanc. — Id., Louisiane blanc. — Id., Nankin de Chine. — Id., du Mississipi. — Id., Louisiane (longue soie). — Id., de la Nouvelle-Orléans. — Id., Mexicain du petit golfe. — Id., de New-York (Exposition). — Id., Dean New York. — Id., Dean from Georgia. — Id., Dean Texas. — Id., Louisiane très long. — Id., de Monteray (Mexique). — Id., Nankin de Malte. — Coton longue soie, Géorgie long, égrené. — Idem. — Idem. — Coton courte soie de Monteray (Mexique) égrené. — Id., de Khean nan (Chine), id. — Id., Dean Texas, id. — Id., Dean from Georgia, id. — Coton courte soie de la Nouvelle-Orléans égrené. — Id., Dean from Georgia, id. — Id., Poton de la Chine. — Id., Louisiane blanc. — Pieds de cotonniers garnis de capsules, 22 variétés.

86. **HITTIER** (François), à la Chiffa (province d'Alger).

Coton longue soie égrené. — Id., non égrené.

87. **HERRING**, directeur de la pépinière de Bône (province de Constantine).

Coton courte soie égrené. — Id., non égrené. — Coton ordinaire jaune. — Coton longue soie égrené. — Coton longue soie.

88. **JACOB**, à Coléah (province d'Alger).

Coton longue soie.

89. **KACZANOWSKI et THIERRY**, à Bouffarick (province d'Alger).

Coton longue soie.

90. **LESCURE** (Jules), à Oran.

Coton longue soie, 2<sup>e</sup> année, égrené, terrain argilo calcaire près de la mer. — Id., non égrené, id. — Id., 1<sup>re</sup> année, égrené, id. — Id., non égrené, id. — Coton longue soie, 1<sup>re</sup> année, terrains salins, argilo-sablonneux à 50 kil. de la mer. — Idem. — Id., égrené, terrains sablonneux, à 40 kil. de la mer. — Id., non égrené, id. — Idem. — Coton longue soie, 2<sup>e</sup> année, terrain riche en humus. — Idem. — Coton longue soie égrené, 2<sup>e</sup> année, terrain argilo-calcaire à 4 kil. de la mer, arrosé avec de l'eau saumâtre. — Coton longue soie, non égrené, id. — Coton longue soie égrené, 2<sup>e</sup> année, terrain argileux. — Id., non égrené, id.

91. **MARDOCHÉ-DARMONT**, à Oran.

Coton longue soie, 1861, non égrené.

92. **MARION** (Victor-Fréd.), à Mascara (province d'Oran).

Coton longue soie égrené. — Id., non égrené.

93. **MARTIN et DERNOE**, à Sidi-Ferruch (province d'Alger).

Coton longue soie.

94. **MASQUELIER fils et C<sup>e</sup>**, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Coton longue soie, cotonniers de 2 ans. — Id., type de choix. — Id., acclimaté depuis 3 ans. — Id., 5 ans. — Idem. — Id., égrené.

95. **MAZÈRE**, à Dely-Ibrahim (province d'Alger).

Coton longue soie.

96. **MAURIÈS**, propriétaire à Relizane (Oran).

Coton longue soie.

97. **MERLIN** (M<sup>me</sup> veuve), à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Coton Géorgie longue soie.

98. **MICHEL**, à Castiglione (province d'Alger).

Coton longue soie.

99. **MILLOT**, au Bou Roumi (province d'Alger).

Coton longue soie.

100. **MORIN**, à El-Biar (province d'Alger).

Coton Jumel.

101. **MUSCAT SALVO**, à Sainte-Anne, près Bône (province de Constantine).

Coton courte soie non égrené. — Id., égrené.

102. **NURV** (M<sup>me</sup> veuve), au Bou Roumi (province d'Alger).

Coton longue soie égrené.—Id., non égrené.

103. **PÉPINIÈRE DE BISKRA** (province de Constantine).

Coton courte soie nankin.

104. **PORTELLI**, à Philippeville (province de Constantine).

Coton courte soie égrené.

105. **ROSEY** frères, à Ouled-Fayet (province d'Alger).

Coton courte soie égrené 1861.—Id., non égrené, id.

106. **ROYER**, à la Sénia (province d'Oran).

Coton longue soie.

107. **SOCIÉTÉ L'UNION AGRICOLE D'AFRIQUE**, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Coton longue soie égrené.—Id., non égrené,

108. **SPAHIS** (3<sup>e</sup> régiment de), Smala du Tarf, commandée par le lieutenant Ardaillon (province de Constantine).  
Coton courte soie égrené.—Id., non égrené.
109. **TARDIEU**, égreneur, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).  
Coton longue soie égrené.
110. **URSULE JACQUOT** (Sœur), directrice de l'orphelinat de Bône (province de Constantine).  
Coton courte soie, capsules.—Id., égrené.
111. **VALLIER** (Joseph), entrepreneur d'égrenage à Alger.  
Coton longue soie provenant de terrains non irrigués à la Rassauta.—Idem.—Idem.—Coton longue soie provenant de terrains irrigués.—Id., non irrigués.—Idem, non irrigués, à l'Agha.—Idem, à Ténès.—Idem, aux Issers.—Id., 1861, de Béni-Méred, n° 8.—Id., id., de Bou-Roumi, n° 9.—Coton longue soie.
112. **VERNHET**, à Béni-Méred (province d'Alger).  
Coton longue soie égrené à la main.—Id., à la machine blidienne.
113. **WARNIER** (le docteur), ferme de Kandouri (province d'Alger).  
Coton longue soie 1859.—Id., 1861.

#### EMPLOI DES COTONS DE L'ALGÉRIE.

114. **BARBARE** frères, à Saint-Quentin (Aisne).  
Tissus en coton.
115. **BARBARE** (Thomas), à Saint-Quentin (Aisne).  
Tissus en coton.
116. **BARROIS** frères, filateurs à Fives-lez-Lille (Nord).  
Bobines pour bonneterie extra, n°s 66 à 110.—Bobines trame peignée, n°s 90, 100, 110, 120.—Bobines de chaîne peignée, n°s 78, 100.—Echeveaux de chaîne peignée, n°s 90, 100, 110, 120, 130.—Echeveaux de chaîne peignée retors, 2 fils, pour le tissage mécanique, n°s 55, 60, 80, 90, 100, 110, 120.—Echeveaux de chaîne peignée, n° 85, 3 fils, gazé laminé, de diverses nuances.—Gants fabriqués à Paris avec les cotons ci-dessous.—Chaussettes, id.—Bas blancs, id.—Tissu plissé pour devants de chemises.—Nansouk.—Mousseline-nansouk.—Percale extra, chaîne et trame en n° 80, retors, 2 fils, gazé et laminé.—Bobines de fil à coudre blanc 75, 6 fils.—Id., noir, id.
117. **DELEBART-MALLET**, à Fives-lez-Lille (Nord).  
*Etablissement comprenant 22,000 broches.*  
Chaîne simple pour mousseline, nansouk, façonnée, etc., n°s 100 à 208 m/m.—Trames

simples pour id., n°s 400 à 300 m/m .— Retors deux bouts pour tulle, depuis le n° 180 à 300.— Retors pour articles nouveautés, id.— Fils de couleur, imitation de soie pour ganterie et nouveautés.— Fils blancs pour tulles et dentelles.— Mousselines.— Nansouk, etc.

118. **DOLFUS MIEG et C<sup>e</sup>**, à Mulhouse (Haut-Rhin).

Chaîne dévidée, n°s 70 et 80.— Chaîne en bobines, n°s 70, 80, 90, 100.— Trame n° 150.— Coton à broder écrù n° 25.— Id., blanchi, n° 30. Coton à broder, n°s 25, 30, 40.— Coton à broder de diverses couleurs.— Bobines n°s assortis 500 m., noir lustré.— Id., 500 m., blanc.— Bobines n°s 70, 80, 90, 100, blanc.— Bobines n° 60, blanc.— Bobines n°s assortis, blanc, 100 m.— Bobines 100 m., blanc.— Paquets coton 100 m., blanc, n°s 40 à 150.— Id., couleur.— Cordonnet pour guipure, n°s 60/150.— Fil câblé 6 brins, écrù, n°s 60 à 100.— Organsin uni.— Organsin façonné.— Gazes façonnées.

119. **DURET** (Mien), filateur à Brionne (Eure).

Coton blanc, écheveaux chaîne continue, n°s 16, 20, 26, 30, 35, 40, 50.— Coton chaîne Mull-Jenny, n°s 26, 30, 40.— Coton chaîne nankin naturel, n°s 24, 30, 34.— Tissus divers.— Coupon nankin uni.— Id. à carreaux, le blanc faisant carreaux est écrù.— Vêtement nankin ayant été porté plusieurs années, comparé à un morceau de la même étoffe n'ayant pas servi.— Coupon hâlik satin.— Coupon foutas genre tunisien.— Id., broché.— Id., turban à carreaux.— Coton teint rouge grand teint.— Coton teint mordoré.— Id., paillaca.— Bretelles nankin.

120. **JANISSON fils**, à Tarare (Rhône).

Mousseline française.— Id., organdi souple.— Id., linon confection.— Id., linon broderie.— Tarlatanes.— Mousseline brodée au plumetis.— Robes mousseline brodées au plumetis.— Mousseline brodée au plumetis.

121. **LEDOUX BEDU et C<sup>e</sup>**, fabricants à Saint-Quentin (Aisne).

Filateurs MM. DELEBART, BARROIS.

Envoi de 54 coupes diverses comprenant :

Plumetis.— Mouchoirs.— Nansouk-mousseline.— Nansouk.— Jaconas.— Nansouk.— Mousseline.— Carreaux basinés.— Rayé gaze.— Plissés.— Devants de chemise.— Id., imprimés.— Mouchoirs coton imprimés.

122. **LOYER** (Henry), filateur à Lille (Nord).

Coton en laine d'Afrique.— Id., filé en bobines simples.— Id., retors en écrù.— Id., retors gazé et apprêté.— Tulles unis, lisrés et Bruxelles.— Nouveautés en nivelles, filets, points de Paris et de Valenciennes.

123. **MALLET frères**, filateurs à Lille (Nord).

Collection de filés simples (extra-fins) pour mousselines, jaconas, nansouks et nouveautés.— Collection filés retors écrus et blanchis (extra-fins) pour dentelles, tulles, etc.— Collection filés retors blancs, noirs et de toutes couleurs, glacés, imitation de soie blanches, noirs et toutes couleurs, pour soieries, velours, passementerie, chapellerie, etc.— Collection filés retors blancs, noirs et de toutes couleurs, pour bonneterie, ganterie et nouveautés.— Collection filés à coudre, blancs, noirs et de toutes couleurs.— Collection de filés câblés pour lisses et remises pour tissage.— Tissus.— Mousseline.— Jaconas.— Nansouk.— Dentelle.— Tulle.— Bas extra-fins, chaussettes, gants, rubans de Saint-Étienne, velours, passementerie, chapellerie et articles de nouveautés.

QUATRIÈME SECTION.

**Graines et Matières oléagineuses.**

**OLIVIER.—HUILE D'OLIVE.**—*Conditions naturelles.*—L'olivier croît spontanément en Algérie et y acquiert des proportions énormes. Il peuple la plupart des régions de la colonie, soit en épais et magnifiques massifs, soit en bouquets isolés d'une luxuriante végétation, soit en tiges frutescentes perdues au milieu des broussailles. Favorisé par un climat où les gelées ne l'atteignent jamais, l'olivier n'a pu être détruit par la dent des bestiaux ni par l'incendie périodique, ni par la hache des Arabes. Aussi peut-on dire de l'Algérie qu'elle est particulièrement la région, sinon la patrie même de l'olivier.

*Cultures indigènes.* — Les Kabyles, fixés au sol, par des maisons et des cultures régulières, cultivent l'olivier pour la production de l'huile. Ils plantent en terre des rejetons détachés des vieux sujets, labourent au pied des arbres, irriguent le plus abondamment qu'ils peuvent, greffent les sauvageons et taillent les branches. La récolte commence sur le littoral dans le mois d'octobre, en janvier dans l'intérieur, où la température est plus froide. Certaines tribus gaument les arbres, d'autres attendent la chute naturelle des fruits. Après la cueillette, les procédés varient suivant les localités. En certains villages, les olives sont exposées pendant 8 à 15 jours à l'ardeur du soleil et amenées à un état de fermentation qui détériore la qualité de l'huile. Elles sont ensuite disposées dans une auge grossièrement revêtue en maçonnerie et piétinées; ailleurs, foulées entre de grosses pierres. Après avoir extrait toute l'huile que peut donner une aussi faible pression, le résidu est immergé par petites parties dans l'eau chaude et manipulé jusqu'à l'obtention de la recense. Il est ensuite jeté ou abandonné, quoique contenant une forte partie de matière grasse. Dans la grande Kabylie, les populations possèdent des vis en bois grossièrement établies, mais donnant des résultats plus avantageux que la pression des pieds, des mains et des pierres. Cependant, même avec ces pressoirs à huile, qui font partie du mobilier domestique des Kabyles, le rendement dépasse rarement 10 à 12 kil. d'huile pour 100 kil. d'olives.

*Cultures européennes.* -- En intervenant dans la production de l'huile, la colonisation a tenté d'améliorer la culture et la fabrication. Une école d'oliviers a été créée à la pépinière centrale du Gouvernement. Les compagnies de planteurs militaires ont été particulièrement appliquées à la greffe des oliviers sauvages. Des primes d'encouragement ont été fondées pour les plantations, les olives, les moulins, les huiles. Des notices spéciales, publiées par les soins de l'Administration, ont guidé l'inexpérience des colons. Aussi cette industrie s'est-elle développée.

pée là où elle existait, et naturalisée là où elle était inconnue. Les centres principaux de production et de fabrication européenne sont : Bougie, dans la province de Constantine, Tlemcen, dans celle d'Oran.

*Faits économiques.* — *Production.* — A la fin de 1854, on évaluait l'étendue des forêts d'oliviers exploitables à 25,000 hectares, sans compter les oléastres perdus dans les broussailles qui se trouvent partout; à 50, les moulins à huile européens, à 11 millions de litres la production totale de l'huile européenne et indigène. Sur ces 11 millions, 8 millions se consomment dans le pays, 3 millions s'exportent. La France est le principal débouché de l'huile algérienne; débouché des plus importants, car elle en importe annuellement de l'étranger pour 15 à 20 millions de francs. — *Prix.* — L'olive sauvage, qui fournit une huile peu abondante, mais d'excellente qualité, s'achète sur le pied de 5 à 6 fr. les 100 kil.; les olives de greffe se vendent : en première qualité, 15 à 18 fr.; en deuxième, 9 à 10 fr.; en troisième, 5 à 6 fr. Les olives se vendent quelquefois à la mesure; voici les prix en 1854, à Drâ-el-Mizan, sur les confins de la Kabylie: 1 fr. le double décalitre d'olives presque vertes, et tombées par l'effet du vent; 1 fr. 25 c. quand la maturité est plus avancée; 2 fr. quand la maturité est complète, soit 10 fr. l'hectolitre. L'huile indigène se vend 1 fr. à 1 fr. 25 c. le litre; celle de fabrication européenne vaut 1 fr. 50 c. à 2 fr. — *Rendement.* — Le produit d'un olivier est ainsi estimé, au prix de 1 fr. 20 c. le litre: — à la 4<sup>e</sup> année de greffe, 3 kil. d'olives, 50 c. d'huile, 60 c. en argent; — à la 10<sup>e</sup> année, 12 à 18 kil. d'olives, 2 à 3 litres d'huile, 2 fr. 50 c. à 3 fr. 60 c. en argent; — à la 12<sup>e</sup> année, 18 à 20 kil. d'olives, 3 à 3,33 litres d'huile, 3 fr. 60 c. à 4 fr. en argent; — à la 25-30<sup>e</sup> année, 60 à 70 kil. d'olives, 10 à 12 litres d'huile, 12 à 14 fr. en argent; — en plein rapport, après la 30<sup>e</sup> année, 75 à 80 kil. d'olives, 12 fr. 50 c. à 16 fr. d'huile, 15 à 19 fr. en argent.

**MATIÈRES OLÉAGINEUSES.** — Bien que de beaucoup la plus importante, la culture de l'olivier n'est pas la seule, parmi celles produisant les matières oléagineuses, qui réussisse en Algérie. L'Exposition renferme des spécimens de plusieurs autres végétaux qui, pour n'être pas aussi riches en principes huileux, ne méritent pas moins, dans certaines circonstances, d'être cultivés. Tel(s) sont :

*L'arachide.* — Une culture d'arachide rend à l'hectare de 2,400 à 3,000 kil. de grains, dont on retire 40 p. 0/0 d'huile particulièrement propre à l'éclairage.

*Le lin.* — Pour la production des tiges comme pour celle de la graine, le lin est certainement une des cultures industrielles qui est le plus facilement et le plus économiquement abordable par les colons. Il vient bien dans toutes les bonnes terres à céréales qu'il précède avec avantage. Semé en automne, il profite des pluies de l'hiver, et se récolte fin mai, avant le commencement des autres récoltes. La graine de lin est de qualité supérieure en Algérie. Comme on l'a déjà dit plus haut, le lin de Riga n'y dégénère pas, et le Jardin d'acclimatation d'Alger conserve depuis douze ans des semences qui ont conservé toutes leurs qualités primitives. La colonie obtiendrait un profit considérable de la production des graines de lin pour

semences, que les pays liniens, et la France notamment, auraient avantage à lui demander, au lieu de la tirer à grands frais de la Russie méridionale.

*Le madia sativa* (madie du Chili). — Plante à culture hivernale, dont le rendement en graines est de 2,000 à 2,300 kil. à l'hectare; la graine donne sous la presse 25 à 26 p. 0/0 de son poids d'une huile qui aurait un facile écoulement à Marseille.

*La cameline* (*myagrum sativum*). — Le rendement de la cameline est, en Algérie, de 12 à 1,500 kil. à l'hectare. La graine rend le tiers environ de son poids d'huile.

*Le carthame*, dont la fleur est employée dans la teinture, donne en abondance des graines qui contiennent 25 à 30 p. 0/0 d'une huile siccative, et qui se vendent à raison de 26 à 27 fr. le quintal.

*Le chanvre indigène* (*cannabis indica*). — Cette variété de chanvre n'est cultivée par les Arabes que pour en extraire cette substance enivrante et vertigineuse connue sous le nom de *haschich* ou mieux *affouun*. Cette culture, qui n'est jamais très étendue, se fait dans des sols peu fertiles, les plantes restent basses, trapues. Il se développe alors sur les appareils floraux, les sépales, les bractées, un produit résineux à odeur pénétrante qui paraît constituer le principe actif que l'on se propose d'obtenir. Ce sont les sommités de ces plantes, recueillies avant parfaite maturité des graines, qui sont employées. Coupées menues, on les fume dans une pipe très petite ou on les mange mêlées à des confitures après les avoir broyées. Toutes les variétés de chanvre donnent des graines dont on recueille de l'huile.

*Le colza* (*brassica campestris*). — La culture du colza réussit admirablement en Algérie. Il se cultive comme le lin, et son rendement, dans de bonnes conditions de culture, est, à l'hectare, de 3,000 à 3,500 kil. de graines dont le placement serait facile à Marseille.

*La navette et le radis oléifère de la Chine*. — Deux plantes vigoureuses qui procurent une huile abondante.

*L'hélianthe* (*helianthus annuus*). — Tournesol qui réussit très bien et rend une huile qui se place avantageusement dans l'industrie.

Le tournesol a été récemment préconisé pour l'assainissement des contrées marécageuses. Le lieutenant Maury, directeur de l'Observatoire de Washington, a remarqué qu'il avait notablement amélioré les conditions insalubres d'une localité paludéenne où il l'avait semé en grand, et que sous son influence les fièvres en avaient disparu. Le tournesol est, en effet, le végétal dont les fonctions vitales sont le plus énergiques, qui absorbe et évapore le plus en même temps; c'est un véritable filtre à purifier l'air.

*Le ricin* (*ricinus communis, americanus, lividus* et autres variétés). — Le ricin vit en Algérie huit à dix ans et plus et forme un arbrisseau de 3 à 5 mètres d'élévation. Un hectare de ricin en plein rapport fournit annuellement 3,000 kil. de graines dont on retire 40 à 45 p. 0/0 d'huile par expression.

On sait que la feuille du ricin sert à la nourriture d'un ver à soie dont les co-

cons, si l'on parvient un jour à les filer dans de bonnes conditions économiques, pourront être avantageusement utilisés par l'industrie.

*Le pavot* (*papaver somniferum*). — C'est du pavot blanc que l'on obtient l'opium. Les graines sont extraites des capsules après qu'elles ont été incisées pour la récolte de l'opium. Il y a là un double produit obtenu sur la même plante. La quantité de grains ainsi recueillis est de 6 à 7 quintaux par hectare, et le rendement 40 p. 0/0 d'huile.

---

EXPOSANTS:

124. **BALARD** (Joseph), propriétaire à Médéah (province d'Alger).

Olivs en saumure.

125. **BARNEAU**, à El-Arrouch (province de Constantine).

Huile d'olive.

126. **BLOT**, à Kléber (province d'Oran).

Lin, graines.

127. **BOISSONNET** (le lieutenant-colonel), à El-Biar (province d'Alger).

Huile d'olive.

128. **BORDE**, à Philippeville (province de Constantine).

Arachide du Brésil.

129. **BRINGUIEZ**, à Tlemcen (province d'Oran).

Olivs en saumure.—Olivs séchées.

130. **COSTÉRISAN** (Henry), à Sidi-Ali (province d'Oran).

Tournesol, graines.—Colza, graines.—Lin de Riga, graines.—Carthame, graines.

131. **DECUGIS** (Aimé), à Oran.

Olivs vertes en saumure.—Olivs noires à l'huile.

132. **DESAITRE**, directeur de la pépinière à Tlemcen (province d'Oran).

Huile d'olive 1861.

133. **DESAITRE** (Madame), à Tlemcen (province d'Oran).

Huile d'olive.—Olivs en saumure.—Olivs noires.

134. **DUPRÉ DE SAINT-MAUR**, ferme modèle d'Arbal (province d'Oran).

Huile d'olive 1861.

135. **DUPUY** (le docteur), à Therga (province d'Oran).

Lin, graines.

136. **ESTRUGO** (Jean), à Arzew (province d'Oran).

Lin, graines.

137. **GARRO fils aîné**, à l'Oued-Boghni (province d'Alger).

Huile d'olive surfine supérieure. — Huile d'olive surfine.— Id., fine. — Id., mi-fine.— Id., lampante.— Huile de ressence 1<sup>re</sup> pression. — Id., 2<sup>e</sup> pression.

138. **GAUCCI**, propriétaire à Bône (province de Constantine).

Huile d'olive.

139. **GOBY**, propriétaire à Berbessa (province d'Alger).

Ricin grand d'Amérique (*Ricinus americanus*). — Ricin remarquable (*Ricinus spectabilis*). — Ricin à capsules inermes (*Ricinus inermis*).

140. **GRIMA** (François), à Philippeville (province de Constantine).

Sésame.— Arachide.

141. **GUIRAUD**, à Héliopolis (province de Constantine).

Huile d'olive.

142. **GUYONNET** (Jean-Marie), à Assi-bou-Nif (province d'Oran).

Graines de coton,

143. **HARDY**, directeur du jardin d'acclimatation à Alger.

Arachide ordinaire (*Arachis hypogaea*). (Lin.) — Arachide à gros fruits (Id., *marocarpa*). (Bonp.) — Lin ordinaire (*Linum usitatissimum*). (Din.) — Lin de Riga (Id.). — Lin des Kabyles (Id.). — Madie du Chili (*Madia sativa*). (D. C.) — Camelina (*Myagrum sativum*). (Lin.) — Carthame des teinturiers, graines. — Chanvre des indigènes (*Cannabis indica*). (Lin.) — Chanvre géant de la Chine (Id. *sinensis*). (Del.) — Colza (*Brastica campestris*). (D. C.) — Navette (*Brastica napus sylvestris*). — Radis oléifère de la Chine (*Raphanus oleiferus*). — Erianthe, tournesol (*Helianthus annuus*). (Lin.) — Ricin grand d'Amérique (*Ricinus americanus*). (Mill.) — Ricin ordinaire (*Ricinus communis*). (Lin.) — Ricin à feuilles rouges noirâtres (*Ricinus lividus*). (Jacq.) — Ricin remarquable (*Ricinus spectabilis*). (Blum.) — Ricin à capsules lisses (*Ricinus inermis*). (Jacq.) — Ricin vert (*Ricinus viridis*). (Wild.) — Ricin de la Chine à petits fruits (*Ricinus sinensis*). (H. Alg.) — Id., à gros fruits. (Id.) — Pavot blanc à opium (*Papaver somniferum*). (Lin.) — Pavot blanc à tête plate (Id., *compressum*). — Pavot à fleurs violettes (*Papaver somniferum violaceum*). — Pavot à opium du Bengale (Id. *bengalense*). — Moutarde noire.

144. **HÖRING**, directeur de la pépinière de Bône (province de Constantine).

Ricin, graines et thyrcée. — Lin, graines. — Huile de ricin. — Huile d'amandes douces. — Huile d'olive. — Tournesol, graines.

145. **JALTEAU**, à Tlemcen (province d'Oran),

Huile d'olive, 186).

146. **LAMBERT et DUFOUR**, à Bougie (province de Constantine).  
Huile d'olive 1<sup>re</sup> qualité.— Id., 2<sup>e</sup> id.— Id., 3<sup>e</sup> id.— Huile de ressence pour savon.
147. **LAVIE fils**, à Guelma (province de Constantine).  
Huile d'olive.
148. **LAVIE père et fils**, minotiers à Constantine.  
Huile d'olive.
149. **LESCURE** (Jules), à Oran.  
Graines de coton.
150. **LOUSTEAU** (Pierre), à Mascara (province d'Oran).  
Huile d'olive.— Olives greffées non préparées.— Olives non greffées.
151. **MALLARD** (Etienne), à Sainte-Barbe-du-Tlélat (province d'Oran).  
Olives en saumure.
152. **MAZET**, à Alger.  
Huile d'olive de la tribu des Beni-Mendès (Kabylie).
153. **MINES DE MOUZAIA** (les), (province d'Alger).  
Huile d'olive non épurée.
154. **MOHAMED EL BOURI**, amin des Barranis (province d'Oran).  
Olives.
155. **NEUHANS-MAISONNEUVE**, à Saint-Cloud (province d'Oran).  
Ricin, graines.
156. **OLIVI**, à Mascara (province d'Oran).  
Huile d'olive 1860.— Olives en saumure, 2 échantillons.
157. **PANTIN**, directeur de la Pépinière à Constantine.  
Graine de moutarde blanche.— Cameline.
158. **PONS**, à Sidi-Bou-Médine (province d'Oran).  
Huile d'olive 1861.
159. **PORTELLI**, à Philippeville (province de Constantine).  
Sésame.
160. **POUPART**, à Philippeville (province de Constantine).  
Huile d'olive.

161. **RÉGIS-SELY**, à Tlemcen (province d'Oran).  
Huile d'olive 1<sup>re</sup> qualité.
162. **ROUIRE** (Antoine), à Mascara (province d'Oran).  
Huile d'olive 1861.
163. **SCAPARONE**, à Constantine.  
Olives en conserve.
164. **SOCIÉTÉ L'UNION AGRICOLE D'AFRIQUE**, à Saint-Denis-du-Sig (province d'Oran).  
Huile d'olive 1861.
165. **URSULE JACQUOT**, directrice de l'orphelinat à Bône (province de Constantine).  
Lin, graines.—Ricin, graines.—Olives en saumure.—Huile d'olive.—Huile de ricin.
166. **VIGUIER**, à Boufar (province de Constantine).  
Huile d'olive à 2 fr. 25 c. le litre.
167. **VIOLA**, fabricant à Tizi-Ouzou (province d'Alger).  
Huile d'olive.

---

#### CINQUIÈME SECTION.

---

#### **Matières tinctoriales et tannantes.**

**GARANCE** (*Rubia tinctorum*, Linn.). — La garance croît spontanément dans l'Afrique du Nord, où elle est connue des Arabes sous le nom de *fouah*. Un rapport de la Société industrielle de Mulhouse a constaté que le principe colorant du *fouah* de Tunis, qui ne peut qu'être identique à celui de l'Algérie, était de 25 à 30 p. 100 plus faible que celui de la vraie garance cultivée dans le Vaucluse, ce qui confirme l'opinion des botanistes sur la différence spécifique qu'ils estiment exister entre la garance d'Afrique et celle d'Europe. Quoi qu'il en soit, la première est douée de propriétés colorantes très-intenses; elle est matière à spéculation dans toute l'Afrique du Nord; elle est un des articles du trafic du Sahara avec le Soudan; depuis les temps de la domination romaine jusqu'à nos jours, elle n'a cessé de jouer un rôle important dans le commerce des États barbaresques.

Et quant à la vraie *garance des teinturiers*, celle-ci acquiert par la culture

toutes les qualités des types les plus renommés d'Europe, comme en témoignent les documents suivants.

La chambre consultative de Louviers, invitée par le ministre de la guerre à exprimer son opinion sur des garances provenant des cultures de M. Chirat, colon à Constantine, la formula ainsi :

1<sup>o</sup> La nature et la qualité de l'*alizari* (racine de garance) d'Alger (de Constantine) sont supérieures à l'*alizari* de Provence, et supérieures aussi à l'*alizari* de Chypre, justement préféré dans le commerce ; 2<sup>o</sup> l'*alizari* d'Alger, bien connu dans le commerce, atteindra une valeur égale, sinon supérieure, à l'*alizari* de Chypre ; 3<sup>o</sup> enfin, l'*alizari* d'Alger est appelé à un bel avenir, et comme colorant et comme marchandise, si, pour la nature et pour la qualité, il est livré au commerce dans les conditions de celui de M. Chirat ; 4<sup>o</sup> la chambre consultative ne saurait trop insister auprès du ministre de la guerre pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour donner à la culture de la garance en Algérie le plus large développement possible. Dans notre opinion, ce produit pourra être un jour une des plus grandes richesses de notre colonie.

Le second jugement sur les mêmes garances émane de M. Chevreul, membre de l'Institut et directeur des teintures aux Gobelins. Voici les conclusions d'un rapport émané de ce savant :

1<sup>o</sup> La laine teinte avec la garance d'Algérie se rapproche beaucoup de la laine teinte avec la garance de l'Alsace. 2<sup>o</sup> La garance d'Algérie, appliquée sur la soie alunée, donne un résultat au moins égal à celui de la garance d'Alsace. Pour la teinture du coton, les deux garances donnent des résultats pareils. Je ne doute pas que la terre et le climat de l'Algérie ne soient très propres à la culture de la garance, et dès à présent on peut considérer la question de la bonté de la teinture de la garance d'Algérie comme définitivement résolue.

Les résultats obtenus depuis par nos cultivateurs ont prouvé l'exactitude de cette assertion, car nulle part le sol ne paraît plus propice à cette culture dont la récolte, qui demande 30 mois et 3 ans en France, peut se faire en Algérie après 18 mois.

**HENNÉ.** — Plante tinctoriale de la famille des salicariées, propre à l'Afrique et à l'Orient. Ses feuilles, réduites en poudre et délayées dans l'eau sous la consistance d'une pâte, colorent fortement en rouge orangé brun les parties du corps sur lesquelles on les applique. En Algérie, les femmes se teignent ainsi les mains, les doigts, les ongles, les pieds, les orteils. On en teint aussi la queue et la crinière, le dos et les jambes des chevaux.

Le henné est également employé dans la médecine vétérinaire des indigènes contre les contusions, les blessures, les abcès, les gonflements, etc., pour endurcir les parties, les cicatrices récentes ; on l'applique encore sur les muqueuses, dans la bouche ; contre le mal de dents, pour diminuer la trop grande transpiration d'une partie du corps, etc.

En 1858, un industriel de Lyon, dont les produits teints avec du henné d'Afrique sont placés à l'Exposition dans le compartiment des soieries, a tiré de cette feuille, dont jusqu'à cette époque la totalité des récoltes annuelles était utilisée sur place par les indigènes, un principe colorant qui a servi à teindre en noir les plus belles soieries. Ce noir, dont la vogue paraît grande dans le commerce, a été désigné sous le nom de *noir d'Afrique*, et semble devoir l'emporter sur tous les noirs connus par la beauté des reflets et par sa teinte brillante et azurée.

Malgré les avantages que la culture du henné paraît offrir au cultivateur algérien, sa production est circonscrite à un nombre très restreint de localités : à la tribu des Beni-Khelil, dans la province d'Alger ; aux environs de Mostaganem dans celle d'Oran ; au cercle de Biskra dans celle de Constantine. Ce dernier point paraît surtout propice à cette culture qui donne en moyenne un rendement de 23 quintaux par hectare.

La superficie complantée en Algérie en 1858 a été d'environ 60 hectares.

**COCHENILLE.**— La cochenille est un insecte de l'ordre des hémiptères, qui, étant desséché, donne une couleur rouge très appréciée dans l'industrie des teintures. Elle vit sur une plante grasse, le *cactus* ou *nopal cochenillifère*, dont les plantations portent le nom de nopaleries.

*Faits historiques.* La cochenille était depuis quelques années seulement importée du Mexique aux Canaries et en Espagne, lorsque en 1831 M. Simounet, jeune chimiste français qui habitait Valence, conçut et réalisa le projet d'en doter l'Algérie. Ses éductions, soigneusement renouvelées sur de modestes proportions, pendant plusieurs années, en conservèrent la semence et fournirent en 1842 les moyens d'entreprendre, à la pépinière centrale, des expériences plus considérables qui assurèrent pour toujours la conservation de cette nouvelle industrie agricole. En 1833, une nopalerie officielle fut fondée aux portes d'Alger ; mais on dut y renoncer après deux ans d'exploitation, la dépense ayant paru tout à fait hors de rapport avec les résultats. Reprises en 1842, par M. Hardy, à la pépinière centrale, la culture du nopal et l'éducation de la cochenille ont été développées d'année en année, jusqu'en 1858 ; mais depuis cette époque cette culture paraît avoir été complètement abandonnée par les colons. La quantité de cochenille vendue à la suite de cette dernière campagne a été de 850 kilogrammes.

Il n'est pas douteux que les colons reviendront à cette culture lorsqu'un peu plus d'aisance leur permettra d'attendre les récoltes, fort riches et fort productives d'ailleurs, mais qui ne s'obtiennent qu'après trois années de plantation, nécessitant une avance de fonds assez considérable.

*Qualités industrielles.* Le mérite des cochenilles algériennes a été l'objet de diverses appréciations qui doivent être rappelées ici.

La cochenille récoltée en Algérie en 1831 par M. Loze, directeur d'un premier essai officiel de cette époque, soumise au comité consultatif des arts manufacturiers, donna lieu à un rapport signé de MM. Gay-Lussac, Thénard, Savart et Darcet,

qui constate : 1<sup>o</sup> que cette cochenille est de moyenne grandeur et de qualité bonne , loyale et marchande ; 2<sup>o</sup> qu'elle a une si grande ressemblance avec celle qui nous vient du Mexique, qu'elle pourrait être vendue pour cette sorte si on lui donnait le même emballage; 3<sup>o</sup> que les cochenilles du Mexique se vendent (en 1855), à Paris, de 22 à 28 fr. le kil., et que celles d'Alger , suivant l'échantillon fourni, se vendraient facilement 22 fr. le kil.

Un lot de la première récolte de la pépinière centrale, en 1845, fut remis à M. Chevreul , membre de l'Institut et directeur des teintures aux Gobelins , qui formula ainsi ses conclusions : « La cochenille d'Alger est moins colorante que les cochenilles zaccatilla (du Mexique) , mais la différence est moindre pour l'écarlate que pour le cramoisi..... La cochenille zaccatilla coûtant (en 1848) 19 fr. 50 c. le kil., la valeur de la cochenille d'Alger sera de 15 fr. 60 c. lorsqu'il s'agira de faire du cramoisi. Mais s'il s'agissait de faire de l'écarlate , elle vaudrait 17 fr. 15 c. Maintenant , en prenant une moyenne, je pense que 16 fr. 35 c. représenteraient assez bien le prix du kil. C'est parce que j'ai été convaincu des avantages que la France pourra tôt ou tard retirer de la conquête de l'Algérie, que je suis entré dans des détails relativement aux essais d'un produit qui me paraît devoir être utile aux deux pays, s'il est l'objet d'une exploitation convenable. Je ne doute pas que la qualité n'en soit améliorée avec les soins qu'on apportera à la culture du cactus et à l'éducation de la cochenille.

En 1849, des échantillons de diverses récoltes figurèrent à l'exposition de Paris, le jury rendit hommage à leur qualité supérieure.

En 1850 , la vente d'une partie de la récolte fut confiée à la chambre de commerce de Paris, qui s'éclaira de l'avis d'une commission dont M. Fère résuma ainsi les conclusions : « La cochenille récoltée en Algérie peut être classée dans le commerce comme tenant le milieu entre celle venant du Mexique , qui lui est inférieure , et celle des Canaries , qui lui est supérieure. Faite avec soin et discrètement , cette culture prendra une grande extension en Algérie, et la quantité du produit s'améliorera..... Avec des soins tels qu'on en donne à la production de la cochenille aux îles Canaries , il n'est pas douteux qu'on n'arrive à rivaliser un jour avec les produits de ces derniers pays. »

Deux lots de cette même récolte ayant été soumis aux experts attachés au ministère de l'agriculture et du commerce , leur appréciation ne fut pas moins favorable..... « L'échantillon de cochenille dit *zaccatilla* est d'une qualité un peu inférieure aux belles sortes de zaccatillas de Honduras et des Canaries, mais d'une sorte égale aux bonnes sortes de ce pays. L'échantillon dit mestèque est d'une bonne qualité, égale à celle de la meilleure cochenille du Mexique , et même de Honduras, et peut se classer comme la bonne qualité des cochenilles des Canaries. L'échantillon est chargé d'un peu de grabiaux (petites mouches) et de poussière, ce qui nuit à son emploi..... Le rendement de ces cochenilles est excellent. En résumé, la production des cochenilles sera une ressource importante pour les colons, la consommation étant grande en France. »

INDIGO (*extrait de l'eupatorium tinctorium*). — Cet arbrisseau, originaire du Brésil, est cultivé depuis plusieurs années au jardin d'acclimatation d'Alger. Il s'élève à 2 ou 3 mètres et peut durer 12 à 15 ans. On peut en obtenir deux à trois coupes dans une même campagne. L'indigo recueilli est d'une grande pureté.

L'exploitation de l'*eupatorium tinctorium*, pour l'extraction de la couleur bleue, paraît devoir être avantageuse.

---

EXPOSANTS :

168. **ABRAHAM KANOUI**, à Oran.

Kermès.

169: **AJONGC** (Jacques), à Sidi-Chami (province d'Oran).

Garance obtenue sans irrigation.

170. **ALI-BEN-AISSA**, des Beni-Ournid (province d'Oran).

Pyrèthre.

171. **BLANCHO frères**, Plaine des Andalouses (province d'Oran).

Écorce de chêne pour tannage. — Feuilles de lentisque, id. — Chebonba, plante très-estimée des Arabes pour la teinture. — Touzala, employé par les Arabes pour la préparation des cuirs. — Écorce d'aubépine pour teinture en rouge.

172. **BRUNET**, directeur de la Pépinière à Mascara (province d'Oran).

Garance. — Nopal à cochenille. — Sumac fustet. — Sumac de Virginie. — Sumac des corroyeurs, plant de Sicile. — Sumac glabre.

173. **CERCLE DE BATNA** (province de Constantine).

Garance sauvage des montagnes de l'Aurès.

174. **CHAMBRE DE COMMERCE**, à Constantine.

Garance. — Pyrèthre.

175. **COSTÉRISAN** (Henry), à Sidi-Ali province d'Oran).

Carthame, fleurs.

176. **DU PRÉ DE St-MAUR**, Ferme modèle d'Arhal (province d'Oran).

Garance.

177. **FEREN**, à Bougie (province de Constantine).

Garance de 3 ans.

178. **HARDY**, directeur du jardin d'acclimatation à Alger.

Cochenille grise. — Id. zaccatille. — Indigo provenant de l'eupatorium tinctorium. — Kermès du chêne. — Garance. — Glumes de sorgho sucré pour teinture.

179. **HERING**, directeur de la pépinière à Bône (province de Constantine).

Garou, écorces, tannin. — Lentisque, écorces, tannin. — Noix de galle. — Garance.

180. **JONQUIER** (Marius), à Oran.

Rhus pentaphyllum, sumac tezera, souche, tronc et branches. — Teinture extraite du rhus pentaphyllum.

181. **KADDOUR-BOU-AZA**, caïd des Beni-Mester (province d'Oran).

Garance sauvage.

182. **KADA-KELOUCH**, à Sidi-Bou-Médine (province d'Oran).

Kermès. — Garance.

183. **LACRETELLE**, à Sidi-Bel-Abbès (province d'Oran).

Garance.

184. **LACROIX**, à Rovigo (province d'Alger).

Garance en poudre. — Graine de garance.

185. **LÉONARD** (veuve), à Alger.

Poudre de lentisque pour teinture en noir.

186. **PÉPINIÈRE DE BISKRA** (province de Constantine).

Indigo argenté, feuilles. — Henné broyé.

187. **PHÉNIX** (Jean-Baptiste), à Mascara (province d'Oran).

Garance de 34 mois.

188. **PONS**, à Sidi-Bou-Médine (province d'Oran).

Teggaout, galle du tamarix, employé pour le tannage des cuirs.

189. **REVERCHON**, à Birkadem (province d'Alger).

Carthame.

190. **SCHERRER** (Charles), à Sainte-Amélie (province d'Oran).

Garance de 2 ans. — Id. de 30 mois. — Id. de 3 ans.

191. **SCHWEITZER**, à Tlemcen (province d'Oran).

Pyréthre. — Écorce de grenade sauvage pour teinture en jaune des cuirs marocains.

192. **SELIMAN-BEN-SALAH**, à Constantine.

Garance (foua), 1 fr. 50 cent. le kilo. — Henné, 75 cent. le kilo.

193. **SIMOUNET**, à Alger.

Cochenille desséchée (importation de l'exposant en 1830), 11 fr. le kilo.

### EMPLOI DU HENNÉ DE L'ALGÉRIE.

194. **GILLET et PIERRON**, teinturiers à Lyon (Rhône).

Soie organzin teinte en noir au moyen du henné. — Soie trame idem. — Taffetas dont la trame et la chaîne ont été teintes au moyen du henné. — Henné acheté dans la province d'Oran.

---

### SIXIÈME SECTION.

#### Baumes, Gommes et Résines.

RÉSINES. — L'Exposition ne renferme que quelques produits de cette classe, et cependant l'Algérie est en position de se créer d'importantes ressources avec quelques-uns qui se trouvent sur beaucoup de points à l'état spontané : telles sont les gommes et les résines extraites de certains végétaux.

Les essences forestières dont on tire des résines sont le térébinthe, le cèdre, le genévrier, le pin d'Alep, le thuya et le lentisque. On sait que ces essences sont très abondantes dans la colonie.

---

#### EXPOSANTS :

195. **CAID BOU-ALAM-BEL-BACHIR** de la tribu des Beni-Thalet (province de Constantine).

Résine de pin d'Alep.

196. **HÖRING**, directeur de la pépinière de Bône (province de Constantine).

Résine de pin d'Alep. — Résine de pin maritime.

SEPTIÈME SECTION.

—  
**Matières médicinales.**

MATIÈRES MÉDICINALES. — L'Algérie produit un grand nombre de plantes médicinales, parmi lesquelles les plus importantes jusqu'à présent sont : le pavot à opium, la pyrèdre, les écorces de citron, la scille maritime qui donne lieu, particulièrement ces dernières, à un commerce d'exportation d'une certaine étendue et qui ne peut que s'accroître.

Les conditions de climat sont très favorables à la production de l'opium qui, en Algérie, possède, d'après le témoignage des hommes de science, toutes les qualités des meilleures espèces de Smyrne et de l'Inde.

La racine de pyrèdre est très commune dans la colonie, et elle est l'objet d'un commerce suivi entre les indigènes. Il s'en exporte aussi de notables quantités.

Comme les autres arbres de la famille des aurantiacées, le citronnier croît rapidement en Algérie où sa culture s'étend chaque année.

Quant à la scille maritime, on la rencontre partout dans ce pays.

On ne saurait détailler ici toutes les autres plantes médicinales qui existent dans la colonie. Le nombre en est grand ; les unes sont employées dans la pharmacie, les autres servent dans la médecine indigène.

EXPOSANTS :

197. **BALESTERO**, à Boghar (province d'Alger).

Lichen, manne du désert.

198. **BARNOIN**, négociant à Constantine.

Kif, chanvre que fument les Arabes.

199. **BEN-HASSEM**, à Milah (province de Constantine).

Nigelle.

200. **BLANCHO frères**, plaine des Andalous (province d'Oran).

Absinthe.

201. **BOU-DIAF-BEN-MOHAMED**, à Batna (province de Constantine).]

Thé indigène de l'Aurès.

202. **CERCLE DE BATNA** (province de Constantine).

Graine de pin d'Alep. Les Arabes sont très friands de cette graine.

203. **FRÉDÉRIC**, à Montpensier (province d'Alger).

Capsules de pavots.

204. **GLOCKNER** (Fritz), à Tlemcen (province d'Oran).

Houblon.

205. **HARDY**, directeur du jardin d'acclimatation à Alger.

Capsules de pavots somnifères. — Anis vert (*pipinella anisum*). — Coriandre cultivée (*coriandrum sativum*). — Nigelle de Crète, senonge des Arabes (*nigella sativa*). — Fenu grec (*trigonella fanum græcum*). — Raifort champêtre (*raphanus sativus*). — Gesse sans feuilles (*latyrus ophaca*). — Gesse chiche, jarosse (*latyrus cicera*). — Souchet comestible (choufa des Arabes (*cyperus esculentus*)). — Opium extrait du pavot blanc à tête plate. — Id. pourpre. — Id. du Bengale.

206. **HERING**, directeur de la pépinière de Bône (province de Constantine).

Fenu grec. — Carick. — *Nymphaea lutea*, plante médicinale.

207. **JACOB AMSALEM**, à Mascara (province d'Oran).

Hachich.

208. **KADA-KELOUCH**, à Sidi-bou-Médine (province d'Oran).

Piment.

209. **MARTEL** (Eugène), pharmacien à Oran.

Pâte pectorale de dattes. — Sirop astringent de caroubes. — Extrait alcoolique de pavots blancs.

210. **MERCIER**, pharmacien à Aumale (province d'Alger).

*Saponaria officinalis*. — *Artemisia vulgaris*. — *Gentiana erythrea*. — Coquelicot (*papaver rheas*). — Serpolet (*thimus sapillum*). — Sanginaire (*paronichia argentea*). — Mauve (*malva sylvestris*). — Bourrache (*borrago officinalis*). — Romarin (*rosmarinus officinalis*). — Coriandre (*coriandrum sativum*). — Régissole (*glycyrrhiza glabra*). — Thym (*Thymus vulgaris*). — Melissa officinalis. — Menthe poivrée (*mentha piperita*). — Roseau (*arundo donax*). — Anis (*anisum officinale*). — Sureau (*sambucus nigra*). — Écorces de grenade. — Houblon (*humulus lupulus*). — Extrait de pavot blanc. — Capsules de pavot.

211. **MOHAMED-BEN-ABBAS**, à Batna (province de Constantine).

Thé indigène.

212. **MOHAMED-SGHIR-HAKEM**, à Biskra (province de Constantine).

Piment en poudre. — Piment.

213. **OULED-DHINS** (Les), (province de Constantine).  
Piment.
214. **PANTIN**, directeur de la pépinière à Constantine.  
Réglisse.
215. **PÉPINIÈRE DE BISKRA** (province de Constantine).  
Pavot somnifère. — Coriandre.
216. **ROUMIER** (Émile), à Souk-Harras (province de Constantine).  
Opium de pavot blanc.
217. **SCHNEIDER** (Charles), à Oran.  
Réglisse.
218. **SOCIÉTÉ L'UNION AGRICOLE D'AFRIQUE**, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).  
Piment doux. — Piment demi-doux. — Piment très fort.
219. **SURET**, à Sidi-bel-Abbès (province d'Oran).  
Houblon.
220. **TESTUT**, à Alger.  
Poivre indigène.
221. **TRIBU DES OULED-DOUI-YAYA-MERGATA** (province d'Oran).  
Oxyphylla.
222. **URSULE JACQUOT** (sœur), directrice de l'orphelinat de Bône (province de Constantine).  
Piments doux.
223. **WARNIER** (le docteur), ferme de Kandouri (province d'Alger).  
Afra, galle du chêne, produit médicinal. — Taselra, séné indigène, produit spontané du sol, sorte de panacée employée avec succès dans de nombreuses maladies.
224. **VISEDIO**, à Arzew (province d'Oran).  
Cumin. — Anis.

HUITIÈME SECTION.

**Céréales, Fourrages, Légumes.**

CÉRÉALES. — Dès l'antiquité, l'Afrique du Nord était déjà renommée pour sa fertilité en grains. Dans la notice des dignités de l'empire, l'Afrique proconsulaire est représentée sous la figure d'une femme tenant un épi dans chaque main et debout sur deux vaisseaux chargés de blé. On sait que les Romains, après avoir soumis cette contrée, en firent le grenier de l'Italie, et ce surnom a survécu comme signe distinctif d'une aptitude spéciale. Dans un chapitre de son *Histoire universelle*, intitulé : *De la fertilité du blé en Afrique*, Pline a réuni de nombreux témoignages d'une fécondité exceptionnelle. Un boisseau de blé, rapporte-t-il, en produisait jusqu'à 450. L'intendant de l'empereur Auguste lui envoya un pied de froment d'où sortait près de 400 tiges, toutes provenant d'un seul grain. L'intendant de Néron lui envoya de même 360 tiges de froment produites par un seul grain. Ces exemples ne seraient pas difficiles à renouveler, s'ils avaient un autre intérêt que celui de la curiosité. Il y a peu d'années, un colon de Misserghin a offert à la Société d'agriculture d'Oran un pied d'orge contenant 313 épis provenant d'un seul grain ; il a montré plusieurs pieds de blés riches de 40 à 150 épis en très beaux grains. La supériorité des conditions naturelles de production en Algérie se reconnaît surtout à l'ensemencement. Pour obtenir le maximum de récolte, il suffit de semer de 1 à 1 hectolitre 1/2 de blé par hectare, tant il talle abondamment : même réduction proportionnelle pour les autres céréales. Au mérite du tallage s'ajoute le poids, mesure de la qualité. Il n'est pas rare de rencontrer des biés qui pèsent jusqu'à 86 kil. à l'hectolitre. Le poids de 79 kil. est commun dans les bonnes années, au point que l'intendance militaire a pu l'exiger habituellement dans les fournitures que lui font les colons, en même temps que celui de 60 kil. pour l'orge. Priviléges du sol et du climat, ces faits n'ont rien de nouveau ni d'exceptionnel, car déjà Pline mettait le blé de la province d'Afrique au nombre des blés les plus estimés de son temps pour le poids et la qualité. Dans le cours du moyen âge, les grains furent une des principales marchandises d'échange des Etats barbaresques avec l'Europe. Aux dix-septième et dix-huitième siècles, la compagnie française des concessions d'Afrique trouvait une source importante de bénéfices dans l'achat sur les côtes d'Alger d'une quantité considérable de grains qu'elle vendait avec grand profit en Provence, dans le Bas-Languedoc, en Espagne, en Italie. De 1792 à 1796, des blés de la régence d'Alger concoururent à l'approvisionnement des armées et des populations méridionales de la France, source première du conflit qui amena la conquête d'Alger. Sous

l'Empire, l'armée anglaise en Espagne et le corps du maréchal Suchet furent nourris par les exportations de la province d'Oran. Reprenant ce rôle historique, l'Algérie, dans ces dernières années, a commencé à expédier en Europe des quantités considérables de grains, dont le chiffre, pour 1854, s'est élevé à 1,033,718 hectolitres de blé et 559,048 hectolitres d'orge, total 1,592,766 hectolitres de grains, plus 3,727,157 kil. de farines, et 2,696,117 kil. de pain et biscuit de mer. Sur cette exportation, l'Algérie a expédié à destination de l'armée française en Orient :

56,622 hectolitres d'orge,  
3,480,232 kil. de blé en grains ou en farine,  
2,679,257 kil de pain et biscuit de mer.

Les cultures de 1854 en céréales (blé, seigle, orge, avoine, maïs), comprenaient 707,832 hectares, qui ont produit 9,124,571 hectolitres de grains, d'une valeur de 135,030,102 fr.

Celles de 1861 ont compris 2,040,270 h., 69 a., 00 c. qui ont produit 12,846,517 hectolitres de grains d'une valeur marchande de 176,865,492 fr.

Le chiffre des cultures de 1861 est donc de 1,332,418 *hectares supérieur à celui de 1854*. Une telle progression, dont les résultats sont attestés par une exacte statistique, n'a pas besoin d'être commentée; elle prouve aux plus incrédules les progrès rapides que la colonisation fait chaque année en Algérie.

Malheureusement la récolte des céréales, qui s'était annoncée sous les plus belles apparences, a été brusquement détruite dans un grand nombre de localités par une sécheresse précoce, et cette superficie si considérable de terres mises en culture a à peine suffi à combler le déficit de la production ordinaire. Mais c'est là un de ces cas que Dieu seul pouvait prévoir et que la faiblesse humaine est toujours impuissante à éviter.

Du reste, et il convient de le dire, car c'est là la force vitale de la colonisation algérienne, tous, Européens et Indigènes, ont compris la gravité de la situation; partout on s'est mis résolument à l'œuvre, et Européens et Indigènes, aidés par la main toujours bienveillante de l'administration qui leur a fait des prêts de semences tirées des magasins de l'armée, ont cherché par un travail nouveau à réparer autant qu'il a été en leur pouvoir les mécomptes de la dernière campagne.

Néanmoins, malgré le faible produit de la récolte, l'Algérie a exporté en 1861, tant à destination de France que de l'étranger, 319,582 hectolitres de blé.

**BLÉ TENDRE.** — Le blé tendre est une importation des colons européens. On le reconnaît à sa couleur claire et blonde, à son écorce facile à casser sous la dent, à sa farine blanche. Les blés tendres barbus résistent mieux que ceux sans barbes aux influences des brouillards et des fortes rosées, surtout ils s'égrènent plus difficilement. La saissette d'Arles, ou blé de Mahon, doit à ces diverses qualités la préférence qui lui est accordée dans la province d'Alger : la tuzelle de Provence, non barbue, domine dans la province d'Oran. La province de Constantine a peu cultivé

encore le blé tendre. Toutes ces variétés donnent une farine plus blanche et plus facile à travailler que les blés durs indigènes; aussi se vendent-elles 2 à 3 fr. de plus par quintal métrique; mais elles sont plus délicates et demandent une culture plus soignée. Leur poids à l'hectolitre est un peu moindre. On estime l'étendue des cultures du blé tendre en 1861 à 71,002 hectares, qui ont rapporté 386,171 hectolitres, d'une valeur totale de 9,654,881 fr. Les Indigènes n'entrent dans cette production que pour un chiffre très restreint.

**BLÉ DUR.** — Le blé dur (*triticum durum*) était la seule variété connue par les Indigènes avant la conquête. On le reconnaît à la couleur plus brune du grain, à son écorce qui craque sous la dent, à sa cassure vitreuse, à sa farine moins blanche. Quand les premières fortes pluies d'automne ont détrempé suffisamment la terre, c'est-à-dire vers la mi-novembre, les Arabes répandent la semence à la volée sur la terre garnie d'herbe, à travers chicots et souches des broussailles incendiées; puis, avec un araire très simple, ils tâchent de recouvrir la semence tant bien que mal, tout en donnant une culture au sol. Cette méthode est la plus ordinaire dans les terres faciles, déjà défrichées précédemment et par conséquent peu garnies de broussailles, surtout de palmiers nains. Dans les autres on donne le labour avant la semaille. Quelques cultivateurs soigneux donnent un second labour pour enfouir la semence; la plupart s'en remettent à la pluie pour cette opération.

Il est un fait cependant qui mérite d'être mentionné parce qu'il dénote combien sera facile l'assimilation à nos coutumes de ce peuple jadis barbare, et que trente ans de luttes presque continues, aujourd'hui heureusement terminées, n'ont pas permis d'éclairer encore complètement: C'est que beaucoup d'Indigènes se sont servi avec empressement des herses que l'administration a mis il y a deux ans à la disposition de quelques chefs, et que cet exemple semble devoir être suivi par un grand nombre d'autres.

Pendant l'hiver, ils extirpent les grosses herbes sauvages, et irriguent les champs aussi abondamment qu'ils peuvent. Quand les blés sont trop forts et trop avancés pour la saison, ils y mettent paître les bestiaux. La moisson se fait chez les Indigènes avec une petite fauille à dent, en laissant la paille sur presque toute sa hauteur. Les gerbes sont battues sous les pieds des bœufs, mulets et chevaux. Le grain nettoyé et séché est conservé dans des silos, vastes fosses en terre de la forme d'une carafe, que les Européens ont dû adopter, même après avoir introduit pour la coupe des grains et le battage les méthodes européennes. Le rendement de la culture arabe, même dans les terres les plus riches et par les saisons les plus favorables, varie de huit à douze hectolitres par hectare. Les colons qui ne cultivent pas mieux n'obtiennent pas mieux; mais ceux qui soignent leurs cultures obtiennent vingt-cinq à trente hectolitres, et quelquefois au-delà. On évalue les cultures européennes et indigènes en blé dur, dans la campagne de 1861, à 891,219 hectares, ayant produit 4,849,598 hectolitres d'une valeur de 96,991,970 francs.

SEIGLE. — La plupart des terres d'Algérie étant propres à la production du froment, le seigle n'y saurait être qu'une culture très secondaire, motivée par des convenances exceptionnelles de localité ou par des besoins spéciaux. Les Kabyles, et même quelques tribus arabes, cultivent cette céréale, mais en minime quantité comparativement au blé. On emploie la paille de seigle en Algérie, comme en Europe, pour liens de gerbe, couvertures de meules, dans la sellerie. La farine de seigle se mêle à celle du blé dur pour maintenir le pain plus frais. En 1861, la culture du seigle s'est étendue sur 1,121 hectares, qui ont produit 13,882 hectolitres, valant 252,703 fr.

ORGE. — La variété d'orge cultivée par les Indigènes jusque dans les oasis, et que les Européens ont généralement adoptée comme l'espèce la plus productive, est l'orge à six rangs (*hordeum hexasticum*). Quelques colons ont introduit l'orge nue ou céleste. Pour les semences tardives, on conseille la petite orge carrée. On sème environ deux hectolitres à l'hectare, et on en récolte une moyenne de vingt-cinq à trente. L'orge en grain est principalement employée pour la nourriture des chevaux et des mulets; mais les pauvres la consomment aussi pour leur alimentation. L'orge est également cultivée comme fourrage vert, soit à pâtrer, soit à faucher. En 1861, la culture de l'orge s'est étendue à 1,015,606 hectares, qui ont produit 7,124,932 hectolitres, d'une valeur de 64,124,388 fr. Sur cette quantité, l'Algérie a exporté en 1861, tant à destination de France que de l'étranger, 386,581 hectolitres d'orge, chiffre supérieur de 294,951 hectolitres à celui des exportations de 1860.

Les orges de l'Algérie, très convenables pour la fabrication de la bière, sont très recherchées pour cet usage sur divers points de l'Europe, notamment en Angleterre.

AVOINE.—L'avoine est, en Algérie, une importation européenne : c'est l'avoine blanche d'hiver qui a été adoptée. En même temps qu'elle est plus productive que l'orge, il est reconnu qu'elle constitue une excellente nourriture pour les chevaux de trait pendant l'hiver, sans avoir l'inconvénient de les échauffer. L'avoine d'Afrique est déjà recherchée sur le marché de Marseille. En 1861, il a été cultivé 5,121 hectares d'avoine, qui ont produit 3,957 hectolitres d'une valeur de 399,570 francs.

MAÏS. — Le maïs jouit d'une grande et légitime faveur chez les Européens comme chez les Indigènes; ceux-ci le cultivent dans les oasis du Sahara non moins que dans le Tell. Cette céréale produit très abondamment; on a pu compter jusqu'à 723 grains sur un épis de maïs. Dans les bonnes conditions elle a rendu 70 et 80 hectolitres à l'hectare. Dans les *secanos* ou terrains non irrigables, on sème les espèces petites et précoces, le maïs quarantain, le maïs à poulet, sur le pied de 50 litres à l'hectare. Dans les terrains irrigables, on préfère le grand jaune ordinaire, le blanc dit des Landes, le grand d'Amérique à grains plats, dont la

farine est plus blanche et plus abondante. On sème seulement 30 litres à l'hectare. Son principal emploi est comme fourrage vert ou paille sèche. Les Indigènes pilent le grain, le délayent dans l'eau avec du beurre et le mangent en bouillie. Les pauvres le font tout simplement griller en épis sur la cendre et le mangent en grains. En 1861, il a été cultivé en maïs 6,957 hectares qui ont rendu 126,007 hectolitres, d'une valeur de 1,890,110 fr.

**FÈVES.** — On en cultive deux espèces : la fève de marais et la féverole ou petite fève de cheval, moins propre à la nourriture de l'homme, mais plus productive et convenant particulièrement au bétail. L'une et l'autre sont toujours des cultures d'hiver. En 1861, il a été semé en fèves 49,241 hectares, qui ont produit 295,968 hectolitres, d'une valeur de 3,551,625 fr. La fève est du nombre des légumes cultivés dans les oasis du Sahara.

**PANIS OU MILLET.** — **Moha de Hongrie.** — Le panis ou millet prospère dans les pays chauds, aussi réussit-il admirablement en Algérie, où l'on obtient de 3 à 3,500 kil. de graines à l'hectare. Le millet sert à de nombreux usages, et dans certaines contrées de l'Allemagne, il est employé dans l'alimentation humaine.

**RIZ SEC BLANC DE LA CHINE-ORIZA.** — Ce riz ne vient pas précisément sans l'aide des irrigations, comme sa désignation pourrait le faire croire, mais il n'a besoin que d'un très petit volume d'eau. Semé en mai, il arrive à maturité au bout de 90 jours avec un rendement de 3,000 kil. à l'hectare. C'est une culture susceptible d'importants développements.

**SORGHO.** — On cultive en Algérie, dans le Sahara comme dans le Tell, plusieurs espèces de sorgho : 1<sup>o</sup> le grand sorgho à balais (*holens sorghum*), dont le grain est rouge et dont les panicules forment d'excellents balais : sa tige atteint 2 m.; 2<sup>o</sup> le *bechna* des Arabes, *doura* dans l'ouest, qui paraît très voisin du *H. saccharatus*, dont les découvertes récentes ont constaté l'aptitude à la production du sucre; le *erighiffa* des Arabes (*H. cernuum*); 3<sup>o</sup> le *benitche* des Arabes (*H. spicatus*), connu aussi sous le nom de millet à chandelle. Les trois dernières espèces ne sont cultivées que par les Arabes et au moyen de l'arrosage. Les grains de sorgho servent à la nourriture des hommes et de la volaille; les tiges sont consommées comme fourrage vert en juillet et août.

Nous ne parlerons ici que du sorgho à sucre dont la culture convient principalement à l'Algérie, où elle atteint une complète maturité, et se trouve, pour ainsi dire, dans son propre milieu.

Par sa richesse alcoolique, le sorgho à sucre est appelé à prendre une part importante dans la production algérienne et à y fournir un aliment considérable à l'activité industrielle, qu'il est si désirable de voir s'élever parallèlement à l'agriculture.

Il y a quelques années que des usines importantes furent installées aux environs

d'Alger, de Blidah et de Milianah, mais la plupart n'ont pas prospéré par le motif principal que leur établissement a devancé les possibilités de la culture.

Dans l'exploitation industrielle du sorgho sucré pour l'alcoolisation, l'important est d'avoir de la matière à traiter pendant le plus long laps de temps possible, et cette condition sera facile à remplir attendu que le sorgho sucré est susceptible d'alimenter les alambics pendant six mois consécutifs, de la fin de juillet à la fin de janvier.

M. Simounet, d'Alger, a trouvé le moyen de conserver au sorgho, desséché et coupé en cossettes, toutes ses propriétés saccharines; en sorte qu'à l'aide de son procédé, une usine destinée à l'alcoolisation du sorgho peut facilement être occupée pendant toute l'année. On peut voir des échantillons de ces cossettes de sorgho à l'exposition.

Des observations faites à la suite des cultures qui ont été entreprises dans ces derniers temps, il résulte que le produit d'un hectare de sorgho sucré, en graine, est de 2,500 kilogrammes, qui par un traitement convenable peuvent donner 24,75 pour cent d'alcool, ou 773 litres 43 centilitres de spiritueux, ce qui n'empêche pas d'utiliser les résidus pour l'engraissement du bétail.

En outre, à mesure que la récolte des graines se fait, on peut exécuter celle des tiges pour les porter de suite à la distillerie. On a calculé qu'un hectare, cultivé dans de bonnes conditions, donne 83,250 kilogrammes de tiges écimées, débarrassées de leurs feuilles et prêtes à être employées.

**FOURRAGES.** — L'Algérie est riche en prairies naturelles. Chaque année, immédiatement après les premières pluies d'automne, la terre se couvre d'un admirable tapis de verdure dont rien n'égale la beauté.

Les fourrages de l'Algérie se divisent en deux espèces : les légumineuses et les graminées qui croissent les unes sur les terrains humides, les autres sur les coteaux ; celles-ci sont naturellement les plus estimées.

Parmi les graminées les plus abondantes sont les avoines, les dactiles, les paturins, les alpistes, les troënes, les fétuques, le mil, le diss des Arabes (*arundo festucoides*) ; viennent ensuite les lygées, les stypes (*l'alfa des Arabes*), le *stispa barbata*, appelé drin par les indigènes, puis le *loliu perenne* (*ray-grass*).

Dans les légumineuses on trouve les gesses, les lentilles, les luzernes dont l'abondance fait la richesse des prairies, les lupins, les vesces, les orobes, des trèfles, de nombreuses espèces d'astragales, enfin les sainfoins qui atteignent parfois jusqu'à trois mètres de hauteur.

Les fourrages les plus estimés sont ceux qui réunissent les graminées aux légumineuses. Quant aux autres familles de plantes fourragères, elles sont moins communes, la famille des composées cependant fournit quelques crucifères, quelques labiées.

**LÉGUMES.** — Les légumes secs exposés présentent une très grande variété d'es-

pèces. On appelle surtout l'attention sur la magnifique collection du jardin d'acclimatation, composée de doliques, de haricots, parmi lesquels le soja japonica, haricot oléagineux de la Chine, dont l'introduction est due à M. de Montigny, consul de France à Shanghai, et qui contient 18 pour cent d'huile; les lablabs, les pois de diverses variétés, les lentilles, les fèves, etc.

Toutes ces espèces ou variétés sont d'une culture facile en Algérie, elles offrent de nombreuses ressources à l'alimentation. Les produits actuellement obtenus sont consommés sur place, mais on peut prévoir que le temps n'est pas éloigné où ils donneront lieu à un commerce assez important d'exportation.

EXPOSANTS :

225. **ABDERAHMAN-BEN-GANDOUZ**, à Ain-el-Turk (province de Constantine).  
Blé, culture irriguée, 2 labours, 8 hectol. 1/2 à l'hect., 1 échantillon, 81 kil. — Orge, 1 id., 55 kil.
226. **ABDERAHMAN-BEN LEFREKH**, à Collo (province de Constantine).  
Sorgho rouge, épis, 1 échantillon.
227. **ABDERAHMAN-BOU-EL-FERRAH**, cheick des Achachs, à Collo (province de Constantine).  
Sorgho rouge, 1 échantillon.
228. **ABRAM** (l'abbé), directeur de l'Orphelinat à Misserghin (province d'Oran).  
Orge, 1 échantillon, 57 kil. — Avoine, id. — Maïs, id. — Haricots, 5 variétés. — Fèves, 2 variétés. — Pois quarantins. — Lentilles.
229. **AHMED-BEL-KADI**, à Batna (province de Constantine).  
Orge, 1 échantillon, 62 kil.
230. **AHMED-BEN-ABD-EL-SALEM**, à Aïn-Tagrout (province de Constantine).  
Blé dur, culture irriguée, 1 échantillon, 78 kil.
231. **AHMED-BEN-ABDER-ZELLEM**, à Aïn-Tagrout (province de Constantine).  
Orge, culture irriguée, 1 échantillon, 59 kil.
232. **AHMED-BEN-SACI**, à Collo (province de Constantine).  
Millet, 1 échantillon.

233. **AHMED-BEY**, à Bira-Dahra (province de Constantine).  
Blé dur, culture irriguée, 1 échantillon, 82 kil. — Orge, 1 id., 56 kil.
234. **AHMED-CHÉRIF-BEN-MERAD**, à Bled-Gandoura (province de Constantine).  
Blé dit gandoura, 1 échantillon, 81 kil.
235. **AHMED-CHÉRIF-BEN-MERAD**, à Guerfa (province de Constantine).  
Orge, 1 échantillon, 59 kil.
236. **ALI-BEN-MALEK**, bach-agha des Beni-Yahia (province d'Alger).  
Blé dur, 81 kil.
237. **ALI-BEN-BEL-KASSEM**, à Aïn-Beïda (province de Constantine).  
Blé dur, 1 échantillon, 80 kil.
238. **ALI-BEN-EL-ARBI**, à Aïn-Beïda (province de Constantine).  
Orge, 1 échantillon, 60 kil.
239. **ALI-BEN-FERLY**, des Eulma-Mesla (province de Constantine).  
Orge, 1 échantillon, 61 kil.
240. **AUGER** (Victor), à Saint-Denis-du-Sig (province d'Oran).  
Blé pin, 80 kil. — Orge pin, 58 kil.
241. **BACHIR-BEN-BEL-KASSEM**, à Fermatou (province de Constantine).  
Blé dit El-Hamra, 1 échantillon, 84 kil.
242. **BARNOIN**, négociant à Constantine.  
Blé dit Ageni et d'Egypte, 2 échantillons, 84 et 83 kil. — Orge, 1 id., 62 kil. — Blé d'Egypte, rendant 30 pour 1, une gerbe.
243. **BARNY DE ROMANET**, à Guyotville (province d'Alger).  
Blé tendre, 1 échantillon, 77 kil.
244. **BERTHAULT**, à Millesimo (province de Constantine).  
Maïs variés.
245. **BLANCHO frères**, Plaine des Andalouses (province d'Oran).  
Blé tendre, 1 échantillon, 79 kil. — Orge hexagone, 1 id., 57 kil. — Maïs, 2 id. — Haricots nains. — Pois nains et pois chiches.
246. **BLEUZE** (Jules), à Sidi-bel-Abbès (province d'Oran).  
Blé tendre, dit Tuzelle, 1 échantillon, 78 kil. — Blé tendre rouge (saissette), 1 id., 79 kil. — Blé dur indigène, 1 id., 79 kil. — Orge ordinaire, 1 id., 58 kil. — Orge perlé (céleste), 1 id., 73 kil. — Maïs. — Pois pointus. — Fèves.

247. **BOU-DIAF-BEN-MOHAMED**, à Batna (province de Constantine).  
Blé dur, 1 échantillon, 79 kil.
248. **BOU-DIAF-BOU-ROUGA**, à Aïn-Beïda (province de Constantine).  
Orge, 1 échantillon, 57 kil.
249. **BOU-ZOUIS-EL-HADJ-MOUSSA**, à Médéah (province d'Alger).  
Blé dur, 1 échantillon, 80 kil.
250. **BRUNET**, à Marseille.— Emploi des blés durs de l'Algérie.  
Blé dur de Bône, 1 échantillon, 81 kil. — Id. de Constantine, 1 id., 82 kil.
251. **BRUNET**, directeur de la pépinière à Mascara (province d'Alger).  
Maïs en fusées. — Fèves de marais. — Pois quarantains.
252. **CAID AHMED-BEN-MUSTAPHA** des Mahatlas (province de Constantine).  
Orge, 1 échantillon, 58 kil.
253. **CAID ALI-BEN-EL-ARBI**, à Aïn-Beïda (province de Constantine).  
Blé dur, 1 échantillon, 80 kil.
254. **CAID BRAHIM-BEN-MALEK**, des Ouled-Khiar (province de Constantine).  
Blé dur, 1 échantillon, 78 kil. — Orge, 1 id., 60 kil.
255. **CAID KEBLOUTI-BEN-TAHAR**, des Anenches (province de Constantine).  
Blé dur, 1 échantillon, 78 kil.
256. **CAID LAKDAR-BEN-IRRERAD**, à Guerfa (province de Constantine).  
Blé dur, 1 échantillon, 80 kil.
257. **CAID TAIEB-BEN-ZERGUIN**, du Nador (province de Constantine).  
Blé dur, 1 échantillon, 80 kil.
258. **CERCLE DE BATNA** (province de Constantine).  
Bulbes du Tarouda, produit naturel renfermant beaucoup d'amidon.
259. **CERCLE DE BOGHAR** (province d'Alger).  
Blé dur, 81 kil.—Orge, 66 kil.
260. **CHAIX**, cultivateur à Messaoud (province de Constantine).  
Blés dits Hedba et Tounzi, 2 échantillons, 80 kil.
261. **CHAMBAULT**, à Millesimo (province de Constantine).  
Haricots.—Riz.

262. **CHAMBRE DE COMMERCE** à Constantine.  
Orge, 1 échantillon, 58 kil.
263. **CHANTOUB-BLIAH**, à Tlemcen (province d'Oran).  
Orge, 1 échantillon, 60 kil.
264. **CHEICK EL-RACHA-BEN-SALAH** des Mahia (province de Constantine).  
Blé dur, 1 échantillon, 80 kil.
265. **CHÉRIF BEN-AHMED**, cheick des Medjadja, à Collo (province de Constantine).  
Sorgho blanc, grains et épis, 2 échantillons.
266. **CHOURAQUI** (Moïse), à Tlemcen (province d'Oran).  
Blé dur, 1 échantillon, 77 kil.
267. **COSTÉRISAN** (Henry), à Sidi-Ali (province d'Oran).  
Sorgho à sucre, tiges et grains.
268. **COUSIN** (Antoine), à Sidi-bel-Abbès (province d'Oran).  
Blé tendre, 1 échantillon, 79 kil. — Blé dur, id., 77 kil. — Orge, id., 60 kil.
269. **DANDRIEU** (Charles), à Oran.  
Blé tendre, 1 échantillon, 78 kil. — Avoine. — Pois pointus.
270. **DECRION** (Constant), à Sidi-bel-Abbès (province d'Oran).  
Blé tendre, 1 échantillon, 77 kil. — Blé dur, 1 id., 77 kil.
271. **DECOUFLÉ**, à Constantine.  
Blé dur, 1 échantillon, 86 kil.
272. **DUBAS**, à Millésimo (province de Constantine).  
Pois verts.
273. **DUBOURG**, ferme de l'Alelick (province de Constantine).  
Blé tendre, 1 échantillon, 81 kil. — Blé dur, 1 id., 77 kil. — Orge de la ferme des Karesas, 59 kil. — Pois pointus. — Fèves.
274. **DUMAS**, à la Ténira (province d'Oran).  
Blé, gerbe.
275. **DUPUY**, (le docteur), à Therga (province d'Oran).  
Blé dur, dit Therga, 1 échantillon, 77 kil. — Orge indigène, 56 kil. — Fèves communes. — Pois pointus.

276. **EL-AIFA-BENM-ANSOUR**, à El-Ourika (province de Constantine).

Blé dit El mahfoud, 1 échantillon, 83 kil.

277. **EL-HADJ-SAAD**, à Goussim (province de Constantine).

Blé dit Hachad, 1 échantillon, 82 kil.

278. **EL-HADJ-EL-OUNIS**, à Djanilah (province de Constantine).

Orge, 1 échantillon, 58 kil.

279. **EL-MEBROUK-BEN-ARBI**, à Sétif (province de Constantine):

Blé dit El hedba, 1 échantillon, 82 kil. 500.

280. **FERRAT**, à El-Arrouch (province de Constantine).

Blé dur, 1 échantillon, 82 kil. — Orge, id., 59 kil.

281. **FONTAINE**, à Petit (province de Constantine).

Pois chiches.

282. **GIRAUD**, minotier à l'Oued-el-Kébir (province d'Alger).

Blé tendre du Sahel, 1 échantillon, 80 kil. — Id. de la Mitidja, id., 81 kil. — Blé dur du Chélif, 1 id., 80 kil. — Blé dur pour la fabrication du biscuit, 1 id., 81 kil.

283. **GIULIANI** (Achille), à Oran.

Blé dur de Tiaret, 1 échantillon, 81 kil. — Blé dur de Rahouïa, 1 id., 79 kil. — Orge de Tiaret, 1 id., 60 kil.

284. **GOURGAS** (De), à Philippeville (province de Constantine).

Mais, 1 échantillon.

285. **GRIMA** (François), à Philippeville (province de Constantine).

Mais en fuzées. — Mais jaune, blanc, rouge, égrené. — Blé tendre blanc, 1 échantillon, 78 kil. — Id. rouge, 80 kil. — Blés durs, 2 échantillons, 79 et 77 kil. — Avoine. — Orge. — Fèves de marais, 2 variétés. — Pois, 2 variétés. — Lentilles. — Haricots, 6 variétés.

286. **HARDY**, directeur du jardin d'acclimatation à Alger.

Avoine de chenaille (*Avena sativa*). — Avoine noire du Canada, id. — Avoine blanche (Vilmorin), id. — Avoine blanche ordinaire, id. — Avoine dorée, id. — Avoine belge, id. — Avoine noire (Gasparin), id. — Panis, millet d'Italie (*Panicum italicum*). — Panis, millet à grappes de l'Amérique australe (*Panicum miliaceum nigrum*). — Panis, millet hérissé (*Panicum echinatum*). — Panis, millet à gros épis (*Panicum macrostachium*). — Panis, millet de Perse (*Panicum persicum*). — Panis, millet dressé (*Panicum griogonum*). — Panis, moha de Hongrie (*Panicum germanicum*). — Riz sec blanc de la Chine (*Oriza mutica*). — Riz sec barbu rouge de la Chine (*Oriza præcox*). — Riz sec barbu blanc de la Chine, id. — Larme de Job, Inde (*Coix lacryma*). — Dolique à longues gousses (*Dolichos sesquipedalis*). — Dolique, id. moyennes (*Dolichos sesqui-*

pedalis minus). — Dolique id., à légumes violets (*Dolichos sesquipedalis violaceus*). — Dolique à œil noir, mongette du Midi (*Dolichos melanophtalmus*). — Dolique de l'Inde (*Dolichos latiang*). — Dolique de Honduras (*Dolichos hundiricus*). — Dolique d'Égypte (*Dolichos lubia*). — Dolique à feuilles hastées de l'Afrique australe (*Dolichos hastatus*). — Dolique à onglet (*Dolichos unguiculatus rufus*). — Dolique des moines (*Dolichos monachalès*). — Dolique de Tranquebar (*Dolichos tranquebaricus*). — Dolique à ombelle du Japon (*Dolichos umbellatus*). — Dolique à gousses très étroites, Égypte, Inde (*Dolichos angustissimus*). — Dolique à deux fleurs (*Dolichos biflorus*). — Haricot nègre (*Phaseolus vulgaris*). — Haricot nankin de Salasie, id. — Haricot plein de la Flèche, id. — Haricot solitaire, id. — Haricot gros, rouge, de Salasie, id. — Haricot bicolor, id. — Haricot de Bagnolet, id. — Haricot couleur d'abricot, id. — Haricot de Soissons, blanc, à rames (*Phaseolus compressus*). — Haricot de Soissons nain ou gros pied, id. — Haricot blanc de Belgique, id. — Haricot blanc, plat, id. — Haricot salexe, à rames, id. — Haricot flageolet (*Phaseolus tumidus*). — Haricot blanc de Mahon, id. — Haricot nain de Hollande, id. — Haricot de Prague, rouge (*Phaseolus sphéricus*). — Idem, jaspé, id. — Idem, nankin, id. — Idem, beurre, id. — Haricot riz, id. — Haricot de Lima (*Phaseolus lunatus*). — Haricot riz, gros (*Phaseolus sphéricus*). — Haricot de Lima, blanc, à ombilic noir (*Phaseolus lunatus*). — Haricot du Cap, blanc (*Phaseolus inamoenus*). — Haricot du Cap, marbré chocolat, id. — Idem. — Haricot embérique (*Phaseolus mungo*). — Haricot embérique glycine (*Phaseolus glyciniformis*). — Haricot oléagineux de la Chine (*Soja japonica*). — Idem, grains nankins, id. — Idem, hâtifs, à grains noirs (*Soja hispida*). — Idem, varietas, id. — Idem, à grains jaunâtres (*Soja ochrolenia*). — Lablab vulgaire (*Lablab vulgaris*). — Idem. — Lablab vulgaire pourpre (Id., *purpureus*). — Idem, nankin (Id. *nankinicus*). — Idem, violet (Id. *violaceus*). — Dolique à grosses gousses, pois sabre (*Canevalia ensiformis*). — Pois carré, lentille d'Espagne (*Lathyrus sativus*). — Lentille à la reine ou lentillon (*Ervum lens minor*). — Fève à longues cosses (*Faba major*). — Fève julienne (Id.).

287. **HARTMANN**, à Gastonville (province de Constantine).

Avoine, 1 échantillon. — Haricots.

288. **HERING**, directeur de la pépinière à Bône (province de Constantine).

Mais variés, 15 échantillons. — Sorgho à balais, 1 id. — Sorgho à sucre, 1 id. — Haricots, 2 id.

289. **ILLIS-BENB-OU-ZID**, à Ouled-Nabet (province de Constantine).

Blé dur, 1 échantillon, 82 kil. — Orge, 1 id., 60 kil.

290. **JACOB AMSALEM**, à Mascara (province d'Oran).

Blé dur, 1 échantillon, 76 kil.

291. **KADA-KELOUCH**, à Sidi-bou-Médine (province d'Oran).

Blé dur, 1 échantillon, 81 kil. — Orge, 1 id., 61 kil. — Maïs. — Pois pointus. — Fèves.

292. **LABERRÈNE**, à Robertville (province de Constantine).

Blé dur, 1 échantillon, 79 kil.

293. **LALLEMAND** (le colonel), à Aumale (province d'Alger).

Blés en gerbes.

294. **LESCURE** (Jules), à Oran.

Blé dur, 1 échantillon, 79 kil.— Sorgho.— Fèves.— Haricots de Soissons.— Lentilles.  
— Pois.

295. **LICHACKER** (Charles), à Sidi-bel-Abbès (province d'Oran).

Blé dur, 1 échantillon, 75 kil.

296. **LUTZOW**, propriétaire à Bône (province de Constantine).

Blé dur, 1 échantillon.— Orge, 1 id.

297. **MABROUK-BEN-MOHAMED-BEN-AIAD**, à Guelma (province de Constantine).

2 échantillons, 80 kil.

298. **MAHI-EDDIN-BEN-SAKRI**, à Belaâ (province de Constantine).

Blé dur, 1 échantillon, 79 kil.— Orge, 1 id., 59 kil.

299. **MALAIS**, à Milianah (province d'Alger).

Blé dur de l'Ouerenceris, 1 échantillon, 80 kil.— Blé dur du Chélif, 1 id., 78 kil.— Blé de la montagne Oeil-du-Monde, 1 id., 78 kil.— Orge du Chélif, 1 id., 60 kil.

300. **MANGIAVACCHI**, à Aïn-Messaoud (province de Constantine).

Blé bellionni, 1 échantillon, 80 kil.

301. **MARCHAND**, à Millésimo (province de Constantine).

Haricots Impératrice.— Fèves de marais.

302. **MARDOCHÉ DARMONT**, à Oran.

Blé dur, 1 échantillon, 78 kil.— Orge, 1 id., 61 kil.

303. **MARMET**, à Robertville (province de Constantine).

Blé tendre, 1 échantillon, 80 kil.— Haricots.

304. **MASQUELIER fils et C°**, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Blé dur de Sicile, 1 échantillon, 78 kil.

305. **MAURIES**, propriétaire à Relizane (province d'Oran).

Blé tendre barbu.

306. **MEKDOUR-BEN-OTMAN**, caïd des Kherareb-Garaba (province de Constantine).

Orge, 1 échantillon, 61 kil.

307. **MOHAMED-BEN-AHMED-ABERKAN**, à Aïn-Beïda (province de Constantine).  
Blé dur, 4 échantillon, 78 kil.— Orge, id., 55 kil.
308. **MOHAMED BEN-TAYEB**, à El-Ouricia (Constantine).  
Blé dit Zag-el-Gorab, 1 échantillon, 83 kil.
309. **MOHAMED-BOU-ABBÈS**, à Batna (province de Constantine).  
Blé dur, culture irriguée, 1 échantillon, 82 kil.
310. **MOHAMED-SGHIR-BEN-ABDERRAHMAN**, à Biskra (Constantine).  
Orge noir des Zibans, 1 échantillon, 80 kil.
311. **NAIL**, à Saint-Antoine (province de Constantine).  
Haricots blancs et nankins.
312. **NOUIL-BEN-EL-HOMANI**, à El-Ouricia (province de Constantine).  
Blé dit El-Hamra-Tunssi, 1 échantillon, 80 kil.
313. **OLIVI**, à Mascara (province d'Oran).  
Maïs de Naples.— Haricot vivace de Venise.— Haricots, 8 variétés.— Pois, 3 variétés.— Lentilles de France.
314. **PANTIN**, directeur de la pépinière à Constantine).  
Maïs de 8 variétés.
315. **PATUREAU**, à Gastonville (province de Constantine).  
Avoine, 1 échantillon.— Haricots, 3 variétés.
316. **PÉPINIÈRE DE BISKRA** (province de Constantine).  
Gombo des nègres.
317. **PERCEAU**, à Saint-Charles (province de Constantine).  
Blé rouge barbu, 1 échantillon, 80 kil.— Blé tendre blanc, 1 id., 80 kil.— Avoine.
318. **PORTELLI**, à Philippeville (province de Constantine).  
Blé dur, 1 échantillon, 79 kil.
319. **QUESADA** (Manuel), à Mers-el-Kébir (province d'Oran).  
Blé dur, 1 gerbe.
320. **REVERCHON**, à Birkadem (province d'Alger).  
Blé tendre, tuzelle blanche à barbes, 81 kil.— Idem, id., 78 kil.— Id., tuzelle rouge, 77 kil.

321. **ROGGI**, à Saint-Charles (province de Constantine).

Maïs en grains.

322. **ROUX**, à Milianah (province d'Alger).

Maïs en grains, 1 échantillon.

323. **SAKER-BEN-BOU-DIAF**, à Batna (province de Constantine).

Blé dur, 1 échantillon, 79 kil.

324. **SALAH-BEN-EL-MADANI**, à Fermatou (province de Constantine).

Blé dit Kahla, 1 échantillon, 82 kil.

325. **SOCIÉTÉ L'UNION AGRICOLE D'AFRIQUE**, à Saint-Denis-du-Sig (province d'Oran).

Blé dur indigène, 1 échantillon, 82 kil.— Orge indigène, id., 59 kil.— Maïs.

326. **SPAHIS** (3<sup>e</sup> régiment de), Smala du Tarf (province de Constantine), commandée par le lieutenant Ardaillon.

Millet (Milliaceum album), récolte 400 hectol.— Blé dur, 1 échantillon, 76 kil., récolte 900 hectol.— Orge, 1 échantillon, 57 kil., récolte 1,600 hectol.

327. **TARDIS**, à Jemmapes (province de Constantine).

Blé tendre, 1 échantillon, 76 kil.— Blé dur, id., 76 kil.— Orge, id., 59 kil.

328. **URSULE JACQUOT** (Sœur), directrice de l'orphelinat de Bône (province de Constantine).

Maïs variés, 7 échantillons.— Seigle 1861, 1 id.— Avoine 1861, 1 id.— Blé tendre 1861, 1 id., 79 kil.— Blé dur 1861, 1 id., 83 kil.— Orge 1861, 1 id., 54 kil.— Haricots, 2 échantillons.— Pois, 3 variétés.

329. **VUILLEMIN**, à Gastonville (province de Constantine).

Blé dur, 1 échantillon, 80 kil.— Blé tendre, 1 id., 79 kil.

330. **WARLOT** (Nicolas), à Robertville (province de Constantine).

Blé tendre, 1 échantillon, 77 kil.

NEUVIÈME SECTION.

**Farines et pâtes alimentaires.**

FARINES. — « Les farines de blé tendre de l'Algérie possèdent, au même degré que celles de l'Europe, la blancheur qui fait rechercher cette variété. Celles de blé dur sont un peu moins blanches, mais le pain qu'elles donnent se distingue par un goût particulier, très délicat. Les jurys des dernières Expositions universelles de Londres et de Paris les ont constatées d'une admirable qualité. Plus riches en gluten, elles sont d'ailleurs plus nourrissantes. Après avoir été longtemps méconnues, elles jouissent aujourd'hui d'une grande popularité. On exporte la plupart des blés tendres et on consomme en Algérie les blés durs. » (*M. Duval, Catalogue de l'Exposition.*)

Parmi les blés durs que produit l'Algérie, ceux des environs de Bône et de Guelma, surtout, continuent à se faire remarquer par leurs qualités essentiellement propres à la fabrication et par la beauté des produits. Ces blés ont le grain allongé, très aduri, très fin, très clair, transparent, d'une grande pesanteur spécifique. Ceux des environs de Constantine sont de même nature et de même poids. Ceux d'Oran et de Médéah sont très fins et très clairs. Ceux de Milianah sont aussi des blés de premier ordre pour la fabrication des pâtes. Les environs d'Alger fournissent en général des excellents blés durs. Le gluten, qui constitue l'élément essentiel pour la transformation des blés en semoules et pâtes, se trouve dans les blés durs algériens en proportions notablement plus grandes que dans les blés des autres pays, y compris les blés de Sicile et de Taganrog. Les nombreuses expériences chimiques faites dans les laboratoires de la Sorbonne ne laisseraient aucun doute à cet égard, si les démonstrations pratiques de l'industrie, plus concluantes encore, n'établissaient victorieusement d'ailleurs cette supériorité des blés durs d'Algérie.

M. Payen de l'Institut, dans le tableau qu'il a donné de l'analyse des principales graminées alimentaires, indique ainsi les rapports des blés qui peuvent être employés à la fabrication des pâtes d'Italie :

	Amidon.	Matières azotées.	Dextrine et substances congénérées.	Matières grasses.	Cellulose	Matières minérales
Blé dur de Vénézuela . . .	58 62	22 75	9 50	2 61	3 05	3 02
Blé dur d'Afrique . . . . .	65 07	19 50	7 60	2 12	3 »	2 71
Blé de Taganrog . . . . .	63 80	20 »	8 »	2 25	3 01	2 85

De nombreuses fabriques se sont fondées à Alger, Blidah, Médéah et sur différents points des provinces d'Alger et de Constantine pour la production des pâtes alimentaires semblables, quant au genre, quant à la forme, à celles que l'on fabrique pour la consommation en France et en Italie. Ces pâtes ont pour destination première l'alimentation du pays, puis elles sont envoyées en France pour être vendues concurremment avec les pâtes similaires françaises, sur lesquelles elles ont l'avantage d'être fabriquées avec des blés obtenus de première main et aux meilleurs cours du pays, de sorte que les pâtes algériennes peuvent se présenter dans la consommation métropolitaine avec les plus grandes chances d'y être bien accueillies.

En France, la fabrique des semoules et des pâtes alimentaires qui emploie les blés durs d'Algérie, a apporté de nouvelles améliorations dans ses procédés, et a considérablement accru sa fabrication. Une seule usine de Marseille, celle de M. Joseph Brunet, consomme annuellement plus de 80,000 hectolitres de blés durs d'Algérie, et ses produits, brillamment récompensés dans différents concours, jouissent d'une réputation tout à fait hors ligne. De leur côté, MM. Bertrand et C<sup>e</sup> de Lyon n'ont épargné aucun effort, aucun sacrifice pour donner à leurs pâtes franco-algériennes le plus haut degré de perfection connue, tout en les vulgarisant davantage dans l'alimentation publique.

Les divers spécimens de pâtes présentés à l'Exposition de 1862 par MM. Bertrand et C<sup>e</sup> ont été exclusivement préparés avec des blés durs de Bône. Leur collection se compose de semoules, macaronis, vermicelles, lazagnes et lazagnettes, nouilles, dessins de petite pâte, crème de pâte, etc.

MM. Bertrand obtiennent les confections de leur pâte par l'emploi simultané d'un nombreux personnel et de deux machines à vapeur.

C'est à l'Exposition universelle de 1855 que ces fabricants furent appelés pour la première fois à révéler publiquement tout le parti que l'industrie nationale pouvait tirer des blés durs de l'Algérie. Une médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe leur fut décernée comme récompense de leur réussite ; elle plaçait leur établissement en première ligne parmi les exposants de la catégorie.

Une épreuve plus décisive encore a consacré, par une comparaison définitive avec les plus belles pâtes d'Italie, la supériorité des blés durs de l'Algérie pour ce genre de fabrication.

Cette épreuve solennelle a eu lieu en 1858 à l'Exposition universelle de Turin, en présence d'une industrie-mère dont la réputation date de plusieurs siècles.

Voici quelles ont été les conclusions du jury sarde, composé des sommités savantes, industrielles et commerciales de Turin.

« Le Jury déclare que MM. Bertrand et C<sup>e</sup> ont bien mérité de l'industrie dans la fabrication des pâtes d'Italie :

1<sup>o</sup> Pour avoir su faire un choix de blés et introduire une augmentation considérable dans la consommation de ceux d'Afrique, peu usités auparavant

2<sup>e</sup> Pour avoir apporté à la fabrication des pâtes des améliorations telles que leurs produits égalent les meilleurs que l'on connaisse ;

3<sup>e</sup> Pour avoir tiré parti des débris de macaronis, et, en leur donnant une farine nouvelle, facilité leur usage et leur débit ;

4<sup>e</sup> Pour les prix modérés auxquels ils vendent leurs pâtes ;

5<sup>e</sup> Pour la grande supériorité des semoules travaillées par eux et de tous leurs autres produits sur tant d'autres du même genre qui ont été exposés.

D'après toutes ces considérations et d'autres encore, le Jury propose de décerner la *médaille unique d'argent* à MM. Bertrand et C<sup>e</sup>. »

Ces conclusions ont une signification très sérieuse au point de vue des pâtes de l'Algérie et de l'immense débouché qu'elle a assuré aux blés durs de ce pays.

MM. Bertrand et C<sup>e</sup> n'ont pas été moins heureux au concours général de Paris en 1860, où ils ont obtenu une médaille d'or.

Les résultats que les fabricants de Marseille et de Lyon ont obtenus pour les blés durs de l'Algérie, M. Betz-Penot, propriétaire d'usines à Ulay (Seine-et-Marne), les a assurés au maïs de la colonie.

Cet habile fabricant est parvenu, après de nombreuses recherches, à tirer du maïs algérien une farine très nutritive, saine, économique, qui entre aujourd'hui dans les préparations de la boulangerie et de la pâtisserie parisienne, et d'excellentes semoules qui constituent un aliment de choix, léger, bienfaisant, dont la médecine recommande actuellement l'emploi aux personnes délicates.

---

#### EXPOSANTS:

331. **ABRAM** (l'abbé), directeur de l'orphelinat à Misserghin (province d'Oran).

Farine de blé dur.

332. **ARNAUD**, minotier à Batna (province de Constantine).

Farine de blé dur.— Gruau de blé dur n° 1.— Idem n° 2.— Semoule.

333. **BERTRAND et C<sup>e</sup>**, fabricants de produits alimentaires à Lyon (Rhône).

*Produits fabriqués avec les blés durs de l'Algérie :*

Semoules, macaronis, vermicelles, lazagnettes, lazagnes, nouilles, côtes de céleri, petites pâtes de divers dessins, pâtes romaines alphabétiques et chiffres, crèmes de pâtes et bouts de macaronis.

334. **BETZ-PENOT**, à Ulay (Seine-et-Marne).

*Emploi des maïs de l'Algérie :*

Farine de maïs.— Farine fine de maïs.— Semoule de maïs n° 1.— Idem, n° 2.— Semoule

fine de maïs.— Gros son de maïs.— Partie grasse du maïs.— Pain d'épice de farine de maïs d'Algérie fabriqué par le sieur Sigaut, 101, rue Quincampoix, à Paris.— Petits fours, idem, id.— Croquignolles, idem, id.

335. **BLANC**, minotier, à Constantine.

Farine blé dur.— Semoule.

336. **BLEUZE** (Jules), à Sidi-bel-Abbès (province d'Oran).

Farine de blé tendre.— Id. de blé dur.— Semoule de blé dur.

337. **BRUNET**, à Marseille.

*Emploi des blés durs de l'Algérie:*

Semoule moyenne pour potage, 46 fr. les cent kil.— Semoule pour fabrication de pâtes, 52 fr. les cent kil.— Semoule demi-grosse à potages, 50 fr. les cent kil.— Semoule grosse à potages, 51 fr. les cent kil.— Idem, 55 fr. les 100 kil.— Semoule gruau de luxe.— Semoule fine de luxe.— Semoule moyenne de luxe.— Semoule demi-grosse de luxe.— Semoule grosse de luxe.— Semoule double grosse de luxe.— Semoule extra-grosse de luxe.— Semoule roche n° 1.— Idem, n° 2.— Farine de blé dur, résidu, 27 fr. les cent kil.— Idem, première, 37 fr.

338. **CERCLE DE BATNA** (province de Constantine).

Farine de Tarouda.

339. **CHEVIRON**, fabricant de pâtes alimentaires à Médéah (province d'Alger).

Semoule de blé dur.— Semoule moyenne de blé dur.— Macaronis.— Petites pâtes.

340. **DELIoust et FLAVOL**, minotiers à Blidah (province d'Alger).

Farine minot de blé dur.— Farine de blé tendre.— Semoule de blé dur.

341. **DUCOMBES**, minotier à Guelma (province de Constantine).

Farine de blé tendre.— Farine de blé dur.

342. **DUCOUP**, minotier à Constantine.

Semoule n° 1, grosse.— Idem, n° 2, moyenne.— Idem, n° 3, fine.— Farine de blé dur.

343. **FAVRE et C°**, minotiers à Sétif (province de Constantine).

Farine de blé dur.

344. **GÉROLIA** (Catherine), à Constantine.

Pâtes alimentaires assorties.

345. **GRARD**, minotier à Constantine.

Farine de blé dur entière.— Farine et gruau mélangés.— Farine de gruau.— Idem, n° 1.— Id., n° 2.— Semoule n° 1.— Id., n° 3.

346. **GIRAUD**, minotier à l'Oued-el-Kébir (province d'Alger).

Farine de blé dur.— Biscuit pour l'armée.

347. **HERRING**, directeur de la pépinière à Bône (province de Constantine).

Fécule d'arum italicum, produit naturel.— Fécule d'igname (*Dioscorea batatas*).— Fécule de patate.— Fécule de Canna discolor.

348. **HUCHARD et ARNY**, au Moulin neuf, à Oran.

Farine de blé tendre.— Farine blé dur.— Semoule de blé dur.

349. **LAVIE fils**, à Guelma (province de Constantine).

Farine de blé dur.

350. **LAVIE père et fils**, minotiers à Constantine.

Farine de blé dur, n° 1.— Id., n° 2.— Id., 1<sup>re</sup> qualité.— Semoule.— Semoulette.

351. **MARTIN et C<sup>e</sup>**, minotiers à Sétif (province de Constantine).

Farine de blé dur.

352. **NICK**, minotier à Sétif (province de Constantine).

Gruau de blé dur.— Semoule fine.— Id., grosse.— Farine de blé dur.— Farine folle.

353. **PÉRÈS**, minotier à Batna (province de Constantine).

Semoule.— Farine de blé dur.

354. **RICCI fils**, minotier à Blidah (province d'Alger).

Farine de blé tendre.— Farine de blé dur.— Semoule de blé dur.— Grosse semoule de blé dur.

355. **ROSSI**, minotier à Sétif (province de Constantine).

Semoule moyenne.— Id., grosse.— Pâtes alimentaires assorties.

356. **SOCIÉTÉ L'UNION AGRICOLE D'AFRIQUE**, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Semoule de blé dur.— Farine de blé dur.— Farine de maïs.

— — —

## DIXIÈME SECTION.

### **Alcools, Vins, Conserves et Fruits.**

**VINS.** — L'usage du vin étant interdit aux musulmans, sa fabrication n'était, avant la conquête, naturalisée que parmi les juifs, qui ne faisaient eux-mêmes de cette boisson qu'un emploi très modéré. Cependant la vigne était généralement cultivée, soit en treille, soit en plein champ, pour le raisin, qui était consommé frais ou sec, et faisait, pour quelques localités, Dellys entre autres, l'objet d'un commerce important. Les Européens ont tantôt utilisé les plantations existantes et tantôt en ont créé de nouvelles pour la fabrication du vin. Cette industrie s'est développée en grand, surtout à Médéah, Milianah et Mascara.

La statistique de 1858 accusait 4,374 hect. 72 ares plantés de cépages noirs et blancs. Celle de 1861 accuse une superficie de 5,564 hect. 49 ares, se subdivisant ainsi qu'il suit entre les trois provinces : Province d'Alger, 2,352 hect. 30 ares ; province d'Oran, 2,574 hect. 85 ares ; province de Constantine, 637 hect. 34 ares. C'est donc 1,189 hect. 67 ares de plus qu'en 1858. La production de la dernière campagne est évaluée à 36,682 hectolitres de vin fabriqué, et à 4,000,000 de kilogrammes de raisin consommé en grappes.

La nature des cépages est extrêmement variée. Les plants les plus en faveur sont le bourgogne, le beaujolais, le grenache, l'alicante, l'aramon et le terret-bourret.

Quoique l'oïdium ait fait cette année moins de ravages que précédemment, beaucoup de vignes en ont été atteintes, et l'altise a également causé de grands dommages dans les vignobles du département d'Alger.

Les procédés de fabrication des vins laissent encore, en général, un peu à désirer. L'étude de la vinification étant le complément indispensable de la viticulture proprement dite, et tout planteur étant en même temps fabricant de vins, il est permis de croire que cet art ne tardera pas à être connu de nos colons. Il est d'autant plus permis de l'espérer, que des progrès se font remarquer chaque fois que s'ouvre un nouveau concours. C'est ainsi que lors de la dernière Exposition générale de Paris en 1860, il a été constaté que les vins de l'Algérie avaient beaucoup gagné, comparativement à ceux présentés aux exhibitions antérieures.

Les colons et les indigènes, vivement stimulés par l'Administration, se disposent à planter en vignes des superficies considérables de terrains. Cette culture est donc appelée à jouer en Algérie un rôle important, et le chiffre de sa production ne tardera pas à dépasser les besoins de la consommation locale. Toutefois les vignobles français n'ont pas à s'en inquiéter, attendu que les vins algériens, ana-

logues à ceux de l'Espagne méridionale et du Portugal, vins de liqueur et de dessert, ne peuvent qu'incomplètement remplacer comme vins d'ordinaire ceux de Provence, de Languedoc et de Roussillon. Ils pourront, au contraire, entrer dans un courant d'échange fructueux pour les deux pays, lorsque la production algérienne permettra ces échanges.

La distillation a également suivi une marche progressive; elle constitue déjà une branche très importante de l'industrie locale.

Dans ce genre de fabrication, les alcools de raisin occupent nécessairement la première place. Viennent ensuite les alcools de sogho sucré, de caroube, de jujube, de figues douces et de Barbarie, d'asphodèle, etc., végétaux qui, pour la plupart, sont des produits naturels du sol et offrent dès lors un champ illimité à l'exploitation.

Bien que le climat de l'Algérie soit éminemment favorable à la production de fruits riches en principes sucrés et particulièrement propres à la confection des conserves et de la confiserie, ces industries ne se sont pas encore beaucoup développées dans le pays. Mais il n'est pas douteux que dans un avenir qui n'est vraisemblablement pas éloigné, la colonie sera en mesure d'offrir à la métropole un large contingent de fruits conservés ou préparés, nouveaux pour elle et qui seront recherchés par les consommateurs.

---

#### EXPOSANTS :

357. **AERAM** (l'abbé), directeur de l'Orphelinat de Misserghin (province d'Oran).  
Vin blanc 1861.
358. **ACHILLE EMMANUEL**, propriétaire à Douéra (province d'Aiger).  
Vin rouge 1857, 1858, 1859, 1860.— Vin blanc.
359. **ALLEMAND**, à Milianah, clos Sidi-Bouizard (province d'Alger).  
Vin rouge 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861.— Vin muscat blanc 1860.— Vin mousseux id.— Vin blanc moelleux, id.— Vin blanc sec, id.— Vin blanc doux, id.— Vin de tafia, id.— Vin cuit, id.— Vin blanc 1859.— Idem, 1861.
360. **ARNAUD**, minotier à Batna (province de Constantine).  
Vin rouge 1860.
361. **BALARD** (Joseph), propriétaire à Médéah (province d'Alger).  
Vin blanc 1855, 1858 et 1859.— Vin rouge 1860.
362. **BARNY DE ROMANET**, à Guyotville (province d'Alger).  
Vin rouge 1861.— Vin blanc, id.

363. **BAUZON** (Louis), Drariah (province d'Alger).

Vin blanc 1860.—Vin rouge, id.

364. **BAZET** (Jules), à Mascara (province d'Oran).

Eau-de-vie de vin.

365. **BERTOU** (Hippolyte), à Oran.

Vin rouge 1860.—Vin blanc, id.

366. **BIMET** (Pierre), à Misserghin (province d'Oran).

Vin rouge 1860.

367. **BLANC**, à Bougie (province de Constantine).

Vin rouge 1859, 1860, 1861.—Vin blanc 1858, 1859, 1860, 1861.

368. **BLANCHO frères**, plaine des Andalouses (province d'Oran).

Vin de l'Heufra.

369. **BOCQUET**, propriétaire à Cherchell (province d'Alger).

Vin de 1857.

370. **BONHOMME**, propriétaire à Médéah (province d'Alger).

Vin blanc 1858.

371. **BORDENAVE**, à Tlemcen (province d'Oran).

Vin rouge 1860.

372. **BOTELLA** (Miguel), père, à Aïn-el-Turk (province d'Oran).

Vin blanc, façon alicante.

373. **BOUDET**, à El-Hadjar (province de Constantine).

Vin rouge 1860.

374. **BRÉAUTÉ**, propriétaire à Médéah (province d'Alger).

Vin blanc 1858.

375. **BROCARD**, fabricant distillateur à Paris, 72, rue de Rivoli.

Oued-Allah, liqueur fabriquée avec des alcools et des plantes aromatiques de l'Algérie.

376. **CARRAFANG** (Jean), à Saint-André de Mascara (province d'Oran).

Vin rouge 1861.—Vin blanc, id.

377. **CASTELLI**, propriétaire à Birkadem (province d'Alger).

20 hectares de vignes.

Vin rouge 1861.—Vin rouge de dessert, id.—Vin rosé blanc, id.—Vin blanc, id.

378. **CATALA**, à Birkadem (province d'Alger.)

Vin rouge 1855, 1856, 1857.

379. **CAYLA**, à Misserghin (province d'Oran).

Vin blanc 1861, clos Brezouk.—Idem, clos Quelouza.—Idem, clos Tamermout.

380. **CHABERT**, directeur de la maison des jésuites à Oran.

Vin rouge 1861.

381. **CHANEL**, à Aïn-el-Turk (province d'Oran).

Vin, clos de la Madelaine.

382. **DECUGIS** (Aimé), à Oran.

Vin rouge 1860.—Vin blanc, id.—Vin blanc 1861.

383. **DEGAUD**, à Valée (province de Constantine).

Vin rouge ordinaire.—Vin rouge clair.—Vin blanc.

384. **DELARIVIÈRE** (Martin), propriétaire à Médéah (province d'Alger).

Vin blanc 1855, 1857, 1860.

385. **DESAITRE** (Madame), à Tlemcen (province d'Oran).

Vin rouge 1859. — Cerises à l'eau-de-vie. — Brou de noix 1861. — Ratafia de cassis, 1860.

386. **DUBAS**, à Millésimo (province de Constantine).

Vin rouge de 1861.

387. **DUBOIS**, propriétaire à Médéah (province d'Alger).

Vin rouge 1860.

388. **DUBOURG**, ferme de l'Alelick (province de Constantine).

Vin blanc 1861.—Vin rouge, id.

389. **DUCOUP** frères, à Constantine.

Vin rouge 1861.

390. **DUMAS**, à Médéah (province d'Alger).—Maison à Paris, 32, rue de Bellechasse.

Vin de Porto.—Vin de Madère.—Vin muscat.—Vin sec.

391. **DU PRÉ DE SAINT-MAUR**, ferme modèle d'Arbal (province d'Oran).  
Vin blanc 1860.
392. **DURAND** (Jean-Jacques), à Oran.  
Vin rouge 1861.
393. **FAURE** (Martin), à Mascara (province d'Oran).  
Vin rouge 1859, 1860, 1861.
394. **FÉLIX JACOB**, à El-Arrouch (province de Constantine).  
Vin blanc de liqueur, 1861.
395. **FOLÉON**, propriétaire à Médéah (province d'Alger).  
Vin rouge 1860.
396. **GARENA**, à Saint-André de Mascara (province d'Oran).  
Vin rouge 1861.— Vin blanc, id.
397. **GARNIER et DURAND**, à Valmy (province d'Oran).  
Vin rouge 1860.— Id., 1861.— Id., blanc, id.
398. **GAUSSENS fils**, à Oran.  
Vin rouge 1853, 1854, 1860.
399. **GÉAUD**, propriétaire à Médéah (province d'Alger).  
Vin blanc 1860.
400. **GENISSON frères**, à Héliopolis (province de Constantine).  
Vin rouge 1861.
401. **GOUZI** (Jean), à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).  
Vin rouge 1861.
402. **GRIMA** (François), à Philippeville (province de Constantine).  
Vin rouge 1859, de Beni-Maleck.— Vin blanc sec 1859.— Vin blanc doux, id.— Vin rosé, id.
403. **GUIRAUD**, à Héliopolis (province de Constantine).  
Vin rouge 1861.— Eau-de-vie de pêches.
404. **HELLENBRON**, curé à Guelma (province de Constantine).  
Vin blanc 1861.

405. **HÉRING**, directeur de la pépinière de Bône (province de Constantine).

Piments de Bourbon secs et en saumure.—Alkékenge à l'alcool et en conserve.—Azéroles à l'alcool et en conserve.—Bananes (*Musa paradisiaca*) à l'alcool et en conserve.—Goyaves de Chine (*Psidium sinense*).—Goyaves de Cotley (*Psidium cotleyanum*).—Chinois cristallisés et glacés.—Goyaves pyriformes (*Psidium pyrifera*).—Nèfles du Japon.—Aubergine du Texas.—Figues caques (*Diospyros cacki*).—Brou de noix.—Liqueur de fleur d'oranger.—Liqueur de citronnelle (*Aloësia citriodora*).—Eau distillée de basilic (*Oimum gratissimum*).—Eau de coing.—Alcool d'arbouses.—Alcool de myrte.—Conserves d'arbouses.—Id. de pastèques.—Pâte d'oranges mandarines.—Conserves d'oranges.

406. **JACOB AMSALEM**, à Mascara (province d'Oran).

Vin blanc 1861.

407. **JALTEAU**, à Tlemcen (province d'Oran).

Vin rouge 1860.

408. **JULIENNE et LÉPINAY**, propriétaire à Médéah (province d'Alger).

Vin blanc.—Vin rouge.

409. **LALLEMAND** (le colonel), à Aumale (province d'Alger).

Vin blanc.

410. **LAMBERT et DUFOUR**, à Bougie (province de Constantine).

Vin rouge 1858, 1860, 1861.—Vin blanc 1860, 1861.

411. **LAPELIER**, propriétaire à El-Biar (province d'Alger).

Vin rouge 1860.—Vin blanc 1859, 1860.—Vin rouge 1858, 1859.

412. **LAUGIER** (Alphonse), à Oran.

Alcool d'aspédro rectifié.—Alcool de figues.—Alcool de vin.

413. **LAURENT**, à Médéah (province d'Alger).

Vin rouge 1860.—Vin blanc, 1858, 1859, 1860.

414. **LECLERC** (Henry), à Assi-bou-Nif (province d'Oran).

Vin rouge 1861.—Vin blanc, id.

415 **LECOMTE et TRICOTEL**, à Sidi-Chami (province d'Oran).

Vin rouge 1860, 1861.

416. **LOUSTEAU** (Pierre), à Mascara (province d'Oran).

Vin blanc 1860, 1861.—Vin rouge 1861.

417. **MALLARD** (Etienne), à Sainte-Barbe du Tlélat (province d'Oran).

Vin blanc 1860, 1861.

418. **MALOISELLE** (Louise), à Sidi-Chami (province d'Oran).

Vin rouge 1861.— Vin blanc, cépage malaga.— Vin blanc 1861.

419. **MARÉCHAL**, propriétaire au Bouzaréah (province d'Alger).

Vin rouge 1860.

420. **MARION** (Victor-Frédéric), à Mascara (province d'Oran).

Eau-de-vie de vin.

421. **MARMILLON** (Michel), à Assi-bou-Nif (province d'Oran).

Vin rouge 1861.

422. **MARTEL** (Auguste), à Mostaganem (province d'Oran).

Vin rouge 1860.— Vin blanc, id.— Abricots à l'eau-de-vie.— Eau-de-vie de 1861.

423. **MAYAFFRE** (Victor), à Oran.

Vin rose de Mascara.

424. **OLIVI**, à Mascara (province d'Oran).

Vin blanc, 1<sup>re</sup> qualité, 1859.— Vin rouge, 1<sup>re</sup> qualité, id.— Vin muscat 1860.— Vin de Malaga 1859.— Eau-de-vie de Cognac de 3 ans.— Idem, de 6 ans.— Raisin à l'eau-de-vie.

425. **PALISSEZ**, fabricant à Alger.

Crème d'orange.— Nectar Garibaldi.— Nectar algérien.— Curaçao.

426. **PELLETIER** (Antoine), propriétaire à Dellys (province d'Alger).

Vin rouge 1860.

427. **PERETTE** (Adolphe), à Affreville (province d'Alger).

Vin liquoreux 1858, 1859.

428. **PÉREZ** (Antoine), à Mascara (province d'Oran).

Vin blanc sec 1851, cépage indigène.— Idem, 1856, id. — Vin blanc doux 1857. — Vin rouge 1861, cépage Roussillon.

429. **PICOU et RIEU**, à Philippeville (province de Constantine).

Amer africain.

430. **REVERCHON**, à Birkadem (province d'Alger).

Vin rouge 1860.— Vin blanc 1858.

431. **ROUBEAU** (Joseph), à la Sénia (province d'Oran).

Vin rouge 1860.

432. **ROUIRE** (Antoine), à Mascara (province d'Oran).

Vin rouge 1859, ceps de France.—Vin blanc 1859, 1860, id.—Vin rouge 1860, id.—Vin Malaga 1860.—Vin d'Alicante, id.—Vin de Madère, id.—Vin blanc 1860, ceps arabes.—Vermouth 1860.—Eau-de-vie de marc.

433. **RUSALLO**, à Philippeville (province de Constantine).

Vin rouge 1861.

434. **SALOMON**, à Millésimo (province de Constantine).

Vin rouge 1861.

435. **SCHNEIDER** (Charles), à Oran.

Vin rouge 1861.—Vin blanc, id.

436. **SÉMANT**, fabricant à Alger.

Café présentant une économie de 50 0/0 sur le café ordinaire.

437. **SIMOUNET**, à Alger.

Alcool de sorgho sucré (*Holcus saccharatus*) retiré de cossettes desséchées.—Cossettes de sorgho sucré, desséchées, ayant 2 ans de conservation et pouvant fournir 15 0/0 d'alcool à 90 deg.; prix : 6 fr. le kil.

438. **SOCIÉTÉ L'UNION AGRICOLE D'AFRIQUE**, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Vin blanc 1860.

439. **THIEL ET C<sup>e</sup>** (fabrique Chartrons), distillateur à Mostaganem (province d'Oran).

Crème de cacao vanillée.—Marasquin de Zara.—Idem, surfin.—Alkermès de Florence.—Idem, surfin.—Anisette de Bordeaux.—Idem, superfine.—Elixir de Garus.—Liqueur Raspail.—Curaçao surfin.—Eau-de-vie de Dantzick.—Idem, surfine.—Crème de vanille surfine.—Chartreuse jaune.—Id., verte.—Id., blanche.—Alcool de vin.—Alcool de sorgho sucré.—Alcool de figues de Barbarie.—Eau-de-vie de vin.

440. **TRACQUI** (Jean-Baptiste), à El-Arrouch (province de Constantine).

Vin rouge.

441. **URSULE JACQUOT** (sœur), directrice de l'orphelinat de Bône (province de Constantine).

Abricots à l'alcool.—Conсерves d'arbouses.—Id., de coings de Chine.—Id., d'oranges.—Id., d'oranges sanguines.

442. **VILLETTÉ** (Louis), à Mascara (province d'Oran).

Vin rouge 1860.—Id. 1859, façon Porto.—Vin blanc 1859.—Id., id., façon Pajarete.

443. **VINCENT**, propriétaire à El-Hadjar (province de Constantine).

Vin blanc, 1855, 1860.—Vin rouge 1860.

444. **VISEDО** (Thomas), à Arzew (province d'Oran).

Vin rouge 1861.

445. **VIX** (Joseph), brasseur à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Bière fabriquée dans le pays.

---

#### ONZIÈME SECTION.

---

#### **Essences, Huiles essentielles, Parfums.**

Aucune contrée n'est plus favorable que l'Algérie pour la production des essences, des huiles essentielles et des parfums; sous aucun climat, la flore ne présente plus de richesse et de magnificence; aucune ne développe en plus grande abondance dans chaque plante ces principes aromatiques et parfumés que recherche l'industrie.

Les végétaux plus particulièrement propres à la fabrication des essences sont les orangers et toute la famille des aurantiacées. On en extrait le néroli, qui est particulièrement estimé, les essences de petit-grain, de cédrat, de bigarade, de bergamote, de citron, de citronine, d'oranger de Portugal, et l'eau de fleurs d'orange dont l'usage est devenu général.

Parmi les autres végétaux cultivés, il faut noter le jasmin, dont les fleurs et l'essence sont très estimées par les femmes indigènes, le géranium rosat (*pelargonium roseum*), qui croît avec une merveilleuse rapidité et donne une essence qui, à cause de son prix modéré, remplace aujourd'hui l'essence de rose, la cassie, la tubéreuse, la verveine, l'œillet, etc.

Les plantes que l'on rencontre partout à l'état sauvage sont le myrte, le thym, la lavande, l'absinthe, le fenouil, le romarin, la sauge, la marjolaine, la menthe poivrée, etc.

Il est difficile de parler de l'industrie des essences sans nommer M. Simounet, pharmacien à Alger, qui en est en quelque sorte l'initiateur. C'est à lui que l'on doit les premières expériences de distillation en Algérie; il a le premier introduit la culture des plantes à essences; il est l'inventeur d'un procédé qui consiste à concréter les essences de fleurs, procédé qui est appelé à rendre de grands services à cette industrie spéciale.

D'autres colons l'ont depuis suivi dans cette voie pleine de fructueuses promesses; les plantations d'orangeries et de plantes à essences se sont partout multipliées et, désormais, la fabrication et le commerce des huiles essentielles, des essences et des parfums, occupent une place marquée dans la colonie. Dans le seul département d'Alger la fabrication des essences tirées des orangeries a donné lieu à un commerce s'élevant à plus de 100,000 fr.

---

#### EXPOSANTS:

446. **HERING**, directeur de la pépinière de Bône (province de Constantine).

Eau de fleur d'oranger 1861.— Citronnelle, verveine odorante, feuilles.— Acacia farnesiana, fleurs.

447. **IMBERT** (François), à Marengo (province d'Alger).

Huile essentielle de géranium, 1 fr. 50 le kil.

448. **MERCIER**, pharmacien à Aumale (province d'Alger).

Eau distillée de menthe poivrée.— Eau distillée de roses.— Houblon en feuilles.

449. **URSULE JACQUOT** (sœur), directrice de l'Orphelinat de Bône (province de Constantine).

Géranium rosat, feuilles.— Citronnelle, feuilles (verveine).

---

#### DOUZIÈME SECTION.

#### Tabacs.

CULTURE DU TABAC. — *Faits historiques; cultures indigènes.* — Avant la conquête, les indigènes cultivaient deux espèces de tabac : le tabac rustique (*nicotiana rustica*, Linn.) et le tabac ordinaire (*nicotiana tabacum*, Linn.). Avec le premier, ils obtenaient le tabac à priser, *chemma*, objet de trafic important dans le pays de Tlemcen et dans la province de Constantine, près des frontières de Tunis. Avec le second, ils obtenaient le tabac à fumer, *doukkan*. Dans cette production, quelques tribus avaient conquis un grand renom, entre autres les Krachenas et les

Ouled-Chebel, dans la Métidja ; de ceux-ci venaient le nom et la réputation du tabac Chebli. Les produits de l'oasis de Souf, dans le Sahara algérien de l'Est, étaient et sont encore fort estimés des indigènes, bien que leur force oblige de les mélanger avec d'autres plantes appelées *akil* et *tronna*. On les exporte dans le Tell et sur tous les marchés du Sahara, concurremment avec les tabacs des oasis. Les mœurs invitent à cette culture; car tout Algérien, comme tout musulman de l'Orient, à l'exception des marabouts, fume la pipe, le cigare ou la cigarette.

*Cultures européennes.* — Avisée par les cultures traditionnelles des Arabes et les essais spontanés des colons, l'Administration française fonda en Algérie une mission des tabacs chargée de prendre en main la haute direction de ce mouvement, et d'acheter les tabacs pour le compte de la Régie. Le rapprochement de quelques chiffres mesurera les progrès accomplis.

En 1844, 3 planteurs européens avaient cultivé seulement 1 hect. 42 ares. En 1854, le nombre des planteurs s'élevait à 2,323 et les cultures comprenaient une superficie de 2,818 hect. 92 ares. Quatre ans seulement plus tard, ce chiffre avait doublé ; il était de 5,178 hect. ; enfin l'année suivante, en 1859, il avait atteint 6,697 hect. 68 ares, répartis de la manière suivante entre les trois provinces :

Province d'Alger	5,083 h. 41 a.
— de Constantine	846 11
— d'Oran	768 16
Total égal	6,697 68

Ainsi chaque année, depuis sa naissance, la culture du tabac en Algérie a marqué un nouveau progrès, et ce progrès tend à s'améliorer encore par les soins que les planteurs donnent aujourd'hui à leurs produits dont le manque de bonne combustibilité faisait le seul défaut.

L'administration de la Régie a acheté aux planteurs algériens sur les produits de la récolte de 1860, 2,336,190 kil. de tabacs en feuilles sèches au prix total de 1,845,333 fr. 60 cent.

Le relevé complet de la production de la campagne de 1861 n'est pas encore connu. On sait seulement qu'au 31 décembre 1861, les 6 magasins de l'Algérie avaient reçu 1,857,579 kil. de tabacs en feuilles et payé aux producteurs 1 million 545,176 fr. 30 cent.

Les prix fixés pour les achats de l'année prochaine sont supérieurs à ceux des années précédentes, ce qui dénote une amélioration sensible dans la qualité des produits.

En fait de conquêtes agricoles, c'est le plus brillant succès obtenu en Algérie ; succès qui est à la fois la preuve de qualités précieuses et la récompense d'efforts intelligents, encouragés et éclairés par l'Administration. Le tabac d'Algérie se classe dans les tabacs à fumer dont la France est absolument dépourvue pour les cigarettes, et très insuffisamment approvisionnée pour la pipe par les départements

du Pas-de-Calais et du Bas-Rhin. Au début, l'on avait importé de l'arrondissement de Saint-Omer la variété dite Philippin, reconnue la meilleure de France ; mais sous le climat algérien elle a totalement dégénéré, et l'on a dû revenir au tabac indigène, acclimaté depuis des siècles, surtout la variété dite Chebli, dont les manufactures françaises proclament tous les ans la supériorité et qui a été adoptée par la Régie comme type à propager en Algérie. Sa valeur est telle, que les fabricants indigènes la payent quelquefois au prix de 200 fr. les 100 kilog., prix dont approchent les produits des Krachnas et des Beni-Khelil, autres indigènes de la Mitidja. Un des priviléges de la culture du tabac algérien, c'est la possibilité de faire toujours une seconde coupe en temps utile, avant les pluies de novembre, la première ayant lieu en juillet et août.

*Fabrication.* La fabrication des cigares constitue un seconde industrie locale, qui , grâce à l'intelligence des fabricants et à l'habileté des ouvrières espagnoles et mahonnaises, auxquelles se mêlent quelques juives indigènes, a atteint, à Alger, à Oran, à Mostaganem, à Philippeville, une rare perfection. Déjà, en 1852, on estimait à 5 ou 600 le nombre des ouvrières de cette profession à Alger. Leur salaire moyen était de 2 fr. par jour pour les femmes, et de 1 fr. pour les enfants. A la tâche on payait 1 fr. le cent de cigares communs, dont une bonne ouvrière pouvait fabriquer 200 par jour. Chaque année voit se multiplier le nombre et l'importance des fabriques, qui toutes mélagent les feuilles indigènes aux feuilles exotiques, les premières servant pour l'intérieur (la tripe), les secondes pour l'enveloppe (la cape). Si les tabacs algériens ne sont pas exclusivement employés , la faute n'en est ni à leur défaut de qualité spéciale, ni aux préventions des manufacturiers ou des consommateurs. C'est que les tabacs vieux sont préférables aux tabacs nouveaux, et que ces derniers sont les seuls que puissent fournir les colons, pressés de vendre, et les seuls que les fabricants puissent acheter, à raison de leur base encore étroite d'opérations, qui ne dépasse pas un chiffre de 500 à 600,000 kilog. de tabac. Leur fabrication n'a pour objet que les feuilles dont la combustion facile permet de les employer immédiatement dans les tabacs hachés destinés à être fumés dans la pipe. Les juifs et les Européens accaparent pour cet usage, et dans la limite de leurs ressources pécuniaires, tous les tabacs de qualité inférieure qu'ils peuvent se procurer ; les fabricants maures, au contraire, recherchent avec un égal empressement et dans la même mesure les feuilles les plus belles et les plus fines, avec lesquelles ils composent ces tabacs maures que les consommateurs délicats fument en cigarettes et dans les chibouques. De là une situation prospère, au-delà de toute prévision, dans cette branche de la culture algérienne.

EXPOSANTS :

450. **ALVADO** (Jacques), à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Tabac Chebli en feuilles. — Id. en feuilles, pour fumer. — Id., pour priser.

451. **AUDUREAU**, à Constantine.

Tabac du pays à fumer, 8 fr. le k. — Id. Maryland, id., 6 fr. le k. — Id. Smyrne, id., 6 fr. le k. — Id. Maryland, id., 8 fr. le k.

452. **KAKRY et C°**, à Alger.

Tabac Virginie surchoix pur, 5 fr. le k. — Id. 1<sup>re</sup> qualité, 5 fr. le k. — Id. Krachnas surchoix pur, 5 fr. le k. — Chebli surchoix, 5 fr. le k. — Cigares mélangés Krachnas et Kentucky, 10 fr. le cent. — Id. Krachnas et Kentucky D, 6 fr. 50 le cent. — Id. même sorte DM, 6 fr. 50 le cent. — Id. Londres, 5 fr. 50 le cent. — Id. queue de rat, 5 fr. le cent.

453. **BABBIEZ**, à Alger.

Cigares tabac indigène, 2 fr. 80 le k. — Id. Corses, intérieur tabac indigène, cape Kentuki, 1 fr. le cent. — Id. Corses moyens, même composition, 1 fr. 50 le cent. — Id. corses gros, id., 1 fr. 70 le cent. — Id. néogènes en tabac haché, 5 fr. en détail, 4 fr. en gros. — Id. petit C, tabac Palatinat, 2 fr. 20 le cent au détail, 2 fr. en gros. — Id. Saint-Domingue, 5 fr. au détail, 4 fr. 25 en gros. — Id., 8 fr. au détail, 6 fr. 50 en gros. — Id. Londres, intérieur Havane, cape Palatinat, 5 fr. au détail, 4 fr. 25 en gros. — Id. Trabucos, intérieur Palatinat, cape Kentucky, 4 fr. 50 au détail, 3 fr. 75 en gros. — Id. plats, intérieur Palatinat, cape Kentucky, 4 fr. au détail, 3 fr. 50 en gros. — Id. queue de rat, tabac Virginie, 4 fr. au détail, 3 fr. 25 en gros. — Id. chinois, tabac Virginie, 4 fr. au détail, 3 fr. 25 en gros. — Id. D., tabac Palatinat, 2 fr. 20 le cent. — Id. C. id., 2 fr. 50 le cent. — Id. B. id., 3 fr. le cent. — Id. A. T. M., tabac Palatinat vieux, 4 fr. le cent au détail, 3 fr. 25 en gros. — Id. A. V. P., même composition, 4 fr. 50 le cent au détail, 3 fr. 75 en gros. — Id. A. H., même composition, 6 fr. le cent au détail, 5 fr. en gros. — Id. A. A. G., intérieur Havane, cape Palatinat, 8 fr. le cent. — Id. A. A. M., même composition, 6 fr. 50 le cent. — Id. Reynol, tabac Palatinat vieux, 4 fr. au détail, 3 fr. 50 en gros.

454. **BEN-MANSOUR-KAOUADJ**, à Tlemcen (province d'Oran).

Tabao indigène à priser. — Tabac en feuilles.

455. **BOSSON frères**, fabricants à Oran.

TABACS EN FEUILLES:

Krachna, district de Blidah, 140 fr. les 100 k. — Virginie, cultivé à Tlemcen, 100 fr. les 100 k. — Ennabi, cultivé dans le district de Blidah, 150 fr. les 100 k. — Chebli, cultivé à Assi-bou-Nif, 150 fr. les 100 k. — Arbi, cultivé dans le district de Blidah, 200 fr. les 100 k. — Colonial assorti, classe moyenne, 40 fr. les 100 k. — Philippin, cultivé aux Andalouses, 100 fr. les 100 k. — Java, cultivé à Sidi-Lassen, 160 fr. les 100 k. — Chebli, cultivé à Bel-Abbès, 180 fr. les 100 k.

A PRISER:

Brézy, cultivé dans le district de Blidah, 100 fr. les 100 k. — Arabe, cultivé à Mascara, 200 fr. les 100 k.

TABAC A FUMER INDIGÈNE PUR.

- |                                             |                                        |
|---------------------------------------------|----------------------------------------|
| 1. Caporal.                                 | 5. Chebli fin, 4 fr. le k.             |
| 2. Arbi, 4 fr. le k.                        | 6. Le Mozabite, 1 fr. 20 le k.         |
| 3. Brun parfumé des Andalouses, 2 fr. le k. | 7. L'Afrique française, 2 fr. 50 le k. |
| 4. Chebli de Ben-Okba, 5 fr. le k.          | 8. Le Colonial, 2 fr. 50 le k.         |

TABACS A FUMER EXOTIQUES ET INDIGÈNES.

- |                                                                                      |                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. El Popular Picadillo, demi-exotique demi-Ben-Feread, province d'Oran, 2 fr. le k. | 11. Latakieh, 3 fr. le k.                                                                 |
| 2. Destrozze Picadillo, demi-exotique demi-algérien, 1 fr. le k.                     | 12. Constantinople, 3 fr. le k.                                                           |
| 3. Le Kabyle, tabac Caporal demi-exotique, demi-Ben-Ferad, 2 fr. le k.               | 13. Tabac Bosson, 3 fr. 50 le k.                                                          |
| 4. Aromite demi-exotique, demi-Douéra, 4 fr. le k.                                   | 14. Varinas, 5 fr. le k.                                                                  |
| 5. Caporal, 3 fr. 50 le k.                                                           | 15. Le Planteur de Cuba, Picadillo Havane, 6 fr. le k.                                    |
| 6. Caraïbe, 3 fr. 20 le k.                                                           | 16. Le Croissant, 5 fr. le k.                                                             |
| 7. Le Planteur Négrier, Picadillo-Virginie fort, 4 fr. le k.                         | 17. Caporal, de Tlemcen, 2 fr. le k.                                                      |
| 8. Estrella de las Espanas, 3 fr. 20 le k.                                           | 18. Le Populaire, 2 fr. 40 le k.                                                          |
| 9. Maryland, 4 fr. le k.                                                             | 19. Le Ferrugineux, 2 fr. le k.                                                           |
| 10. Havane Picadillo, 6 fr. le k.                                                    | 20. El Plantador, demi-Havane, demi-Tlemcen, 4 fr. le k.                                  |
|                                                                                      | 21. Le Napoléon, tabac par excellence, deux tiers exotiques, un tiers Chebli, 6 fr. le k. |

CIGARES. — TABAC INDIGÈNE.

- |                                                                                     |                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Cigares, n° , 3 fr. le cent.                                                     | 14. Nérophile à la vanille, enveloppe Bel-Abbès intérieur Okba, 6 fr. le cent.        |
| 2. Id. Corse, 3 fr. le cent.                                                        | 15. Musqués, enveloppe Hennaya, intérieur Tlemcen, 5 fr. le cent.                     |
| 3. Id., 2 fr. le cent.                                                              | 16. Negro, tabac Bel-Abbès.                                                           |
| 4. Le Philotésien, enveloppe Bel-Abbès, intérieur Chebli, 5 fr. le cent.            | 17. Arbi, 4 fr. 50 le cent.                                                           |
| 5. Prince impérial, 10 fr. le cent.                                                 | 18. Anisé hygiénique, enveloppe Hennaya, intérieur Tlemcen, 6 fr. le cent.            |
| 6. Ennabi, 3 fr. 50 le cent.                                                        | 19. Néophite, enveloppe Arbi, intérieur Ben-Okba.                                     |
| 7. Eponge anti-nicotine, 5 fr. le cent.                                             | 20. Aromite africain, enveloppe Arbi, intérieur Assi-Ameur, 5 fr. le cent.            |
| 8. Herbe sainte des dames, 3 fr. 50 le cent.                                        | 21. Chiroute ou gros cigares, intérieur Bel-Abbès, enveloppe Virginie, 2 fr. le cent. |
| 9. La Douceur, 5 fr. le cent.                                                       | 22. Ferrugineux, enveloppe Bel-Abbès, intérieur Tlemcen, 5 fr. le cent.               |
| 10. Oranie, tabac Arbi et Chebli, 5 fr. le cent.                                    | 23. Chinois, 4 fr. le cent.                                                           |
| 11. Krachnas F, enveloppe Arbi, intérieur Tlemcen.                                  |                                                                                       |
| 12. Krachnas enveloppe claire, Arbi, id., 5 fr. le cent.                            |                                                                                       |
| 13. Triangulaires algériens, enveloppe Chebli, intérieur Tlemcen, 3 fr. 50 le cent. |                                                                                       |

CIGARES FABRIQUÉS AVEC DES TABACS EXOTIQUES ET INDIGÈNES.

- |                                                                                  |                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Caraïbes, enveloppe exotique, intérieur Ben-Okba, 6 fr. le cent.              | 10. Le Planteur algérien, enveloppe exotique, intérieur Tlemcen, 6 fr. le cent. |
| 2. Les Hespérides, enveloppe Java, intérieur Chebli et Ben-Okba, 10 fr. le cent. | 11. Bayonnettes, demi-exotique, demi-Arbi, 5 fr. le cent.                       |
| 3. Herbe sainte des dames, 4 fr. le cent.                                        | 12. Cigare Négrier, 2 fr. 50 le cent.                                           |
| 4. Néophites anti-nicotine, enveloppe exotique, intérieur Chebli, 5 fr. le cent. | 13. Demi-Négrier.                                                               |
| 5. Les Saisons, enveloppe Palatinat, intérieur Chbeli, 5 fr. le cent.            | 14. Corte.                                                                      |
| 6. Eponges anti-nicotine, enveloppe Arbi, intérieur exotique, 5 fr. le cent.     | 15. Aromite carré, enveloppe Palatinat, intérieur Bel-Abbès, 4 fr. 50 le cent.  |
| 7. La Feoro, enveloppe exotique, intérieur indigène, 5 fr. le cent.              | 16. Prince Napoléon, demi-exotique, demi-Chebli, 40 fr. le cent.                |
| 8. Entre-actes, enveloppe exotique, intérieur Arbi et Chebli, 4 fr. 50 le cent.  | 17. Fernand Cortès, enveloppe exotique, intérieur Tlemcen, 6 fr. le cent.       |
| 9. Pe-tche-li, Pékin, 5 fr. le cent.                                             | 18. Prince Napoléon, demi-exotique, demi-indigène, 10 fr. le cent.              |
|                                                                                  | 19. Aromite, enveloppe exotique, intérieur Bel-Abbès, 5 fr. le cent.            |

CIGARES EXOTIQUES PURS.

- |                                                       |                                              |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 1. Saint-Yabo, à 4 fr. 50 le cent.                    | 22. N. P. M. K. S, 3 fr. 50 le cent.         |
| 2. Demi-Trabucos Négrier, 2 fr. 50 le cent.           | 23. Demi-Trabucos, 4 fr. le cent.            |
| 3. Prince impérial, 10 fr. le cent.                   | 24. Bayonnettes, 5 fr. le cent.              |
| 4. Cigares F.                                         | 25. Six-Centimes, 6 fr. le cent.             |
| 5. Prince Albert, 40 fr. le cent.                     | 26. Saint-Vincent, 10 fr. le cent.           |
| 6. Kino, 4 fr. 50 le cent.                            | 27. Demi-Régalias, 8 fr. le cent.            |
| 7. Maryland, 4 fr. 50 le cent.                        | 28. Caracas, 4 fr. 50 le cent.               |
| 8. Régalia impérial, 40 fr. le cent.                  | 29. La Négresse, 2 fr. le cent.              |
| 9. Panatellas, 25 fr. le cent.                        | 30. Néophite, 5 fr. le cent.                 |
| 10. Demi Négrier fort, 2 fr. 50 le cent.              | 31. Prince castillan, 4 fr. 50 le cent.      |
| 11. Néophite, 10 fr. le cent.                         | 32. Pe-tche-li, Pékin, 5 fr. le cent.        |
| 12. Cazanes, 6 fr. le cent.                           | 33. Rio, Brésil, 5 fr. le cent.              |
| 13. Trabucos, 6 fr. le cent.                          | 34. Java, 6 fr. le cent.                     |
| 14. Prévenant, 5 fr. le cent.                         | 35. Manille, 5 fr. le cent.                  |
| 15. Bosson, 5 fr. le cent.                            | 36. Washington, 8 fr. le cent.               |
| 16. Régalia, 20 fr. le cent.                          | 37. Cavour, 6 fr. le cent.                   |
| 17. Demi-Panatellas, 10 fr. le cent.                  | 38. Médianos, 4 fr. 50 le cent.              |
| 18. Havane pur de la vuelta de Abajo, 25 fr. le cent. | 39. Eponge anti-nicotine, 5 fr. le cent.     |
| 19. Londres, 5 fr. le cent.                           | 40. Indiens, 5 fr. le cent.                  |
| 20. Négrier fort, 3 fr. le cent.                      | 41. Négresse n° 1, 2 fr. le cent.            |
| 21. Oranais, 5 fr. le cent.                           | 42. Demi-Trabucos, Havane, 7 fr. 50 le cent. |

CIGARETTES EXOTIQUES ET INDIGÈNES.

- |                                                              |                                                  |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 1. Le Planteur, Chehli et exotique.                          | 7. Cigarettes du sérail, 5 fr. le cent.          |
| 2. Ferrugineuses, 5 fr. le cent.                             | 8. Aromite, papier métallique, 5 fr. le cent.    |
| 3. Negrillo, Virginie fort, 5 fr. le cent.                   | 9. Cigarettes sans nom.                          |
| 4. Bosson, 5 fr. le cent.                                    | 10. Id. des Caraïbes, Havane pur, 5 fr. le cent. |
| 5. Cigarilles anti-nicotines.                                | 11. Id. musquées, 5 fr. le cent.                 |
| 6. Cigarettes le Planteur, papier métallique, 5 fr. le cent. | 12. Id. polonaises, 7 fr. 50 le cent.            |

TABACS A PRISER.

- |                                                           |                                                                     |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| 1. Hamman-Bou-Ghrera, tabac naturel indigène, 8 fr. le k. | 6. Oranien haut goût, tabac noir d'Oran, 2 fr. le k.                |
| 2. Khoulouglis, tabac à la rose, 8 fr. le k.              | 7. Oranien doux, tabac noir, 2 fr. le k.                            |
| 3. Africain, id., 6 fr. le k.                             | 8. Tabac français, feuilles de Bel-Abbès, 2 fr. le k.               |
| 4. Brezy, tabac arabe au citron, 4 fr. le k.              | 9. Marocain, tabac indigène naturel, feuilles de Brezy, 2 fr. le k. |
| 5. Virginie, tabac de Tlemcen, 2 fr. 50 le kil.           |                                                                     |

TABAC A CHIQUER INDIGÈNE.

- |                                                           |                                                            |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Négrerie, tabac andalous et Bel-Abbès, 2 fr. le k.        | Tablettes, feuilles Tlemcen et des andalous, 2 fr. le kil. |
| Tigettes, feuilles andalouses et Bel-Abbès, 2 fr. le kil. |                                                            |

PAPIERS A CIGARETTES.

- |                                       |                                                       |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Le Polonais, grand format.            | Marque espagnole papier blanc, gloria de las Espanas. |
| Papier réglisse grand format.         | Marque du Croissant, papier blanc.                    |
| Papier réglisse métallique.           | Marque du Lion de 5 centimes.                         |
| Papier blanc'métallique grand format. | Marque médailles.                                     |
| Id. petit format.                     |                                                       |

456. **BRUNET**, directeur de la pépinière à Mascara (province d'Oran).

Tabac de Virginie.

457. **CHUFFART**, à Oued-el-Halleg (province d'Alger).

Tabac en feuilles.

458. **DELAY**, à Philippeville (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

459. **DUCOUP** frères, à Constantine.

Tabac à fumer Maryland.— Tabac à fumer Smyrne jaune 1<sup>re</sup> qualité.— Idem, Virginie, 1<sup>re</sup> qualité.

460. **GOUBERT et MONTARIOL**, à Medjez-Amar (province de Constantine).

Tabac de Grèce.

461. **GOURGAS** (De), à Philippeville (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

462. **GUYONNET** (Jean-Marie), à Assi-bou-Nif (province d'Oran).

Tabac Chebli, en feuilles, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> coupe.

463. **HARTMANN**, à Gastonville (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

464. **KÖENIG** (Jacob), à Philippeville (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

465. **KOLMANN**, à Philippeville (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

466. **LABERRÈNE**, à Robertville (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

467. **HAICHER** (Christian), à Philippeville (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

468. **LEBRUN** (Jean), à Jemmages (province de Constantine).

Tabac Chebli en feuilles.

469. **LORA** (Pépé), à Oran.

Cigares régalias.— Tabac à fumer.— Tabac en poudre à la rose.— Cigarettes, tabac Chebli.

470. **LUTZOW**, propriétaire à Bône (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

471. **MARDOCHÉ-DARMONT**, à Oran.

Tabac en feuilles.

472. **MARION** (Victor-Frédéric), à Mascara (province d'Oran).

Tabac à priser.

473. **MARMET**, à Robertville (province de Constantine).

Tabac Chebli.—Tabac Philippin.

474. **MATTERA**, à Vallée (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

475. **PANTIN**, directeur de la pépinière à Constantine.

Tabac Palatinat en feuilles.

476. **PATUREAU**, à Gastonville (province de Constantine).

Tabac Palatinat, en feuilles.—Tabac Java, id.—Tabac Philippin, id.—Tabac Maryland, id.—Tabac Chebli, id.

477. **PORTELLI**, à Philippeville (province de Constantine).

Tabac en feuilles, 2 échantillons.

478. **REVERCHON**, à Birkadem (province d'Alger).

Tabac Chebli, en feuilles.— Tabac Havane, id.— Tabac Palatinat, id.— Tabac Philippin, id.

479. **ROGGI**, à Saint-Charles (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

480. **ROUX**, à Millésimo (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

481. **SANTÉ**, à Mansourah (province d'Oran).

Tabac en feuilles.

482. **SCHMITT** (Jacob), à Saint-Antoine (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

483. **SEBILLE**, à Jemmapes (province de Constantine).

Tabac en feuilles.

484. **SOCIÉTÉ L'UNION AGRICOLE D'AFRIQUE**, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Tabac Philippin en feuilles.

485. **WARNIER** (le docteur), ferme de Kandouri (province d'Alger).

Tabac Chebli en feuilles.

TREIZIÈME SECTION.

**Divers végétaux industriels.**

Cette section, qui ne comprend que peu de produits, verra certainement plus tard son cadre considérablement s'élargir avec les progrès de la colonisation. Il est à remarquer d'ailleurs que la plupart des végétaux dits industriels se trouvent mentionnés ailleurs, à leur section spéciale, plantes textiles, coton, tabac, plantes tinctoriales, médicinales, oléagineuses, etc.

EXPOSANTS :

486. **HALOCHE**, à El-Biar (province d'Alger).

Chardon à foulon.

487. **Riquier**, directeur de la pépinière de Philippeville (province de Constantine).

Canne à sucre blonde.— Canne à sucre rubannée.

QUATORZIÈME SECTION.

**Herbiers.**

L'étude de l'herbier déposé à l'Exposition et qui a été réuni et envoyé par M. Durando, médecin à Alger, permettra de constater ce qui est dit plus haut de la richesse fourragère du sol de l'Algérie.

EXPOSANT :

488. **DURANDO**, médecin à Alger.

Herbiers, plantes fourragères.

## DEUXIÈME SÉRIE

---

### PREMIÈRE SECTION.

---

#### Minéraux.

**MINES.** — Les concessions de mines en Algérie sont accordées, aux mêmes conditions qu'en France, par décrets impériaux délibérés en Conseil d'Etat.

---

#### PROVINCE D'ALGER.

##### Mines concédées.

##### TERRITOIRE CIVIL.

Les mines concédées dans le territoire civil de la province d'Alger sont au nombre de quatre :

- 1° La mine de cuivre et de fer de l'Oued-Hallela;
- 2°      d°      d°      d° et plomb du cap Ténès;
- 3°      d°      d°      d°      d° de l'Oued-Taffilès;
- 4°      d°      d°      d° des Mouzaïas.

1° *Mine de cuivre et fer de l'Oued-Hallela.* — Cette mine a été abandonnée en 1858, à la suite d'une faillite qui a englouti le capital de la compagnie concessionnaire.

2° et 3° *Mines de cuivre et de fer et de plomb de l'Oued-Taffilès et du cap Ténès.* — On n'a pas encore commencé à exploiter ces mines, qui, quant à présent, ne paraissent pas placées dans de bonnes conditions d'exploitation économique.

4<sup>e</sup> *Mine de fer et cuivre de Mouzaïa.* — Des raisons financières ont forcé de suspendre l'exploitation de cette mine. Du reste, la société est actuellement en liquidation. Il y a lieu d'espérer qu'il se formera une nouvelle société pour assurer cette entreprise sur des bases plus solides, et y donner le développement qu'elle comporte.

Le minerai produit par la mine de Mouzaïa est du cuivre gris dont le traitement métallurgique, par suite des grandes difficultés qu'il présente, ne peut être fait que dans des usines traitant de grandes quantités de minerais de cuivre d'autre nature; c'est par cette raison que les exploitants sont autorisés à exporter à l'étranger le produit de leur exploitation. Jusqu'à présent les minerais ont été vendus à Swansea (Angleterre).

La production de cette mine, en 1860, a été de 2,415 quintaux 77, représentant sur les lieux une valeur de 45,810 fr. 02 c.

#### TERRITOIRE MILITAIRE.

- 1<sup>o</sup> Mine de cuivre de l'Oued-Merdjâ;
- 2<sup>o</sup> d° d° et de plomb des Beni-Akil.

1<sup>o</sup> *Mine de l'Oued-Merdjâ.* — Le manque de capitaux a arrêté dès le début les exploitants qui avaient dépensé en travaux de recherches une somme assez importante. Il y a lieu de penser que cette mine pourrait être utilement exploitée par une société possédant les ressources nécessaires, surtout lorsque le chemin de fer d'Alger à Blidah permettra de transporter économiquement les minerais.

#### Gîtes minéraux non concédés.

##### TERRITOIRE CIVIL.

1<sup>o</sup> *Gîtes de cuivre et de plomb de l'Oued-Bou-Halou.* — Ce gisement, sur lequel des travaux de recherches ont été exécutés, se présente dans des conditions analogues à ceux du cap Ténès et de l'Oued-Taffilès, qui n'ont pas encore pu être mis en exploitation, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

2<sup>o</sup> *Gîtes de minerais de cuivre et de fer du Djebel-Hadid.* — Ce gîte est fort riche en minerai de fer; mais il ne pourra être utilement exploité qu'après la construction du chemin de fer d'Orléansville à Ténès et celle du port de cette dernière ville.

3<sup>o</sup> *Gîtes de fer de Milianah.* — Les environs de Milianah renferment des gisements de fer fort riches qui pourront donner lieu à des exploitations importantes lorsque le chemin de fer d'Alger à Oran sera achevé entre la première de ces villes et Milianah.

4<sup>o</sup> *Mine de fer des environs de Novi, près de Cherchell.* — On fait en ce moment des travaux de recherches sur des gîtes de fer découverts près de Novi. Le voisi-

nage d'un port d'embarquement donne un intérêt tout particulier à ces travaux sur la valeur desquels on ne peut encore se prononcer.

5<sup>e</sup> *Gîte de galène argentifère de la Pointe-Pescade.*—La richesse en argent de la galène découverte à la Pointe-Pescade, ainsi que le voisinage d'Alger, méritent d'attirer l'attention des capitalistes sur ce gîte, qui n'a pas encore été suffisamment exploré.

6<sup>e</sup> *Mine de l'Oued-el-Kébir, près Blidah.*—Cette mine, dont les travaux d'exploration ont aussi été abandonnés par des raisons financières, renferme de belles veines de cuivre pyriteux dont il serait intéressant de compléter la reconnaissance.

7<sup>e</sup> *Mine de fer de l'Oued-Berrani.*—On signale encore près de Mouzaïaville les mines de fer de l'Oued-Berrani, qui paraissent fort riches et qui pourront être exploitées lorsque le chemin de fer sera terminé.

#### TERRITOIRE MILITAIRE.

1<sup>e</sup> *Gîtes de minerais de cuivre gris de Sidi-Bou-Aïssi.*—Ces gîtes renferment du cuivre gris argentifère, qui, d'après l'opinion des ingénieurs des mines, méritent de devenir l'objet de travaux d'exploration plus importants et surtout plus suivis que ceux qu'on y a faits jusqu'à présent.

2<sup>e</sup> *Gîte de calamine de l'Ouarensenris.*—Ce gîte, découvert en 1860, ne pourra être exploité qu'après l'achèvement du chemin de fer d'Alger à Oran dans la plaine du Chélik.

3<sup>e</sup> *Gisement de soufre de Sidi-Bouzid.*—Ce gisement n'a pas été exploré. Bien qu'il paraisse très pauvre, il serait cependant intéressant, en présence de la consommation toujours croissante du soufre, d'y faire quelques travaux de recherches.

4<sup>e</sup> *Gîtes de minerais de fer, cuivre et plomb des Gourayas.*—L'autorisation d'explorer ces divers gîtes a été accordée à un seul industriel qui a concentré, dans ces derniers temps, toutes ses ressources sur les recherches de fer. Les gisements ferrifères sont en effet fort riches, quoique souvent mélangés de sulfate de baryte, substance qui pourrait être éliminée en grande partie par un triage fait sur les lieux. En 1851, il a été expédié aux usines de Marseille, et à titre d'essai, 1,000 tonnes de minerai de fer provenant des Gourayas.

5<sup>e</sup> *Gîte de plomb des Béni-Mérad.*—En exploration. Les travaux ne sont pas encore assez développés pour permettre d'apprécier la valeur de ce gisement, très intéressant à cause de la teneur en argent de la galène qu'il renferme.

6<sup>e</sup> *Lignite de l'Oued-Zaouïa (près Zurich).*—Découvert en 1861, ce gisement n'a encore été l'objet d'aucun travail de reconnaissance. Le lignite de l'Oued-Zaouïa

est comparable aux lignites communs d'Europe utilisés par l'industrie et pour le chauffage domestique.

Il serait heureux pour le pays qu'on étudiât complètement ce gîte, dont les affleurements sont recouverts, sur presque toute leur étendue, par des alluvions modernes.

Le voisinage de la mer faciliterait d'ailleurs le transport des produits de cette mine.

7<sup>e</sup> *Mines de fer de Soumah.* — Cette mine, placée à proximité du chemin de fer d'Alger à Blidah, produit des hématites fort riches (50 à 60 p. 0/0 de teneur en fer). Ce mineraï est très recherché par les usines des environs de Marseille. L'avenir de cette exploitation est intimement lié au prompt achèvement du chemin de fer d'Alger à Blidah.

**Salines, Sources salées, Sel gemme.**

**TERRITOIRE CIVIL.**

*La saline artificielle de l'Oued-Oubey* est la seule qui soit exploitée en territoire civil.

Les eaux de la mer sont élevées à une hauteur de 10 mètres au-dessus du sol, au moyen d'une noria, et amenées ensuite par une conduite jusque dans des bassins de cristallisation disposés dans la plaine qui longe la rive gauche de l'Oued-Oubey.

**TERRITOIRE MILITAIRE.**

1<sup>e</sup> *Salines naturelles des Zahrez-Rharbi et Chergui.* — Le sel de ces salines est exploité par les Arabes comme objet de commerce. On donne sur les marchés une mesure de sel pour une égale mesure d'orge.

2<sup>e</sup> *Sel gemme du Djebel-Sahari (Rocher de sel).* — Ce gîte est exploité, à ciel ouvert, par les Arabes et par l'Intendance militaire.

3<sup>e</sup> *Sel gemme d'Ain-Hadjera.* — Ce gîte n'est exploité que par quelques Arabes des environs.

Comme le précédent, il est à proximité du Zahrez-Rharbi qu'il contribue à alimenter.

4<sup>e</sup> *Sources salées des Rhébaïa, près d'Harmata.* — Ces sources très abondantes sont exploitées par les Rhébaïa, au moyen de petites fosses salantes où le sel se cristallise par l'évaporation de l'eau salée sous l'action des rayons solaires.

5<sup>e</sup> *Sources salées des Ouled-Hédim.* — Ces sources sont moins abondantes que les précédentes. Le système d'exploitation est le même.

6<sup>e</sup> *Sources salées d'Anseur-el-Louza (entre Milianah et Teniet-el-Haad).* — Les infiltrations salées y sont nombreuses, mais peu importantes; elles s'étalent à la

surface du lit d'un ravin et la cristallisation se produit par l'évaporation au soleil. Les Arabes raclent le sel au fur et à mesure qu'il se dépose sur la roche.

7<sup>e</sup> *Sources salées d'El-Malah-M'ta el Habeth* (environs de Ténès). — Elles sont plus abondantes que les précédentes. Le système d'exploitation est le même.

---

## PROVINCE D'ORAN.

### Mines concédées.

Il n'existe aucune concession de mines dans le territoire civil de la province d'Oran.

Il n'y a qu'une mine concédée dans le territoire militaire de cette province. C'est celle de Gar-Rouban qui produit de la galène argentifère et un peu de cuivre pyriteux. Cette mine a occupé 550 ouvriers en 1860, la production totale a été de 26,275 quintaux 02 de mineraux de plomb, représentant ensemble une valeur de 403,140 fr. 40 c. sur le carreau de la mine. Depuis un an il a été installé à Gar-Rouban une usine de fusion, mais la moitié des minerais produits est encore expédiée par le port de Nemours aux usines de Marseille et de Dunkerque.

### Gîtes minéraux non concédés.

#### TERRITOIRE CIVIL.

Les gisements de quelque importance sont :

La mine de plomb de Tazout ;  
Celle de cuivre de Kléber ;  
Celle de cuivre et plomb de Guessiba ;  
Celle de plomb de Karouba ;  
Celle de fer du Djebel-Orousse.

Toutes ces mines, qui ont été l'objet d'autorisations de recherches, sont aujourd'hui abandonnées. Cependant plusieurs mériteraient d'être l'objet d'études sérieuses, et notamment la mine de fer du Djebel-Orousse, dont la richesse est constatée et pourrait, à cause du voisinage de la mer, donner lieu dès aujourd'hui à une exploitation fructueuse.

Indépendamment des gisements ci-dessus indiqués, le service des mines a signalé encore les suivants, qui n'ont été l'objet d'aucune demande d'exploration, savoir : les gîtes de cuivre du Djebel-Santo, près Mers el-Kébir; de Bou-Sfer, de la plaine des Andalouses; d'Aïn-Terzita ou de Temsalmet, près Misserghin; de la ferme

d'Arbal; les affleurements cuivreux de Ben-Lebko, dans le Djebel-Orousse; de cuivre et de plomb d'Aïn-Defla, près Christel; de fer du Christel, du cap Falcon; enfin le gîte de manganèse des environs de la route d'Oran à Miserghin.

#### TERRITOIRE MILITAIRE.

1<sup>o</sup> *Mine de plomb et zinc de Mazis, près de Lalla-Maghrnia.* — D'importants travaux de recherches ont été exécutés sur cette mine, qui est demandée en concession, et la demande est actuellement en cours d'instruction.

2<sup>o</sup> *Mine de cuivre et plomb d'Abla.* — Il y a sur ce point de fort beaux filons dans lesquels des travaux récents ont fait découvrir des veines de cuivre panaché fort riche.

3<sup>o</sup> *Mine de cuivre et plomb de Bemamam.* — Cette mine est dans le voisinage de la précédente et son avenir est lié au succès des travaux entrepris sur la mine d'Abla, avec laquelle elle a une grande analogie.

4<sup>o</sup> *Mine de plomb de Tléta.* — Cette mine, qui renferme de la galène argentifère, est en ce moment l'objet d'une nouvelle exploration.

5<sup>o</sup> *Mine de cuivre du Djebel-Touila.* — L'exploration de cette mine n'est pas achevée; on y a découvert du cobalt et du mercure.

Il existe, en outre, divers gisements qu'il n'est pas inutile de citer, bien qu'ils n'aient encore été l'objet d'aucun travail de recherche.

Tels sont ceux de la mine de plomb de Sidi-Aramen; de cuivre de Sidna-Loncha; de fer et cuivre de Sidi-Safi; de plomb de Sidi-Yaya, près de Sebdou; de plomb et zinc d'Aïn-Tolba.

Parmi les mines de fer du territoire militaire on remarque celle de Sidi-Yacoub, qui renferme des hématites fort riches qui entrent dans la composition des lits de fusion de la fonderie de plomb de Gar-Rouban. La compagnie des mines de plomb de Gar-Rouban est en instance pour obtenir la concession du gîte ferrifère de Sidi-Yacoub.

Le territoire militaire de la province d'Oran renferme encore plusieurs gîtes fort riches de minerai de fer, dont plusieurs, situés sur le littoral, pourraient donner lieu, dès aujourd'hui, à des exploitations fructueuses et disputer le marché de Marseille aux mines de la Garucha (Espagne).

#### Combustibles minéraux.

Les bords de l'Isser et de l'Oued-Chouly, sur le territoire des Ouled-Mimoun, présentent de nombreux affleurements de lignites dont quelques-uns ont été, de la part du gouvernement, l'objet de travaux d'exploration qui n'ont pas encore donné de résultats satisfaisants.

**Salines, sources salées, sel gemme.**

**TERRITOIRE CIVIL.**

Il n'y a que deux salines exploitées dans le territoire civil, celle d'Arzew et celle de Miserghin ; ces deux salines ont produit ensemble en 1860 environ 7,000 tonnes de sel.

**TERRITOIRE MILITAIRE.**

La saline de Bou-zian dans la plaine de la Mina produit annuellement 1,000 à 1,200 tonnes de sel.

Celle des Borgia a été affermée en 1861 ; on ne peut encore préciser le chiffre de sa production, mais on peut en augurer favorablement d'après le taux assez élevé de la redevance payée par l'adjudicataire au domaine de l'Etat.

Les sources salées de Rio-Salado et d'Aïn-Tellout sont exploitées par les indigènes plutôt pour leur usage que pour le commerce.

Il en est de même d'une mine de sel gemme des environs d'Aïn-Temouchent.

**PROVINCE DE CONSTANTINE.**

**Mines concédées.**

**TERRITOIRE CIVIL.**

Les mines concédées dans le territoire civil de la province de Constantine sont au nombre de six, dont cinq mines de fer et une de mercure.

1<sup>e</sup> *Mine de fer d'Aïn-Morkha.* — Les travaux de cette mine repris en 1860 ont produit une certaine quantité de mineraux qui a dû être laissé sur place jusqu'à l'achèvement du chemin de fer qui doit desservir cette exploitation.

Le périmètre d'Aïn-Morkha renferme des gisements importants qui, selon toutes les probabilités, donneront lieu à des extractions considérables.

2<sup>e</sup> *Mine de fer des Karézas.* — Cette exploitation a produit en 1860, 158,804 quintaux de minéraux dont un cinquième environ a été fondu à l'usine de l'Alélick ; le reste a été expédié aux usines de France ou de Corse. La valeur de ces minéraux était de 169,930 fr. 98 c.

3<sup>e</sup> *Mine de fer du Bou-Hamra* — L'exploitation de cette mine a été suspendue depuis quelques années ; la composition de ses minéraux, qui laisse à désirer sous le rapport de la pureté, ne permettant pas, quant à présent, d'en tirer un parti avantageux.

4° *Mine de fer de la Méboudja.* Cette mine n'est pas exploitée, les ingénieurs la considèrent comme épuisée.

5° *Mine de fer du Filfila.* — Ce gisement, qui est fort riche, n'a jamais été exploité faute de moyens de transport.

6° *Mine de mercure de Ras-el-Ma.* — Située dans la commune de Jemmapes, cette mine a été concédée en 1861, on ne peut donc encore parler de sa production.

#### TERRITOIRE MILITAIRE.

Il y a deux concessions de mines dans le territoire militaire de la province de Constantine : la mine de plomb argentifère et aurifère de Kef-oum-Teboul et la mine d'antimoine d'Hamimate.

1° *Mine de Kef-oum-Teboul.* — Cette mine a produit, en 1860, 25,618 quintaux de mineraux de plomb valant 9 fr. 40 c. le quintal sur les lieux de production, ce qui donne une valeur totale de 240,898 fr. 95 c. créée en 1860 par cet établissement, qui occupe 163 ouvriers, et possède deux machines à vapeur de la force de 42 chevaux qui servent de moteurs aux appareils de l'atelier de préparation mécanique.

2° *Mine d'Hamimate.* — Cette mine n'est pas exploitée, bien que, d'après les rapports des ingénieurs, elle paraisse susceptible de l'être utilement. Il y a lieu de penser que les concessionnaires, mieux éclairés sur leurs propres intérêts, ne tarderont pas à mettre en valeur les richesses qu'elle renferme.

#### Gisements minéraux non concédés.

#### TERRITOIRE CIVIL.

1° *Gisement de lignite du Smendou.* — Des travaux d'exploration vont être entrepris sur ce gisement par un industriel qui en a demandé la concession.

2° *Gisements de cuivre et de plomb d'Ain-Barbar.* — Les filons cuivreux paraissent plus riches que ceux de plomb et ils sont l'objet de travaux d'exploration suivis.

3° *Fer oxydulé de Marouania et de Bou-Rbéia.* — Il n'a été fait sur ces gisements que des travaux de recherches insuffisants pour permettre d'apprecier leur valeur industrielle.

4° *Pyrite de cuivre d'El-Mellaha, près de Bône.* — Une autorisation de faire des recherches a été accordée en 1861 pour ce gisement; on ne connaît pas encore le résultat des travaux d'exploration qui ont dû être entrepris.

5° *Mine de plomb et mercure du Djebel-Greyer au sud-est de Jemmapes (arron-*

*dissement de Philippeville).* — L'exploration de cette mine, bien que commencée depuis quelque temps déjà, n'est pas encore terminée.

*6<sup>e</sup> Mine de plomb, zinc et mercure de Sayefa, près Jemmapes (arrondissement de Philippeville).* — Même observation que pour le gisement précédent.

#### TERRITOIRE MILITAIRE.

*1<sup>e</sup> Mine d'antimoine et de mercure du Taya.* — La concession de cette mine a été constatée par des travaux de reconnaissance et l'on attend pour la concéder que le demandeur soit en mesure d'en entreprendre l'exploitation.

*2<sup>e</sup> Mine de cuivre, plomb et fer de Ouïchaoua (cercle de Collo).* — L'exploration de cette mine est assez avancée pour permettre d'instruire la demande en concession fournie par les explorateurs.

*3<sup>e</sup> Mine de cuivre du Djebel.* — A été l'objet de travaux qui ont amené la découverte d'une belle veine de cuivre gris.

En outre, des travaux de recherches, dont on ne connaît pas encore le résultat, ont dû être entrepris sur les gisements suivants :

Mine de plomb des Beni-Salah (cercle de Philippeville.)

id. id. argentifère du Djebel-Kalaa, chez les Ouled-el-Hadj (subdivision de Philippeville.)

id. de cuivre, chez les Beni-Ismael (subdivision de Sétif.)

id. id. chez les Ouled-Salena id.

id. id. chez les Beni-Amrou id.

id. de mercure, sur le territoire des Beni-Ismael id.

id. de plomb, chez les Beni-Mimoun id.

Et enfin la mine de cuivre de Tagnia, chez les Beni-Mimoun id.

#### Salines, etc.

Six lacs salés, situés au sud de Constantine, dont quatre dans le cercle de Constantine et deux dans celui d'Aïn-Beïda, seront prochainement mis en adjudication.

Deux de ces lacs, ceux de Tinsilt et M'Rouri, sont déjà exploités et ont fourni, outre le sel ordinaire, une assez grande quantité de sulfate de soude, employée à la salpêtrière de Biskra.

#### Carrières.

En Algérie, de même qu'en France, les carrières appartiennent aux propriétaires de la surface et ne peuvent être exploitées que par eux ou avec leur consentement. L'Administration se borne donc à en surveiller l'exploitation dans l'intérêt de la sûreté publique.

Quant aux carrières domaniales, elles étaient précédemment affermées pour un

temps déterminé; mais maintenant les terrains domaniaux renfermant des carrières sont aliénés comme les autres immeubles appartenant à l'État. Il n'est donc pas fait de concession pour les carrières.

#### PROVINCE D'ALGER.

Le territoire civil de la province d'Alger renferme des matériaux de construction variés et de bonne qualité, pierres de taille, moellons, terres à poterie, etc. Cependant on y importe de France des pierres de taille venant de Cassis et du ciment de diverses provenances. L'Angleterre y envoie aussi du ciment de Portland, l'Italie de la pouzzolane. Le plâtre y fait défaut jusqu'à ce jour, mais on en fait venir du territoire militaire, où il en existe abondamment, et de la province d'Oran, d'où l'on importe aussi des pierres de taille tendres.

On a signalé l'existence de calcaire hydraulique dans les gorges de la Chiffa, fait intéressant pour Alger qui consomme pour ses travaux hydrauliques une grande quantité de calcaire du Theil (France).

Kouba et Draria renferment des carrières de calcaire coquillier qui fournissent la plus grande partie des pierres de taille employées à Alger.

Le calcaire cristallin de la Bouzaréah donne des matériaux très résistants; les gros blocs ont été utilisés pour les fondations des jetées du port d'Alger; les moellons sont employés dans toutes les constructions et le cailloutis sert à l'empierrement des routes des environs d'Ager.

La chaux grasse employée à Alger provient de ce calcaire.

Les carrières de grès de Férouka, dont les produits sont fort estimés comme pierres de taille, envoient des matériaux jusqu'à Alger, et le pavage de cette dernière ville se fait en grande partie avec les pavés provenant des carrières des environs de Dellys.

— Les ressources du territoire militaire en matériaux de construction sont plus considérables que celles du territoire civil. Malheureusement l'absence de voies de transports économiques ne permet pas toujours de tirer un bon parti de ces richesses. Cependant, ainsi qu'on l'a dit plus haut, le territoire militaire fournit au territoire civil le plâtre qui lui manque; il renferme aussi du calcaire à ciment qui pourrait être utilement exploité un jour, et on signale dans les gorges de l'Harrach des calcaires pouvant remplacer la pierre de Cassis.

Le Cheuonah renferme des calcaires qu'on exploite pour faire concurrence à la pierre de taille de Cassis.

Les roches ignées des environs du Fondouck fournissent des pierres de taille d'une grande dureté et fort belles.

On trouve aussi à l'Arba d'excellents pavés.

Enfin, la Kabylie renferme beaucoup de terres à poterie à l'aide desquelles les femmes kabyles fabriquent des tuiles, des briques et de la poterie commune.

#### PROVINCE D'ORAN.

Le territoire civil de la province d'Oran renferme des matériaux de construction très variés. — Quelques-uns, tels que le plâtre et la pierre de taille de Ras el-Aïn, sont exportés jusqu'à Alger, et un grand nombre de gisements de marbre n'attendent que des voies de transports faciles et l'installation d'usines pour satisfaire à la consommation locale et fournir un contingent important au commerce d'exportation de la province. La fabrication des briques, de la tuile et de la poterie commune fait chaque jour de nouveaux progrès qui correspondent à un développement régulier des constructions sur tous les points de la province.

Les matériaux hydrauliques sont les seuls que l'on demande encore en dehors, non qu'ils manquent dans le territoire, car on y trouve de la pouzzolane, du calcaire hydraulique et même du ciment, mais à cause de la cherté des transports entre les lieux de production et ceux de consommation.

La valeur des produits des diverses carrières du territoire civil de la province d'Oran s'est élevée à la somme de 726,000 fr. environ pour l'année 1860.

— Le territoire militaire n'est pas moins riche que le territoire civil, mais là surtout l'absence de bonnes routes se fait plus vivement sentir. La plus importante comme la plus intéressante carrière de ces provinces est celle d'Aïn-Tembalek, sur l'Isser, autrefois exploitée par les Romains et d'où l'on tire ces admirables onyx translucides, albâtres antiques, dont rien n'égale la transparence et l'immense variété de tons. Cette carrière est maintenant en pleine activité; tout le monde sait en effet quelle belle place les onyx de l'Algérie occupent aujourd'hui dans l'industrie artistique de l'ornementation, de l'ameublement et des objets de haut luxe.

Les indigènes des Béni-Snous et les habitants de la petite ville de Nédromah fabriquent beaucoup de poterie commune, qui donne lieu à un commerce important dans un rayon assez étendu autour de ces deux localités.

---

#### PROVINCE DE CONSTANTINE.

Cette Province est richement dotée en matériaux de construction de toutes natures; elle renferme des gisements de marbres fort beaux dont quelques-uns ont donné lieu à d'importants travaux.

Les principales carrières, celles en exploitation surtout, se trouvent dans l'arrondissement de Bône, à l'Oued-el-Anéb, au cap de Garde à Smékata, dans l'ar-

rondissement de Philippeville à Filfila où l'on rencontre des marbres blancs semblables à ceux de Carrare, des marbres statuaires, saccharoïdes, translucides, bleuturquin, roses, et de plusieurs autres variétés de tons très riches.

**Sources minérales et thermales.**

Les sources minérales et thermales sont nombreuses en Algérie.

Elles doivent un jour, l'admirable climat dont jouit l'Algérie aidant, attirer dans notre colonie de nombreux étrangers, qui viendront demander la santé à ces eaux dont les Romains connaissaient l'efficacité, si nous en jugeons par de nombreuses ruines de bains et de piscines qu'on retrouve à l'endroit où sourdrent les eaux.

Voici quelle est la distribution de ces sources dans chacune des trois provinces :

**PROVINCE D'ALGER.**

Les sources thermales connues jusqu'à ce jour dans la province d'Alger sont au nombre de quarante-deux. En voici la désignation succincte :

Source du *Vieux-Ténès*, auprès de la ville de ce nom, à 144 kil. d'Alger, dans le lit de l'Oued-Allelah; 30 degrés, saline; bien fréquentée par les Arabes.

Sources de *Hammama*, 3 kil. N.-E. de la ville de Milianah; 29 degrés, ferrugineuses; utilisées comme boisson par les indigènes.

Source de *Aïn-Baroud*, 4 kil. O. du village de Mouzaïa-les-Mines, sur la rive droite du Bou-Roumi; 18 degrés, sulfureuse; non utilisée.

Source de *Mouzaïa-les-Mines*, sur la rive droite de l'Oued-Mouzaïa; 18 degrés, très acidule et ferrugineuse; très recherchée pendant l'été par les mineurs qui en font un grand usage.

Sources du *Frais-Vallon*, aux environs d'Alger; elles sont au nombre de quatre; 18 degrés, salines et jouissant de propriétés médicinales.

Source de *Taourgha*, sur la route de Dellys à Tizi-Ouzou; 18,5 degrés, acidule et ferrugineuse; utilisée comme boisson.

Source d'*El-Achour*, près d'Alger; 18 degrés, ferrugineuse; non utilisée.

Source du *Haouch-Roumily*, près de Bouffarick; 21 degrés, très ferrugineuse; utilisée comme boisson.

Sources de *Hammam-el-Hamé*, à 8 kil. E.-S.-E. de la maison du caïd des caïds de l'Ouarensen, sur les bords de l'Oued-el-Hammam; elles sont au nombre de cinq; 32 degrés, sulfureuses; très fréquentées par les Arabes atteints de maladies cutanées.

Source froide d'*Aïn-Kebrita*, chez les Beni-Chaïb, 2 kil. E. de la maison du caïd Bouzar; 21 degrés, sulfureuse; sert à l'irrigation des jardins.

Source froide de l'*Oued-Kef-Saa*; 20 degrés, sulfureuse; utilisée pour l'irrigation.

Source de la *Fontaine-des-Cèdres*, près Teniet-el-Haad; 12 degrés, ferrugineuse, une des plus pures de l'Algérie; employée comme boisson hygiénique.

Sources de *Hammam-Rhira*, sur la rive gauche de l'*Oued-el-Hammam*; on utilise trois de ces sources dont la température varie de 44 à 46 degrés; elles sont salines et produisent d'excellents effets dans les rhumatismes articulaires, les douleurs nerveuses et les blessures; un établissement thermal a été construit pour l'armée. Une quatrième source ferrugineuse, dont la température est de 65 degrés, a été découverte en 1856 au milieu des ruines romaines d'*Aquæ Calidæ*.

Source de *Hammam-Rhira*, à 2 kil. de l'établissement thermal dont on vient de parler; 20 degrés, acidule et ferrugineuse; utilisée comme boisson.

Sources de *Berouagnia*, 22 kil. S.-E. de Médéah; elles sont au nombre de trois, variant de 33 à 41 degrés; sulfureuses et alcalines; très fréquentées par les Arabes.

Source d'*Aïn-Djerob*, 5 kil. N.-E. du Ksar-Zerguin; 27 degrés.

Source du *Ksar-Zerguin*, à 5 kil. N. du Ksar, sans écoulement visible au dehors; cette source sort au fond d'une grotte à 17 mètres de profondeur; 42 degrés; sulfureuse; très fréquentée par les Arabes.

Source d'*Aïn-el-Hammam*, 28 kil. N.-E. du caravanséral de Guet-Esseltel, au N. du Zohrez-Chergui; 22 degrés; utilisée pour l'irrigation.

Source des environs de *Djelfa*; 29 degrés; sulfureuse; utilisée pour l'irrigation.

Sources de l'*Oued-Hadja*, à 6 kil. N.-E. du village de Cherf, cercle de Djelfa; très nombreuses; 33 à 36 degrés; servent à l'irrigation.

Sources de *Hammam-Melouan*, sur la rive droite de l'Harrach, à 34 kil. d'Alger. Deux sources principales sont utilisées par les indigènes, chez lesquels elles ont un grand renom; la plus importante est captée dans un marabout qui sert de piscine; sa température est de 42 à 44 degrés. — Une seconde jaillit au fond d'une piscine à ciel ouvert et fournit une eau à 39 degrés. — Une troisième de 36 à 39 degrés n'est pas utilisée. — Il existe dans les environs quatre autres sources non utilisées; — toutes sont ferrugineuses et salées.

Sources de l'*Oued-Djema*, sur la rive droite de cette rivière, ont leur débouché dans la Mitidja; salines et ferrugineuses.

Source de l'*Oued-Tamizer*, sur le versant N.-E. du Djebel-Mzraha, à 16 kil. S.-E. de Blidah; 18 degrés; sulfureuse.

Sources de l'*Oued-Edjelata*, chez les Herchaoua, à 11 kil. S.-O. de Dra-el-Mizan, 17 à 18 degrés; trois sources; alcalines, acidules et légèrement sulfureuses; utilisées pour l'hôpital de Dra-el-Mizan.

Source de *Hadjar-el-Hammam*, chez les Beni-Atof (Kabylie), au pied du revers N. du Djurdjura ; non utilisée.

Source de *Souk-el-Arba*, fort Napoléon (Kabylie) ; 19 degrés ; ferrugineuse et alcaline ; pourra être utilisée par les habitants du Fort-Napoléon.

Source d'*Aïn-ben-Bachti*, sur le Djebel-Zerzour, à 18 kil. S.-O. de Dellys ; 18 degrés ; ferrugineuse ; utilisée par les habitants du village.

Source de *Mazer*, sur le bord de la mer, entre Dellys et les ruines romaines de Taksebt ; 18 degrés ; acidule et ferrugineuse. Employée comme boisson ordinaire.

#### PROVINCE D'ORAN.

Les sources thermales connues jusqu'à ce jour, dans la province d'Oran, sont au nombre de vingt, savoir :

Source des *Bains de la Reine* (*Hammam-sidi-Dedeyoj*), à 3 kil. d'Oran ; 52 degrés ; surgit d'une grotte située au pied du Djebel-Murdjojo, à 15 ou 20 mètres du bord de la mer ; composition chimique analogue à celle de Bourbonne-les-Bains et Balarue ; propriétés thérapeutiques identiques ; très fréquentée par les habitants d'Oran ; utilisée par l'hôpital militaire de la ville.

Source d'*Arcole*, à 2 kil. N.-E. de ce village ; température froide ; acidulée. — Non utilisée.

Sources d'*Aïn-Nouissy* et *Perregaux* ; 20 degrés ; sulfureuses. — Non utilisées.

Source d'*Aïn-Tifferatin*, à 4 kil. du village d'Aboukir ; température moyenne ; composition chimique analogue à celle d'Allevard (Isère), mais plus riche en principes minéralisateurs et en hydrogène sulfuré. — Non utilisée.

Source du *Sefref*, près de la ville de Tlemcen ; 30 degrés. — Non utilisée.

Source de *Hammam-bou-Hadjar* ; 18 kil. N.-E. d'Aïn-Temouchent ; 57 degrés ; ferrugineuse et acidulée ; en grande réputation chez les indigènes.

Source de *Hammam-sidi-Aït* ; 2 kil. S. de la précédente ; acidulée et sulfureuse ; fréquentée par les Arabes.

Source d'*Arbal*, près de la ferme de ce nom ; température froide ; salée. — Non utilisée.

Source du *Djebel-Touila*, au S. du village de Lourmel, sur le bord de la mer ; température froide ; arsenicale.

Source du *Khémis*, au S. d'Oran, à 14 kil. S.-O d'Arbal ; température froide ; alcaline ; offre beaucoup de rapports avec celle de Vichy.

Source sans nom, à 8 kil. S.-E d'Aïn-Tedelès ; 49 degrés ; saline ; fréquentée par les Arabes.

Source sans nom, à 20 kil. E. d'Aïn-Moussa, chez les Mathmatas ; 50 degrés ; très sulfureuse ; très appréciée par les Arabes pour les ulcères.

Source de *Hammam-bou-Kanefia*; 20 kil. de Mascara, sur la route de Sidi-bel-Abbès; 60 à 66 degrés; alcalines; très renommées chez les Arabes; quatre piscines ont été construites pour la population européenne et indigène des deux sexes; propriétés analogues à celles de Bourbonne-les-Bains et de Luxeuil.

Source d'*El-Hammam-Sidi-Ali-ben-Youb*, 20 kil. S. de Sidi-bel-Abbès; 25 degrés; renfermant des sulfates et des matières organiques; utilisées pour l'irrigation.

Source d'*Aïn-el-Hammam*, près de Bab-M'tembo, chez les Traras, 25 degrés. — Non utilisée.

Source de *Sidi-Abdelli*, à 7 kil. du pont de l'Isser; 34 à 38 degrés; renommée par les indigènes, qui en font usage contre les maladies cutanées et syphilitiques.

Source d'*Aïn-el-Hammam*, 6 kil. N.-O. de Sebdou; 25 degrés; calcaire et saline. — Sans emploi.

Source de *Hammam-sidi-bel-Kheir*; 10 k. O. de Lalla-Maghrnia; 26 degrés. — Non utilisée.

Source de *Hammam-sidi-Chigh'r*; 40 k. de Lalla-Maghrnia; 34 degrés; saline; fréquentée par les Arabes.

Source de *Hammam-bou-Rara*, 2 kil. N.-E. de Hammam-sidi-bel-Kheir; 48 degrés; sulfureuse et alcaline; fréquentée par les indigènes, qui lui attribuent toutes les propriétés curatives. On y a construit une piscine.

---

#### PROVINCE DE CONSTANTINE.

Les sources minérales connues jusqu'à ce jour dans la province de Constantine sont au nombre de trente-trois, se répartissant, par circonscription, de la manière suivante, savoir :

Subdivision de Constantine . . . . .	43	33
—      Sétif. . . . .	7	
—      Bathna. . . . .	2	
—      Bône. . . . .	41	

Ces sources, presque toutes minérales ou thermales tout à la fois, se classent ainsi sous le rapport de leur nature :

Eaux simplement thermales . . . . .	8
—      sulfureuses. . . . .	12
—      ferrugineuses . . . . .	7
—      salines. . . . .	4
—      gazeuses . . . . .	1
Sans renseignements . . . . .	1
<hr/>	
Total égal . . .	33

On peut prévoir, dès à présent, par ce simple aperçu, que ces sources, lorsqu'elles seront mieux connues, pourront, dans l'avenir, offrir de grandes ressources à la médecine et contribuer au développement de la prospérité du pays.

En voici la nomenclature par subdivisions :

#### SUBDIVISION DE CONSTANTINE.

*Sidi-Mimoum*, près Constantine, rive gauche du Rummel : eau thermale, 26 degrés centigrades. Ancien bain romain, très fréquenté par les indigènes et par les Européens.

Source de la coupure du *Rummel*, rive droite : eau thermale, 26 degrés. Sort du rocher de Constantine, à l'entrée du ravin ; assez fréquentée.

Source du *Sidi-Mçid*, rive droite du Rummel : eau thermale, sulfureuse, 37 degrés. Les eaux arrivent dans une piscine naturelle, où les indigènes vont se baigner.

Sources du *Hamma* et de *Salah-Bey* : eau thermale, 18 à 37 degrés. Sources au nombre de seize, très incrustantes, chargées de sels calcaires et magnésiens.

*Hammam-Grous*, près du village de l'Oued-Athmenia : eau thermale, 32 degrés. Fréquentée par les indigènes et par les Européens du village.

*Hammam-mta-Bou-Allouf* : eau thermale, sulfureuse, 40 degrés. Ancien bain romain, près de Djimila.

Source d'*El-Garsa* : eau sulfureuse et un peu thermale, 22 degrés. Peu connue et peu fréquentée.

*Hammam-Beni-Kehchia* : eau thermale, sulfureuse, 28 degrés. Peu fréquentée.

*Hammam-el-Kébir* : eau thermale, ferrugineuse, 28 degrés. Dans le Ferdjioua. Le caïd Bou-Akkas a fait construire une maison près de cette source.

*Hammam-Zouaoua* : eau thermale, ferrugineuse, 28 degrés. Cette source et la suivante sont voisines du hameau Kébir, dans le Ferdjioua.

*Aïn-el-Hadriia* : eau thermale, ferrugineuse, 28 degrés.

*Hammam Beni-Mérouan* : eau thermale, ferrugineuse, 40 degrés. Fréquentée par les indigènes ; pas d'établissement.

*Aïn-Hamimat-Arko* : eau saline et un peu thermale, 22 degrés. Près la route d'Aïn-Beïda ; pas fréquentée.

#### SUBDIVISION DE SÉTIF.

*Hammam-Sidi-el-Djoudi*, dans le Guergour : eau thermale, ferrugineuse, 18 degrés. Source abondante, réputée efficace contre les blessures.

*Hammam-mta-Ouled-Bel-Kheir* : eau thermale, gazeuse, 48 degrés. A 20 kilomètres environ de Sétif.

*Hammam-Bou-Thaleb* : eau thermale, ferrugineuse, 50 degrés. A 50 kilomètres de Sétif ; pas d'établissement.

*Hammam-Sofian* : eau thermale, ferrugineuse, 46 degrés. Source abondante ; mêmes propriétés que celle du Guergour.

Source de *Kasbait* : eau thermale, 27 degrés. Peu fréquentée.

*Hammam-mta-el-Biban* : eau thermale, sulfureuse, 70 degrés. Recherchée contre les maladies de la peau, les scrofules, les rhumatismes.

*Hammam-Oued-el-Kçob* : eau thermale, sulfureuse, 50 degrés. Mêmes propriétés que la précédente ; toutes deux sont dans le cercle de Bordj-Bou-Arreridj.

#### SUBDIVISION DE BATHNA.

*Hammam-Salahin* : eau thermale, très sulfureuse, 47 degrés. Réputée efficace contre les maladies de la peau, les vieilles blessures.

*Hammam-Bourbazet* : eau thermale, sulfureuse, 40 degrés. Mêmes propriétés que la précédente ; toutes deux sont dans le cercle de Biskra.

#### SUBDIVISION DE BÔNE.

##### Cercle de Bône.

*Hammam-des-Djendel*, sur la rive gauche de l'oued Senadja, au pied des monts Felfelah : eaux peu salines, température 45 degrés, volume peu considérable.

*Hammam-Ouled-Messaoud*, entre les Beni-Salah et Bou-Hadjar : eaux très sulfureuses, température de 45 à 47 degrés.

##### Cercle de Guelma.

*Hammam-Meskoutin*, à 10 kil. O. de Guelma, et à 2 kil. de Medjez-Amar : ses eaux, déjà connues en Europe, ne peuvent manquer, dans un avenir prochain, d'attirer les malades en grand nombre. Les sources, très nombreuses, débitent un volume d'eau énorme, et forment à elles seules une petite rivière ; leur température varie entre 70 et 94 degrés. Elles sont sulfureuses, alcalines, acidules, salées et arsenitées, très efficaces dans les cas de douleurs articulaires, rétractions des muscles, fausses ankyloses, rhumatismes, hydropsies, engorgements des viscères abdominaux, blessures, ulcères, caries, affections cutanées chroniques. Un hôpital a été fondé par les soins de l'autorité militaire. Un vaste établissement thermal y est projeté.

*Hammam-Ouled-Ali*, à 12 kilomètres , au nord de Guelma : eaux peu salines, mais un peu incrustantes, température 55 à 57 degrés; volume énorme. Il y a plusieurs sources, dont l'une met en mouvement un moulin arabe.

*Hammam-el-Achach*, près de l'oued Cheignour, affluent de l'oued Cherf, rive droite : beaucoup d'eau, à la température d'environ 40 degrés, non saline.

*Hammam-N'bails-Nador*, non loin de la route de Guelma à Soukarras : eaux très salines, à la température de 42 à 43 degrés. Il y a plusieurs sources incrustantes, dont une intermittente.

*Hammam-Breda*, près d'Héliopolis : eaux simplement thermales, non minérales, température 35 degrés ; environ 80 litres par seconde. Elles sont employées aux irrigations et servent de moteur au moulin Lavie.

Cercle de Souck-Arras.

*Hammam-Ouled-Zeid*, sur la route de Souk-Arras à Bou-Hadjar : eaux très sulfureuses et très salines, température 42 degrés. On y a construit une petite maison et deux bassins.

*Hammam-Tassa*, au sud-est de Souk-Arras. (Les renseignements manquent.)

Cercle de La Calle.

*Hammam-Sidi-Trad*, près de la frontière de Tunis : eaux très sulfureuses, formant des dépôts de soufre. Il y a deux sources abondantes à 57 et 65 degrés. Très fréquentées par les Arabes, qui y prennent des douches sous une chute naturelle.

*Hammam-Sidi-Djabellah-el-Agari*, près la Cheffia : température d'environ 40 degrés.

Parmi ces sources, il y en a quatre; indépendamment de Hammam-Meskoutin, qui doivent être placées en première ligne, au point de vue de la création d'établissements de bains. Ce sont :

*Hammam-Ouled-Zéid* : eaux les plus salines.

*Hammam-Ouled-Messaoud* : eaux très sulfureuses.

*Hammam-N'bails-Nador* : eaux très salines.

*Hammam-Sidi-Trad* : eaux très sulfureuses. Les environs de Sidi-Trad sont très pittoresques et couverts d'une végétation d'une vigueur extraordinaire.

---

EXPOSANTS :

489. **BARNOIN**, à Constantine.

Oxide d'antimoine des mines d'Hammimate, 100 fr. les cent kil.— Id., 110 fr. id.— Id., 120 fr. id.— Pain régule d'antimoine.— Antimoine oxydé en masses cristallines, des mines d'Hammimate.

490. **BÉGHÉ**, marbrier à Blidah (province d'Alger).

Emploi de l'onyx translucide :  
Coupes en onyx translucide montées.

491. **BERGOT** (le docteur), à Jemmapes (province de Constantine).

Eau thermale d'Hammine, n° 1.— Id., n° 2.— Id., n° 3.— Id., n° 4.— Id., n° 5.— Id., n° 6.— Id., n° 7.— Eau thermale des Hamman du Djendel, température 30 centig.— Eau minérale ferrugineuse de Bou-Ksaïba.—Idem, d'Aïn-Chougo dans les Zardezas.

492. **BLANCHO** frères, plaine des Andalouses (province d'Oran.)

Fer, filon de Gueddara.—Fer, filon des Lauriers-Roses, Hansor.—Plâtre des carrières de l'Hansor.—Plâtre avec traces de soufre.

493. **BORDIER** (Auguste), à Sétif (province de Constantine).

Cinabre des Beni-Mimoun, près Sétif.

494. **BOUNOD**, à Alger.

Peroxide de fer rouge-brun des mines de Gouraya.

495. **BOURGEOIS**, à Bône (province de Constantine).

Marbre jaune antique de l'Oued-Noukal.

496. **CADET et BACHIE**, à Constantine.

Cuivres de l'Oued-Hammam, près Batna.

497. **CROUBAIL et C°**, propriétaires des carrières de Lmekata, près Bône.— Siège de la société: rue Basse-du-Rempart, 48 bis.

Cheminée en marbre provenant des carrières.

498. **DELPHIN** (Auguste), à Arzew (province d'Oran).

Sel blanc, 1<sup>re</sup> qualité, des salines d'Arzew.— Id., 2<sup>e</sup> id., idem.— Sel formant le fond des salines.

499. **DELMONTÉ**, à Oran.

Marbre rouge veiné.

500. **DOLISIE**, propriétaire des carrières de Filfila, à Philippeville (province de Constantine).

Marbre mi-statuaire, calcaire cristallin à grains assez fins.—Marbres coralytiques, chaux carbonatée.— Idem, idem.— Marbre mi-statuaire.— Marbres statuaires.

501. **EXPOSITION PERMANENTE D'ALGER.**

Marbre blanc veiné de noir, des carrières de Filfila, près Philippeville.— Marbre blanc veiné, des mêmes carrières.— Marbre rouge veiné de rouge violet.— Cuivre pyriteux et cuivre gris avec gangue de fer hydroxidé de Ténès.— Cuivre gris argentifère carbonaté, vert et bleu, de Ténès.— Cuivre pyriteux des mines de l'Oued-Allelah, près Ténès.— Idem, idem.— Cuivre gris et cuivre carbonaté vert et bleu, des mines de Gourayas.— Cuivre pyriteux avec gangue de marne noirâtre, de Ténès.— Cuivre pyriteux et cuivre carbonaté vert, du Zaccar, près M'dianah.— Cuivre gris avec sa gangue de marne, de Sidi-ben-Assi, près Ténès.— Cuivre gris cristallisé avec gangue de sulfate de baryte, entre Cherchell et Ténès.— Plomb sulfuré argentifère, galène, de Bouzaréah.— Fer hydroxyde des mines de Dalmatie.— Fer carbonaté cristallin de Mouzaïa.— Fer carbonaté des mines de Soumâa.— Fer oligiste des mines de l'Arba.— Marbre brèche nummulitique du Fondouk.— Marbre brèche de la tribu des Mouzaïas.— Diorite porphyroïde des environs d'Aumale.— Marbre noir de Sidi-Yaya, près Bougie.— Marbre brèche nummulitique, carrière découverte par M. Bellen, au sud du Fondouk.

502. **FABRE** (Alex.), propriétaire des carrières d'Oum-Adeil, près Bône (province de Constantine).

Marbre cipolin saccharoïdal.— Marbre statuaire saccharoïde.— Marbres latescents, statuaire.— Marbre statuaire ordinaire.

503. **GALLAND**, ingénieur des ponts et chaussées, à Tlemcen (province d'Oran).

Calcaire hydraulique des carrières de Bou-Médine.— Mortier de chaux.— Chaux hydraulique.— Chaux en poudre provenant du calcaire.

504. **CARAVINI**, à Oran.

Serpentine noble renfermant du fer oxidulé.

505. **GIRARD** (François), à Constantine.

Calcaire à grains fins présumé hydraulique.

506. **JEAN-ANTOINE**, à Tlemcen (province d'Oran).

Plomb argentifère des mines des Beni-Snouss.

507. **JOFFRE**, à Constantine.

Antimoine oxydé en masses, à texture cristalline, des mines d'Hammimate.

508. **KADDOUR-BEN-AZA**, des Beni-Mester (province d'Oran).

Salpêtre.

509. **LABAILLE**, à Bône (province de Constantine).

Sulfure de mercure avec gangue mercure.— Galène, pyrite de fer et de cuivre avec un peu de blende.— Pyrite cuivreuse en masses.— Mélange de cuivre et de fer sulfaté provenant de la décomposition des pyrites dans les galeries.— Blende brune à larges facettes.— Plomb oxydé carbonaté, argentifère et aurifère.— Mélange de pyrite de fer et de pyrite de cuivre avec cristaux de quartz.— Plomb oxydé, antimonié, avec beaucoup d'oxyde de fer.— Galène argentifère et aurifère à larges facettes.— Plomb carbonaté en masses

— Cuivre carbonaté bleu et vert, avec cuivre oxidé noir et quartz en masses.— Galène sur pyrite de cuivre.— Cuivre gris argentifère.

**510. LABAILLE, LECOQ et BERTHOU**, à Bône (province de Constantine).

Cuivre pyriteux d'Aïn-Barba.— Cuivre carbonaté, id.— Cuivre oxidulé, id.

**511. LAFFORGUE**, à Oran.

Calcaire hydraulique de Saint-Denis du Sig.— Marbre de Teissala.— Calcaire hydraulique.— Marbre jaune veiné de Portus-Cosili.

**512. LALLEMAND** (le colonel), à Aumale (province d'Alger).

Diorite porphyroïde, carrière assez riche près d'Aumale.— Calcaire à chaux hydraulique, carrière abondante près Aumale.— Gypse saccharoïde, carrières très riches près Aumale.— Calcaire à ciment pour pierre lithographique et pierre de taille, carrières inépuisables près Aumale.

**513. LAPERLIER**, à Mustapha (province d'Alger).

Marbres brèches.

**514. LOUBET**, à Bougie (province de Constantine).

Cuivre argentifère, 40 p. 100 de cuivre, 0,390 g. p. 100 argent ; produit 141 fr. 90 c. les cent kil.— Cuivre argentifère, 33 p. 100 cuivre, 0,290 p. 100 argent ; produit 113,40 les cent kil.— Cuivre argentifère.— Cuivre argentifère, 29 p. 100 cuivre, 0,260 g. p. 100 argent ; produit 98,10 les cent kil.— Cuivre argentifère, même rendement que ci-dessus.

**515. LOUVEAU**, à Constantine.

Plâtre propre à la fabrication du plâtre aluné et du stuc.— Plâtre aluné.— Chaux hydraulique sous-carbonatée.— Chaux hydraulique décarbonatée.— Calcaire servant à la fabrication de la chaux hydraulique.

**516. MASSOT** (Victor), à Tlemcen (province d'Oran).

Calcaire poli de la montagne ouest près Tlemcen.— Calcaire brut, idem, id.

**517. MAZIN** (Madame), à Arzew (province d'Oran).

Marbre rouge veiné.

**518. MINES DE KEF-OUM THEBOUL**, près la Calle (province de Constantine).

Galène et cuivre.— Blei de et galène.— Galène.— Blende.— Pyrite de fer, galène et blende.— Galène, criblage n° 1.— Idem, n° 2.— Idem, n° 3.— idem, n° 4.— Blende criblée.— Galène, criblage n° 5.— Idem, n° 6.— Idem, n° 7.— Idem, n° 8.— Terre oxydée du filon.— Produit provenant du lavage des sables, galène.— Idem, id.— Idem, cuivre.— Rebut du lavage argentifère et aurifère.

**519. MUSTAPHA-BEN-BOU-NAAS**, des Ouled-Kebbab (province de Constantine).

Sel gemme blanc.— Idem, noir.

520. **NICAISE**, à Dalmatie (province d'Alger).

Marbre brèche.

521. **NIELLE**, à Philippeville (province de Constantine).

Minérais de mercure des mines du Djebel-Sayefra, près Jemmapes.

522. **PALLU et C<sup>e</sup>**, représenté par M. Viot. (Fabrique à Paris, 29, rue Popincourt.)

Emploi des albâtres, onyx translucides de l'Algérie :

Cheminée en onyx.— Objets divers en onyx.

523. **PROVINCE D'ALGER**.

Cuivre pyriteux massif, avec un peu de quartz, de l'Oued-el-Kebir. — Cuivre gris argentifère des mines de Beni-Aquil, près Ténès. — Cuivre pyriteux et irisé, filon de Boukandek, Oued-Allelah. — Agrégat de cuivre gris altéré et d'hydrate de fer de Mouzaïa. — Agrégat de galène lamellaire argentifère et de quartz de la Pointe-Pescade. — Brèche calcaire de Blidah. — Gypse.

524. **PROVINCE DE CONSTANTINE**.

Cuivre gris compacte avec carbonate bleu, du Djebel-Telisaïne. — Agrégat de cuivre pyriteux et d'hydrate de fer brun avec cuivre carbonaté vert, de Ten-Salmet. — Porphyre graniteïde quartzifère et micacé, du Cap-de-Fer, près Philippeville. — Porphyre graniteïde à grains fins, du massif d'Edough, près Bône. — Granit à grains très fins. — Granit amphibolifère à grains fins. — Grès quartzeux à grains fins. — Marbre calcaire cristallin gris à gros grains, du Ruisseau-d'Or, près Bône.

525. **PROVINCE D'ORAN**.

Fer oxidulé manganésifère noir altérable. — Fer oligiste lamellaire d'El-Mansour, près Arzew. — Albâtres antiques, onyx translucide. — Brèche calcaire magnésien ferrifère compacte, de la montagne de Santa-Cruz. — Brèches riches.

526. **SALENAVE** (Jean), à Bône (province de Constantine).

(Dessin et exécution de M. Pommier, marbrier à Paris.)

Vasque sur son fût, en marbre blanc, des carrières de Bône.

527. **SERVICE DES MINES DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE**.

Cuivre pyriteux, gisement du Djebel-Cheraïa, cercle de Collo. — Cuivre pyriteux panaché et nickel arsenical, gisement du Djebel Cheraïa. — Antimoine sulfuré des gisements du Djebel M'tafa, cercle de Guelma. — Antimoine sulfuré et cinabre, idem. — Cinabre pulvérulent dans un calcaire compacte, du Djebel-Kacksen, près Philippeville. — Cinabre grenu dans un calcaire cristaillé du Djebel Sayefra. — Eau thermale d'Hammam, près Sétif. — Eau minérale d'Aïn-Sahara, ferrugineuse. — Idem, d'Aïn-Saïd, connue par les Arabes sous le nom de Fontaine-Ferrée. — Eau thermale d'Hammam-Béïda, température 30 centig., très limpide, reste des constructions romaines. — Icem d'Hammam-Meskoutine, près Guelma, température 95 centig., beaux restes de piscines romaines. — Idem, d'Allaouna, près Mitah. — Fer oxidulé cuprifère et nickelifère. — Fer oligiste micacé du Djebel-Guera-Aïcha, cercle de Collo. — Fer oligiste micacé, gisement de

Filfila, près Philippeville.—Fer oxidulé magnétique des mines en exploitation près Bône.  
— Fer hyd. oxidé (hématite brune) par épigénie de fer sulfuré. — Fer oxidulé magnétique, gisement des bords de l'Oued-Bou-Amrous, près Col.o.—Galène à grains moyens rayonnés ou à grains fins. — Marbre cipolin antique perstraté.

**528. SERVICE DES MINES DE LA PROVINCE D'ORAN.**

Cuivre de Tleta.—Cuivre des mines d'Abla.—Zinc de Maaziz — Calamine caverneuse de Maaziz.—Calamine à divers états de Maaziz.—Nickel et cuivre du Djebel-Touila.  
—Gaiène subcompacte du Djebel-Tassa.—Gaiène à grandes lames de Maaziz.—Galène, plomb sulfuré.

**529. TALABOT**, Société des mines et hauts-fourneaux des Kharézas, à Bône (province de Constantine). (Siège de la Société : 2, boulevard Montmartre, à Paris.)

Blocs de minéraux de fer magnétique oxidulé, pur et manganésifère. — Plombs argentifères des mines de Gar-Roubaï. — Idem, id. — Idem, id. — Idem, id. — Plomb argentifère de Maaziz. — Cuivre des mines de Gar-Roubaï — Idem, id. — Idem, id. — Manganèse du T éta. — Albâtre antique, onyx translucide.

**530. USINES DE L'AIETICK**, près Bône (province de Constantine).

Fentes des mines de l'Aietick.

**531. ZACHERONI**, directeur des carrières de marbre du Fort Génois (près Bône).

Emploi des marbres de l'Algérie :

Cheminée en marbre.

## TROISIEME SERIE

---

### PREMIÈRE SECTION.

---

#### Animaux et produits d'animaux.

##### Espèce bovine.

BOEufs.—L'espèce bovine de l'Algérie se distingue par ses proportions petites mais élégantes. Le poids moyen de viande nette dans les bœufs descend souvent à 100 kil. et rarement il atteint 200, à moins que les animaux ne soient engrangés. Comme le d'chet est en moyenne de 45 à 50 pour 100, le poids brut varie entre 300 et 400 kil. Quoique manquant de taille, ces bêtes sont d'une rare perfection de formes. Corps petit, trapu, assez long, côtes rondes; garrot épais; poitrail large et bien sorti; abdomen peu développé; flanc court; l'épine dorso-lombaire large et bien soutenue; croupe bien musclée; fesses et cuisses charnues et descendant près des jarrets; tête moyenne; cornes relevées, arquées; pelage maure, fin et luisant; jambes et tête noirâtres; côtes et dos fauves, grisâtres ou rouges. On voit assez souvent des animaux à robe pie. Sous des apparences de peu de volume, ces animaux sont pleins de vigueur et forts pour leur taille; sobres d'ailleurs, durs à la fatigue et à la chaleur, répondant en un mot, à un degré remarquable, aux conditions du milieu matériel où ils vivent. Aussi les tendances primitives à les réformer par le croisement ont-elles généralement fait place à des vues d'amélioration de la race par elle-même au moyen de soins bien entendus, d'une nourriture plus régulière et plus abondante dans l'arrière-saison, d'abris contre les intempéries, autant de précautions généralement négligées par les indigènes. Les encouragements accordés dans les concours agricoles aux races du pays favorisent ces tendances. Bien qu'habituellement très maigres, les bœufs algériens prennent facilement la graisse, pour peu que la saison ou la prévoyance de l'homme leur procure une nourriture abondante. Par l'engraissement, on obtient un poids net de 230 à 250 kil. d'une viande substantielle et de bonne qualité. Les propriétés lactifères sont aussi peu développées que possible: la vache de l'Arabe ne lui donne guère que 3 $\frac{1}{4}$  de litre à 1 litre 1 $\frac{1}{2}$  de lait par jour; l'Européen en obtient, avec de meilleurs soins, de 2 à 4 litres. On cite comme remarquables les vaches qui produisent 6 litres par jour; quelques-unes, citées comme phénoménales, vont jusqu'à 12 et 14 litres. Pour

accroître la production du lait, les colons ont introduit en certains lieux la race suisse, qui a peu réussi; ailleurs, la race bretonne, beaucoup mieux prédisposée par son organisation, ses habitudes et sa taille, à la vie libre dans les pacages d'Afrique; elle y a donné, en effet, des résultats assez satisfaisants.

De cet ensemble de faits il résulte que la race arabe est particulièrement propre au pays, aussi les colons apportent-ils tous leurs soins à améliorer sa taille, seul défaut qui puisse lui être adressé; les résultats déjà obtenus font bien augurer pour l'avenir du succès de ces efforts.

Le bœuf est, chez l'indigène arabe ou kabyle, l'animal de labour par excellence. Suivant les habitudes de leur pays natal, les colons l'adoptent ou lui préfèrent le cheval. Pour le travail, une race importée d'Espagne jouit dans la province d'Oran d'une estime particulière. Les indigènes emploient aussi le bœuf comme bête de somme; on le charge de *tellis* ou sacs disposés sur son dos à la façon de besaces. Avant la conquête, le bœuf d'Afrique se vendait 20 à 30 fr. pièce; mais depuis lors son prix s'est successivement élevé, comme celui de la viande. Dans l'est, à Bône, il ne se vend encore que 30 à 35 fr. le quintal métrique brut sur pied; mais ailleurs le prix monte à 45 et 50 fr., ce qui met le prix d'un bœuf ordinaire de 120 à 150 fr. En 1854, il a été exporté d'Algérie 361 bêtes bovines en France et 1,984 à l'étranger; total 2,345.

Ce nombre s'est accru depuis dans des proportions assez considérables.

La population bovine de l'Algérie est évaluée: chez les Européens à 16,906 bœufs et 4,440 vaches; chez les indigènes à 1,031,738 têtes, tant mâles que femelles; total 1,053,084.

*Besoins de la France.* — En 1853, la France a importé 58,847 têtes de l'espèce bovine, d'une valeur de 14,476,010 francs.

En 1861, l'Algérie a exporté à destination de la France et de l'étranger 43,289 têtes de gros bétail. Ce chiffre est de 7,627 bêtes supérieur aux exportations de 1860.

#### Espèce ovine.

**MOUTONS-DEMMAMS.** — L'espèce ovine de l'Algérie ne procède pas d'un type uniforme. Dans le même troupeau, et surtout dans la même localité, existent souvent des variétés nombreuses que la guerre et les razzias ont mêlées, dont les croisements, livrés à la seule nature, augmentent la confusion. Généralement la taille est forte, la conformation assez belle; mais les jambes sont longues, le corps mince et élancé, souvent dépourvu de laine à la tête, aux membres et au ventre. La plupart des animaux ont deux et quatre cornes, quelques-uns six. Dans la province de Constantine se voit l'espèce de moutons à large queue, nommés *moutons de Barbarie*; le poids de cette large queue atteint fréquemment 4 à 5 kilog., et forme une pelote de graisse que les Arabes mangent avec délices. Dans certaines oasis du sud, le mouton du Tell est remplacé par une espèce du même genre,

sans cornes, nommée *demmam*, qui a la peau tachetée de noir et de blanc, le poil court comme celui de la gazelle. Les demmams deviennent excessivement gras ; les femelles donnent en abondance un lait excellent et on en mange la viande comme celle du mouton.

Dans le Sahara et dans le Tell, les troupeaux de moutons sont considérables ; ils constituent la plus importante richesse des tribus pastorales, une des mieux appropriées aux conditions du pays. Le sol fertile en plantes substantielles et aromatiques, le climat chaud et sec, le sel dont la terre et les plantes sont partout imprgnées, pr destinent l'Algérie à l'éducation des bêtes à laine. En même temps, une longue acclimatation a déjà rendu très rustique la race indigène, qui se prête avec la plus grande facilité aux migrations périodiques des tribus du sud au nord et du nord au sud ; mais l'incurie des Arabes à l'égard de cette source principale de leur fortune est extrême. Autrefois nul soin n'était apporté au choix des bœliers, à la monte, à l'aguelage, à l'élevage des jeunes bêtes, à l'entretien des animaux adultes ; aussi les indigènes n'obtenaient-ils, pour la laine, la viande et le lait, que des résultats bien inférieurs à ce que le climat permettrait, et les troupeaux étaient-ils décimés tous les ans par les grandes et froides pluies d'automne et d'hiver. Des prix distribués dans les concours agricoles des trois provinces excitent aujourd'hui les indigènes et les Européens à l'amélioration de leurs troupeaux.

Grâce aux mesures sagement adoptées par l'autorité militaire et l'administration préfectorale, aujourd'hui, dans beaucoup de tribus, des abris se construisent, des approvisionnements de fourrages s'opèrent ; dans les villages européens et les fermes, les colons recueillent du foin et de la paille en quantité très notable pour leur provision d'hiver. Grâce à ces conditions plus favorables d'alimentation, la race ovine ne dégénérera plus, et en même temps que sa forme s'améliorera, sa laine deviendra plus fine, et le nombre de sujets augmentera.

La population ovine de l'Algérie est évaluée à 25,689 têtes chez les Européens ; 6,850,205 chez les indigènes ; total 6,875,894. En 1854, l'Algérie a exporté en France 38,362 bêtes ovines ; à l'étranger 6,305 ; total 44,667.

*Besoins de la France.* — En 1853, la France a importé 191,526 têtes de l'espèce ovine, d'une valeur de 5,471,414 francs.

En 1861, l'Algérie a exporté tant pour les besoins de la France que pour ceux de l'étranger 92,498 bêtes à laine. Ce chiffre est de 44,274 têtes supérieur à celui des exportations en 1860.

*LAINES. Faits historiques.* — De tout temps l'Afrique du Nord, habitée par des tribus nomades, riches en troupeaux de moutons, a été un pays de production de laine. Au moyen âge, dans les traités des puissances maritimes de la Méditerranée avec les Etats barbaresques, la laine figure comme un des principaux articles d'exportation. Il est admis aujourd'hui que des plateaux de l'Atlas sont sorties à l'origine ces belles races de moutons qui, importées en Espagne par les Maures,

créèrent plus tard la race des mérinos, devenus depuis si célèbres. L'histoire du passé autorise donc l'espoir de reconstituer en Algérie des troupeaux dont le lainage rivalise avec les plus estimés d'Europe.

*Laines indigènes.* — Abandonnées à l'ignorance et à l'incurie des Arabes, mélangées confusément par les guerres et les razzias, les laines d'Algérie allient à de précieuses qualités naturelles qui les font rechercher en France pour la fabrication des étoffes communes, de nombreux et graves défauts qui vont en s'aggravant de l'est à l'ouest, moindres à Constantine qu'à Médéah, moindres à Médéah qu'à Tlemcen.

Dans la province de Constantine, deux types prédominent. Dans l'un, les laines sont fortes, crineuses et les plus blanches de l'Algérie : on ne leur reproche qu'un peu de jarre. Essentiellement propres aux matelas, elles ne sont dépassées par aucunes rivales pour cet emploi. Dans le second type, les laines sont moins longues sans être courtes, fortes, jarreuses, dures : dans les qualités communes, elles conviennent également pour la cardé et pour le peigne. Les meilleures parties de laines de ce genre que produit la province de Constantine (un tiers environ de la production) servent à la fabrication du drap commun, dans le prix de 5 à 6 fr. le mètre. Le reste contribue à la fabrication des étoffes de qualité inférieure que produit le département de l'Aveyron. Certaines parties de choix ont été peignées avec succès.

Les laines de la province d'Alger sont des laines de cardé, ayant une analogie marquée avec celles d'Aragon en Espagne. On leur reproche d'être claires, jarreuses, larges, ouvertes ; mais en retour, elles sont d'un brin plus fin que toutes autres de l'Algérie. Les parties les plus fines (un tiers environ de la production) sont employées à la fabrication des draps communs en nouveautés dans le prix de 7 à 8 fr. le mètre. Les fabricants des draps de troupes répugnent à s'en servir, en ce qu'elles donnent peu de clos aux étoffes. Le reste contribue à la fabrication des étoffes à bon marché de Rhodez, Sainte-Affrique, Saint-Geniez, Lodève, etc.

Dans la province d'Oran on retrouve des laines ondulées et courtes, des laines droites et longues. Dans les courtes, les plus belles, on constate de la finesse, de la longueur (7 à 8 centimètres sans être étirées), du tassé, de la longueur et de l'élasticité. Les plus communes sont grossières, laides, crêpues, jarreuses et crineuses. Ici les brins, au lieu d'être parallèles, sont mêlés, ne formant pas de mèche, et ayant un commencement de feutrage. Leur longueur, sans être étirées, est de 10 centimètres environ : elles sont blanches ou de couleur. Un tiers environ de la production est employé comme laine à matelas ; le reste sert à la fabrication des étoffes communes (y compris les couvertures) que produit le midi de la France.

On voit que l'Algérie possède les deux types que réclament nos manufactures ; les laines de cardé, courtes, frisées, de moyenne finesse, propres à la draperie commune, celle qui fait le fond de la consommation ; les laines de peigne, longues, lisses, propres à la fabrication des étoffes rases. Celles-ci surtout manquent à la

France : aussi la vente des laines longues de l'Algérie est-elle très courante et avantageuse.

Si dans beaucoup de toisons le brin manque de douceur et de finesse, si la jarre y est trop commune, si les toisons sont souvent sales et chargées de corps étrangers, la faute en est en partie au système d'éducation arabe, en partie à des fraudes coupables. Les troupeaux ne sont jamais abrités ; ils ont à supporter la chaleur, le froid, les pluies, les marches forcées, même les privations partielles de nourriture ; car l'Arabe ne récolte pas de foin, et quand le soleil a desséché les pâturages, le mouton est réduit à brouter ce qui reste de tiges maigres et dures à la surface du sol ; mais, en compensation, dressées à cette vie en plein air et aventureuse, les bêtes ovines participent à la vigueur et à la rusticité des chevaux et des bêtes bovines ; les laines ont toutes du nerf et de l'élasticité. En outre, les agneaux ne sont pas tondus, ce qui favorise la formation du poil jarreux, et la tonte sur les bêtes adultes est pratiquée par un procédé barbare, avec une fauille qui écorche le mouton et gâte la toison. Les saillies se font au hasard dans les troupeaux, sans être précédées d'aucun choix dans les béliers. Enfin, soit pratique traditionnelle, soit, prétendent les Arabes, pour n'être pas dupes de quelques marchands européens qui les trompent sur le poids, des fraudes coupables se pratiquent, soit en faisant courir les moutons suants sur le sable pour alourdir leur toison, soit par des mélanges directs de terre, ce qui les discrédite dans le commerce. D'année en année, ces dernières fraudes, sévèrement surveillées et punies par l'autorité françaises, diminuent et ne tarderont pas à disparaître à peu près entièrement. Mais les autres défauts, dus à un mauvais système d'éducation, ne peuvent être corrigés que par des soins mieux entendus à obtenir tant des Arabes que des Européens qui ont entrepris la production des laines.

*Laines des colons européens.* — Le nombre des colons européens, fort restreint dès le début, s'augmente sensiblement tous les jours. Leurs efforts encouragés par des primes, par l'introduction de bétails de race perfectionnée, par des prix alloués dans les expositions agricoles, ont trouvé déjà parmi les indigènes de nombreux imitateurs : c'est que le langage eloquent du succès démontré par l'expérience est le meilleur encouragement en faveur d'une production. Diverses ventes de laines mérinos qui ont eu lieu récemment et dont le prix a été près des deux tiers supérieur à celui des laines ordinaires ont convaincu Arabes et Européens que l'éducation du mouton, au point de vue de la production de la laine fine, devait nécessairement constituer, dans un avenir prochain, une des branches les plus importantes de l'industrie agricole algérienne.

*Faits économiques. — Poids des toisons.* — Le poids en saut moyen varie de 4 kilo. 500 à 2 kilogrammes. On en trouve cependant qui pèsent 2 kilogrammes 300 grammes. Au lavage elles perdent énormément. Si celles de la province de Constantine rendent 55 à 60 p. 0/0, celles d'Alger ne rendent que 50 à 52, et celles d'Oran 45 à 50.

*Prix.* — Entre indigènes, les laines se vendent à la toison : 1 fr. à 1 fr. 50 c. dans le Tell, 40 et 50 c. dans les oasis du Sahara. La loi douanière du 11 janvier 1851 a eu pour effet de relever le prix des laines en Algérie au niveau des qualités similaires de France, sauf la différence des frais de transport. Auparavant, la toison s'obtenait fréquemment pour 75 c. à 1 fr. Les Européens qui achètent au poids, payent des prix fort variables, suivant les années et les localités : en moyenne, 40 à 150 fr. les 100 kil. dans l'est, 120 à 130 au centre, 90 à 100 dans l'Ouest. En 1854, ces prix avaient sensiblement renchéri, et les laines de Constantine ont monté à 200 fr. les 100 kil., les autres en proportion. La toison, s'est vendue à Laghouat jusqu'à 3 fr.

*Quantités produites.* — En adoptant l'évaluation de 6 à 7 millions de bêtes ovines, dont 5 à 6 millions pouvant être tondues, on peut évaluer à 10 millions de kil. environ la production annuelle des laines.

*Emplois.* — La moitié environ de cette production reste dans la consommation locale, où elle reçoit toutes les transformations que peuvent lui donner les industries domestiques, la laine étant la matière première universellement adoptée par les indigènes pour les vêtements, les ameublements, les tentes.

*Exportation.* — L'autre moitié est exportée, soit en Tunisie et au Maroc, en échange des produits manufacturés de l'industrie de ces deux pays, soit en Europe par Marseille principalement. En 1854, l'exportation a été, à destination de France, de 1,551,872 kil. ; à destination de l'étranger, 2,215 kil. ; total, 1,557,087 kil. seulement ; mais l'année précédente, le chiffre total avait été de 4,346,000 k. La quantité moyenne disponible dans les années ordinaires est de 4 à 5 millions ; le développement donné à l'élève des moutons permettrait d'accroître indéfiniment ce chiffre, car l'Algérie comprend une étendue de 39 millions d'hectares, sur lesquels une grande partie peut être consacrée au pâturage.

*B soins de la France* — En 1853, la France a importé pour sa consommation 21,607,983 kil. de laines en masse, valant 47,989,696 fr., plus 214,064 fr. de laines peignées, et 599,681 fr. de déchets de laine.

En 1861, l'Algérie a exporté tant à destination de la France que de l'étranger 4,767,505 kil. de laines.

#### Plumes d'autruche.

Les plumes d'autruche continuent à être l'objet d'un commerce important. Les plus estimées sont celles d'Alep. Celles de Barbarie, d'Alexandrie, de Maroc, du cap de Bonne-Espérance, du Sénégal et du Pérou, sont également fort recherchées.

Les plumassiers font grand cas des plumes de l'autruche femelle ; celles du mâle sont très prisées, plus larges, mieux fournies et plus fines que celles de la femelle. Elles prennent facilement les couleurs qu'on leur donne.

Les plumes blanches sont fort appréciées. En France, elles se vendent au nombre, et en Angleterre au poids. Les plumes noires se vendent au poids.

La France tire chaque année des divers pays de production susindiqués des quantités énormes de plumes d'autruche, achetées à l'état *bout*, qu'elle emploie dans ses industries, ou qu'elle réexporte travaillées à l'étranger, après leur avoir donné une plus-value de main-d'œuvre considérable, dont l'exemple suivant donnera une idée :

Dans l'espace de sept ans, la France a acheté près de 235,000 kil. de plumes *brutes* de toutes sortes, d'une valeur approximative de 2.800.000 fr., et, pendant le même laps de temps, elle a réexporté à l'étranger 77,276 kil. de plumes *travaillées*, d'une valeur totale de 15 millions et demi.

Cette industrie est donc considérable; et, en présence des énormes bénéfices qu'elle procure, il serait vivement à désirer que l'Algérie, qui n'est entrée que pour un centième environ dans les importations de ces sept années, pût prendre à l'avenir une part beaucoup plus large dans les envois de l'espèce.

Aujourd'hui, les plumes d'autruche se vendent fort cher, par suite de la grande consommation que l'on en fait pour les articles de modes et de parures, et à cause aussi de la rareté toujours croissante de ce produit sur tous les marchés qui en étaient jadis abondamment pourvus. Ainsi ce qui valait 25 à 30 fr., il y a vingt ans, coûte présentement 400 ou 500 fr.

Cette pénurie, dont se préoccupe l'industrie parisienne, qui de tout temps a eu pour ainsi dire le monopole de la fabrication des plumes de parures, et se voit menacée par la grande concurrence que lui fait l'industrie anglaise, provient principalement de l'abus de la chasse faite à outrance dans les contrées sahariennes, soit de l'autruche elle-même, soit des œufs que la femelle dépose dans le sable, où la chaleur du soleil aide à les faire éclore.

Grâce, en effet, à la sécurité absolue qui règne dans ces vastes régions et donne un libre accès aux caravanes nombreuses qui les sillonnent dans toutes les directions, les espaces qui autrefois étaient solitaires et formaient le paisible domaine des autruches sont aujourd'hui battus dans tous les sens, et surtout pendant l'hiver, à l'époque de la ponte. Les Arabes connaissent maintenant le prix des œufs, les recherchent avec empressement, et les oiseaux dont les plumes ou les dépouilles sont devenues l'objet d'une spéculation lucrative sont chassés avec ardeur.

Alors l'autruche, traquée de tous côtés, meurt sous les coups des chasseurs ou émigre vers des régions plus désertes.

Pour remédier à un état de choses dont s'inquiète à juste raison l'industrie, et prévenir la disparition complète de l'autruche de nos contrées sahariennes, on a agité ces questions de savoir s'il ne serait pas possible de :

- 1<sup>o</sup> D'empêcher la vente absolue des œufs d'autruche;
- 2<sup>o</sup> Interdire la chasse aux jeunes autruches, autrement que pour les prendre vivantes et les conserver à l'état domestique pour la récolte périodique des plumes et la reproduction;
- 3<sup>o</sup> Prohiber la chasse de l'autruche adulte pendant une ou deux années.

Ces dispositions auraient pour résultat de favoriser beaucoup l'accroissement de

l'espèce; l'incubation n'étant plus troublée, et d'aider puissamment à la domestication des autruches ; expérience déjà tentée avec le plus grand succès au Jardin d'acclimatation, au Hamma, et qui a valu dernièrement au directeur de cet établissement la prime de 2,000 fr. offerte par M. Chagot ainé, plumassier fleuriste, membre de la commission des valeurs au ministère du commerce, à l'éleveur qui, le premier, serait parvenu à opérer la reproduction de l'autruche, et à faire que cette reproduction procure au commerce les plumes d'autruche, qui deviennent de plus en plus rares et qui augmentent chaque jour de prix.

Le problème de la domestication de l'autruche dans les régions tempérées du nord de l'Afrique se trouve donc résolu affirmativement, et par suite le grand intérêt consiste désormais, non plus à chasser cet animal et à le détruire pour en avoir et vendre la dépouille, mais au contraire à le conserver précieusement à l'état d'être producteur apportant périodiquement aux soins de l'éleveur une plume intacte et abondante.

---

#### EXPOSANTS :

532. **ABDERRAHMAN BEN GANDOUZ**, à Aïn-el-Turk (province de Constantine).

Laine, toison d'agneau.

533. **ABRAM** (l'abbé), directeur de l'Orphelinat à Misserghin (province d'Oran).

Laine indigène lavée.

534. **L'AGHA EDDIN**, du Djebel-Amour (province d'Oran).

Laine indigène.

535. **AHMED BEL KADI**, à Batna (province de Constantine).

Poil de chameau, produit très estimé des Arabes, sert à la confection des tentes et de cordes fines dont les indigènes s'entourent la tête. — Laine indigène.

536. **AHMED BEN ZIDAN** du Guerbou (province de Constantine).

Laine indigène.

537. **AHMED BEY BEN CHENOUF**, à Biskra (province de Constantine).

Corde en poil de chameau.

538. **ALI BEN BEL KASSEM**, à Aïn-Beïda (province de Constantine).

Laine indigène, mouton de 3 ans.

539. **BARNOIN**, négociant à Constantine.

Laine à matelas, 2 fr. 55 c. le kil. — Laine des Séguia, 1 fr. 35 c. le kil. — Laine des Amerias, belle laine à matelas, 1 fr. 40 c. le kil. — Laine de Tébessa, 1 fr. 30 c. le kil. — Laine des Ouled-Zenati, 1 fr. 30 c. le kil. — Laine lavée, 4<sup>e</sup> qualité, 5 fr. le kil. — Idem, 2<sup>e</sup> id., 4 fr. 25 c. le kil. — Laine de Constantine, 1 fr. 35 c. le kil. — Laine croisée un tiers mérinos, deux tiers indigène, 2 fr. 25 c. le kil.

540. **BERNIS**, président de la société impériale d'agriculture d'Alger. Laines en suint provenant d'un troupeau formé par les soins de S. Exc. le maréchal Randon lorsqu'il était gouverneur général de l'Algérie.
541. **BOU-DISSA**, agha (province d'Alger). Toisons de laine indigène.— Coton courte soie.
542. **RAHIM-BEN-EL-HADJ**, des Ouled-Dias (province de Constantine). Corde en laine.— Idem.
543. **CAID AHMED-BEN-MUSTAPHA**, des Mahatlas (province de Constantine). Poil de chameau blanc.— Idem noir.
544. **CAID BRAHIM-BEN-MALEK**, des Ouled-Khiar (province de Constantine). Poil de chameau brun.— Laine lavée.
545. **COSTÉRISAN** (Henry), à Sidi-Ali (province d'Oran). Duvet d'oie.— Laine de bélier mérinos pur.— Laine de bélier mérinos.— Laine de brebis indigène des environs de Mascara.
546. **COUSIN** (Antoine), à Sidi bel-Abbès (province d'Oran). Laine indigène.
547. **CROSES**, commissionnaire en laines à Constantine. Laine en suint, 1<sup>re</sup> qualité, 2 fr. le kil.— Laine lavée, 1<sup>re</sup> qualité, 4 fr. 50 c. le kil.— Idem, 2<sup>e</sup> qualité, 3 fr. 50 c. le kil.— Idem, 3<sup>e</sup> qualité, pour matelas, 3 fr. 50 c. le kil.
548. **DANDRIEU** (Charles), à Oran. Laine de bélier indigène de 3 ans.— Laine de brebis indigène de 8 ans.— Laine d'agneau indigène.
549. **DOUADI BEL-KESKÈS**, des Amer-Gueraba (province de Constantine). Laine indigène.
550. **DU PRÉ DE SAINT-MAUR**, ferme modèle d'Arbal (province d'Oran). Toison de bélier mérinos pur, laine de 7 mois.— Toison de brebis mérinos pur.
551. **GERBI**, à Batna (province de Constantine). Laines, échantillons.
552. **GIULIANI** (Achille) à Oran. Laine indigène des Douairs.

553. **GODY**, propriétaire à Barbessa (province d'Alger).

Laine, toison pesant 2 kil. 100 gr., d'un bélier de 15 mois provenant d'un quatrième croisement d'un bélier mérinos de Bourgogne et d'une brebis indigène. — Laine, toison pesant 3 kil. 200, d'un bélier de dix-huit mois, quatrième croisement d'un bélier de Champagne et d'une brebis indigène du sud.

554. **KASSEN-BEN-MUSTAPHA**, à Sellaoud (province d'Oran).

Laine indigène.

555. **HORRER et C°**, à Batna (province de Constantine).

Laine indigène.

556. **ILLIS-BEN-BOU-ZID**, à Ouled-Nabet (province de Constantine).

Laine indigène.

557. **LALLEMAND** (le colonel), à Aumale (province d'Algier).

Poil de chameau blanc — Id. roux. — Id. noir.

558. **LESCURE** (Jules), à Oran.

Laine indigène de Tiaret.

559. **MAHI-EDDIN-BEN-SAKRI**, à Belaâ (province de Constantine).

Laine indigène.

560. **MOHAMED-ABD-ALLAH-GABA**, caïd des Brascha, à Tebessa (province de Constantine).

Laine lavée.

561. **MOHAMED-BEN-ISMAEL**, caïd des caïds des Traras (province d'Oran).

Laine indigène.

562. **MOHAMED-EL-HADJ CHETTOUH**, caïd des Ouled-Siabid (province de Constantine).

Laine lavée.

563. **MOHAMED-SEDDIK**, à Tlemcen (province d'Oran).

Laine filée et brute.

564. **MOKTAR BEL DEIKRA**, des Abd-el-Nour (province de Constantine).

Laine indigène.

565. **ORPHELINAT** (L') de Bouffarick (province d'Algier).

Laine de brebis, 1<sup>er</sup> croisement. — Idem, 2<sup>e</sup> id.

566. **PELLETIER**, à Oued-el-Halleg (province d'Algier).

Laine mérinos croisée. — Laine de bélier mérinos. — Laine de bétiers mérinos.

567. **RÉGIS-SELY**, à Tlemcen (province d'Oran).

Laine indigène.

568. **SMALA** (La) de Médéah (province d'Alger).

Laine de brebis mérinos croisé.

569. **SOCIÉTÉ L'UNION AGRICOLE D'AFRIQUE**, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Laine indigène. — Laine de métis mérinos.

570. **TROUPEAU** (Le) de Laghouat (province d'Alger).

Laine de bétier indigène.

571. **URSULE JACQUOT** (sœur), directrice de l'Orphelinat de Bône (province de Constantine).

Duvet de plume gris. — Idem, blanc. — Plumes. — Toison mérinos pur. — Toison mérinos croisé.

572. **VIGUIER**, à Boufar (province de Constantine).

Laine mérinos.

573. **VIROUX**, à Lambèse (province de Constantine).

Laines, échantillons.

#### EMPLOI DES LAINES DE L'ALGÉRIE.

574. **BONHOMME** (Ernest), à Paris.

Mérinos, 13 couleurs variées. — Mousseline de laine. — Châles de diverses couleurs. — Châles imprimés.

575. **DAVIN** (Frédéric), filateur, 13, rue Albouy, à Paris;

Peigné de laine. — Fils de laine. — Draps velours en poil de chameau.

576. **STRAUSS et C°**, à Philippeville (province de Constantine).

Caban cachemire blanc pour homme, doublé en soie blanche. Prix 150 fr. — Caban cachemire chaîne coton, 150 fr.

— 112 —

DEUXIÈME SECTION.

**Soies.**

La production de la soie en Algérie est une conquête de la colonisation, car les dernières traces que les Maures d'Afrique conservaient d'un art qui les avait illustrés et enrichis en Espagne disparaissaient tous les ans, sous le gouvernement oppresseur et ruineux des deys, lorsque les Français arrivèrent en 1830. Admirablement favorisée par le climat, encouragée par l'intervention active de l'Administration, cette branche d'industrie agricole pénètre plus profondément d'année en année dans les habitudes de la population européenne, et tend à renaître dans la population mauresque, dont les jardins occupent la banlieue des villes.

*Conditions naturelles.* — Le mûrier prospère en Algérie, même sans irrigation, dans tous les sols, à toutes les expositions, à toutes les altitudes. Nul arbre ne croît aussi vigoureusement ; des écussons de greffe donnent fréquemment, dans la première année, des jets de 3 à 4 mètres. En coupant ce jet à un mètre de hauteur, dès l'année suivante, l'arbre est prêt à mettre en place, avec une tige qui a de 10 à 15 centimètres de circonférence. A six ou sept ans de plantation, elle peut porter de 40 à 50 kil. de feuilles, qui ne sont que bien rarement atteintes par les gelées du printemps. Quant aux vers à soie, moins qu'en aucun pays du bassin méditerranéen ils ont à souffrir du froid, des orages, des variations de temps, rares accidents du printemps d'Afrique. Le climat leur assure presque toujours une tiède température, une brise de mer dont l'aérage naturel prévient les touffes, toutes les meilleures conditions de réussite.

*Qualités industrielles.* — De nombreux et compétents témoignages, émanés des chambres de commerce et des manufactures de France, ont constaté la qualité supérieure des soies algériennes. Nous les rappelons ici comme document d'un haut intérêt historique et industriel.

Dès 1842, la chambre de commerce de Lyon déclarait « qu'avec des soins assidus l'Algérie produirait des soies que les fabriques françaises emploieraient avec avantage. »

En 1846, la même chambre de commerce confirmait, à propos des soies de Philippeville, son jugement antérieur : « La nature des cocons dont cette soie est le produit est bonne ; elle a beaucoup d'analogie avec celle des contrées de Provence. Avec des filatures perfectionnées, on obtiendrait des soies d'une aussi bonne nature et d'un brin aussi suivi que celles des filatures indigènes (de France). Après un examen comparé des cravates tramées avec la soie de Philippeville et des cravates tramées avec la soie française, la chaîne des unes et des autres étant en organzins de France, la chambre de commerce se plaît à recon-

« naître que le premier de ces deux produits ne laisse rien à désirer, comparativement au second. »

En 1849, les soies grées de cinq années, filées la Pépinière centrale du Gouvernement, figurèrent avec honneur à l'Exposition de Paris, et, en 1853, à celle de Londres.

Entre ces deux dates, en 1851, la Chambre de commerce de Lyon constatait une qualité des soies de l'Algérie qui lui avait d'abord échappé : « Quant à la grége soumise à notre appréciation, porte le rapport, nous nous sommes convaincus plus que jamais, par son examen très minutieux, que l'Algérie était dans les meilleures conditions pour produire des qualités de soie très supérieures. Ainsi, malgré les imperfections inhérentes à une industrie naissante, les soies de nos départements africains sont remarquables par leur peu de duvet. On peut dire qu'elles seront classées au premier rang dès que l'art de la filature sera, en Algérie, au niveau de ce qu'il est en France. Plusieurs de nos départements français, réputés pour leur industrie, filent des soies irréprochables, quant à la régularité, au nerf, à l'élasticité ; et cependant leurs produits soyeux ne peuvent pas s'appliquer à tous les emplois, parce qu'ils ont un duvet qu'il paraît jusqu'à présent impossible d'éviter. D'autres localités, mieux partagées sous le rapport et la nature des cocons, sans faire des soies mieux filées, produisent des qualités peu duveteuses ; elles sont pour cela propres aux emplois les plus délicats, et réputées comme étant de premier ordre. L'Algérie peut prétendre à ce que ses produits soient classés parmi ceux de tout premier choix.... »

A l'Exposition de Londres, les soies de M. Hardy ont obtenu la médaille de prix.

En 1854, comme application nouvelle qui exige les qualités supérieures, on a employé avec succès les soies d'Algérie à la fabrication des pluches de chapeaux.

Le rendement normal est de 35 à 40 kil. par once (30 grammes de vers à soie) ; on a cité des succès exceptionnels de 64 kil.

La province d'Alger, qui ne produisait en 1848 que 987 kil. de cocons, en a récolté 9,323 en 1852, 12,703 en 1853 ; mais, dès cette époque, a commencé la maladie qui a pareillement exercé ses ravages en France, et depuis lors la production a toujours été en décroissance. En voici le tableau par année :

ANNÉES.	PROVINCES		
	ALGER.	ORAN.	CONSTANTINE.
1854	7,936 kil.	1,344 kil.	2,433 kil.
1855	2,544 "	648 "	1,496 "
1856	2,233 "	730 "	911 "
1857	1,457 "	582 "	1,119 "
1858	2,821 "	1,422 "	1,122 "
1859	1,749 "	234 "	260 "
1860	1,519 "	" "	" "
1861	1,643 "	1,119 "	1,443 "

Rien n'a pu jusqu'à ce jour arrêter ce mouvement rétrograde, ni les efforts tentés pour renouveler les graines, ni les prix de vente tout à fait rémunérateurs offerts aux colons à l'usine Chazel et Reidon, subventionnée par l'État, lesquels ont été fixés, en 1860 et en 1861, à 7 fr. 50 c. le kil. de cocons de 1<sup>re</sup> qualité,

6	50	2 <sup>e</sup> qualité,
5	50	3 <sup>e</sup> qualité,
4	"	de qualité non marchande, ou chiques.

Les ressources qu'offre l'Algérie en mûriers sont considérables, et les diverses pépinières en distribuent annuellement en grand nombre aux planteurs. Toutefois, la maladie des vers à soie a sensiblement diminué les livraisons de cette espèce pendant ces dernières années. Sous l'empire de la même cause, les essais sur le ricin et le vernis du Japon n'ont pas encore pris tous les développements attendus.

---

#### EXPOSANTS:

577. **ABRAM** (l'abbé), directeur de l'Orphelinat à Misserghin (province d'Oran).

Soie grége.— Cocons.

578. **BLANC**, à Bône (province de Constantine).

Cocons jaunes.

579. **BORNE-TOUSSAINT**, à Constantine.

Cocons jaunes.

580. **BOULLE**, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Cocons petits milanais.

581. **CHAMBRE DE COMMERCE** à Bône (province de Constantine).

Soie grége blanche 4[5 cocons.— Id., jaune, id.

582. **CHAMBRE DE COMMERCE** à Constantine.

Soie grége jaune, cocons du Caucase.— Id., blanche, cocons de Syrie.— Id., jaune, id.  
— Id., cocons petits chinois.

583. **CHAZEL ET REIDON**, filateurs et magnaniers, au Ruisseau, près Alger.

Soie grége 3[4 cocons d'Algérie, récolte du printemps.— Soie trame 2 bouts faits avec des cocons d'Algérie au moyen d'un nouveau procédé qui économise trois ouvrages au moulinage.— Soie trame 2 bouts faits avec des cocons de l'Algérie, récolte d'automne, au moyen du même système.— Trame 2 bouts pour blonde, même système.—

Trame, Doupion 2 bouts, ouvraison forcée produite avec des cocons doubles, même système.—Trame, Doupions 2 bouts, produits avec des cocons doubles, même système.  
— Cocons jaunes.

584. **CHÉROT**, à Bou-Ismaël (province d'Alger).

Cocons blancs.

585. **COSTÉRISAN** (Henri), à Sidi-Ali (province d'Oran).

Cocons milanais blancs. — Id. jaunes. — Cocons chinois blancs. — Asclépide ou soie végétale.— Cocons milanais blancs.— Cocons ordinaires.

586. **DELAY**, à Philippeville (province d'Oran).

Cocons blancs.— Cocons jaunes.

587. **LES ENFANTS DE LA SAINTE-ENFANCE**, à Kouba (province d'Alger).

Cocons jaunes.

588. **GARDET** (Adolphe), à Tlemcen (province d'Oran).

Cocons de vers à soie.

589. **GAURAN**, à Birkadem (province d'Alger).

Cocons milanais.

590. **GIRARDOT**, à Bouffarick (province d'Alger).

Cocons jaunes.

591. **GOUREAU**, à Tlemcen (province d'Oran).

Cocons jaunes.

592. **DE GOURGAS**, à Philippeville (province de Constantine).

Cocons en bruyère.— Cocons blancs.

593. **HARDY**, directeur du jardin d'acclimatation d'Alger.

Cocons de vers à soie du ricin, *Bombyx cynthia*.— Idem, de l'ailante, *Bombyx arrindia*.

594. **HERING**, directeur de la pépinière à Bône (province de Constantine).

Soie grêge jaune.— Id., blanche.— Cocons de vers de ricin.— Cocons milanais jaunes.— Cocons d'Andrinople blancs.

595. **HOUMAIN**, à Aïn-Tedeless (province d'Oran).

Cocons jaunes.

596. **JOST**, à Constantine.

Cocons jaunes.

597. **LAMBERT**, à Philippeville (province de Constantine).  
Cocons jaunes.
598. **LAURENT**, à El-Arrouch (province de Constantine).  
Cocons jaunes.
599. **MARTEL**, à Pélissier (province d'Oran).  
Cocons milanais.
600. **MASSON** (Mme), à Mustapha supérieur ((province d'Alger)).  
Cocons jaunes.
601. **MASSOT** (Alphonse), à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).  
Soie dévidée.— Cocons milanais blancs.— Id, jaunes.
602. **MAUREAU**, à Bône (province de Constantine).  
Cocons jaunes.
603. **MORIN**, à El-Biar (province d'Alger).  
Cocons blancs.
604. **PANTIN**, directeur de la pépinière à Constantine.  
Cocons milanais.
605. **PEILLETTIER**, à El-Arrouch (province de Constantine).  
Cocons jaunes.
606. **POUZINIA**, à Philippeville (province de Constantine).  
Cocons blancs.
607. **PREFECTURE D'ORAN** (La).  
Cocons petits milanais.
608. **QUINET**, à Constantine.  
Cocons jaunes.
609. **REVEL-MOREAU**, à Constantine.  
Cocons jaunes.
610. **REVERCHON**, à Birkadem (province d'Alger).  
Cocons des Balkans.— Cocons jaunes.— Cocons milanais.
611. **ROUMIER** (Emile), à Souk-Arras (province de Constantine).  
Cocons petits milanais.

612. **SAINT-PIERRE**, à Sidi-Chami (province d'Oran).

Cocons jaunes.

613. **SOCIÉTÉ L'UNION AGRICOLE D'AFRIQUE**, à Saint-Denis du Sig [(province d'Oran)].

Cocons jaunes.

614. **URSULE JACQUOT** (Sœur), directrice de l'orphelinat de Bône (province de Constantine).

Soie grége blanche 415 cocons.— Id. jaune id.— Cocons blancs.— Cocons jaunes.

615. **VALADEAU**, à Bouffarick (province d'Alger).

Cocons jaunes.

#### EMPLOI DES SOIES DE L'ALGÉRIE.

616. **BONVARD père et fils**, à Lyon (Rhône), présentés par MM. James, Aillaud et C°.

Satin vert broché, abeilles or fin.—Pointillé soie brochée nuée (style Louis XV).—Damas soie, teint double, cramoisi fin.

617. **HECKEL aîné, BROSSET et C°**, à Lyon (Rhône), présentés par MM. James, Aillaud et C°.

Satin pensée fin.

618. **MALIDOR** (Mme), fabrique de fleurs, 19, rue Neuve-Saint-Augustin, Paris.

Fleurs en soie grége.

619. **SAVOYE, RAVIER et CHANUT**, à Lyon (Rhône), présentés par MM. James, Aillaud et C°.

Velours frisé Impératrice.—Taffetas bleu nouveau.

---

#### TROISIÈME SECTION.

---

#### Cuir et Peaux.

Les peaux des bœufs, moutons et chèvres reçoivent de l'industrie locale les préparations qui les transforment, ou sont achetées par le commerce et

expédiées tantôt fraîches, tantôt sèches, en Europe. La peau de chameau que l'industrie européenne n'achèterait pas, est utilisée par les indigènes, soit à recouvrir les bois de selles, soit en semelles pour chaussures. Les peaux de boucs et de chèvres font des outres dont l'emploi est très multiplié dans la vie arabe. Avec la face plantaire des autruches, les Chaamba consolident leurs chaussures; ils en mettent un morceau sous la pointe, un autre sous le talon et la chaussure devient ainsi d'un très bon usage.

La fabrication des peaux et cuirs préparés de toute sorte occupe à Alger ou dans les environs quatre établissements qui, bien qu'ils aient une certaine importance, ne marchent que faiblement; cela tiendrait, suivant la Chambre de commerce, à la cherté de la main-d'œuvre, au manque de débouchés intérieurs et aux droits élevés qui frappent leurs produits en France.

Cette situation ne tardera pas à se modifier par suite du décret du 25 août 1861, qui admet en franchise dans les ports de la métropole les cuirs tannés. Cette industrie, libre désormais de toute entrave, doit prendre, dans un avenir prochain, tout le développement dont elle est susceptible.

Voici les cours sur la place d'Alger :

Vache lissée, sèche, le kilog . . . . .	3 fr.	» à 3 fr. 25 c.
Croupons . . . . .	3 50 à 5	»
Cuir noir . . . . .	2 50 à 2	75
Cuir hongroyé . . . . .	2 25 à 2	50

Le nombre de tanneries tenues par les Européens dans la province d'Oran est de 5: une à Oran, deux à Tlemcen, une à Sidi-bel-Abbès, une à Mostaganem.

Le nombre des tanneries exploitées par les indigènes est de 62, dont 37 à Tlemcen, 15 à Mostaganem, 8 à Mascara, 2 à Oran.

La moyenne des peaux tannées est de 60.000 : chèvres, moutons, bœufs, qui représentent une valeur de 360,000 fr. La ville de Tlemcen fabrique à elle seule 45,000 peaux. Tout est consommé sur place. A Tlemcen même, où la fabrication a une certaine importance, le produit est absorbé par la sellerie et la cordonnerie indigènes qui s'approvisionnent, en outre, de cuirs préparés au Maroc.

Le prix des cuirs tannés sur la place d'Oran sont :

Vache mince pour semelles, le kilog.	3 fr. 50 à 3 fr. 0 c.
Vachette pour lanières . . . . .	3 50 à » »
Veau crouponné . . . . .	6 » à 8 »

Dans la province de Constantine, l'industrie de la tannerie par les Européens est demeurée jusqu'ici à l'état d'essai. Cela tient à la difficulté de se procurer, dans le pays, les écorces à tan nécessaires pour ce genre d'industrie qui a d'ailleurs sous la main, en abondance, les peaux brutes que l'on exporte en France.

Les tanneries indigènes fabriquent pour la consommation locale. Les cuirs tan-

nés et préparés n'ont, par cela même, point de cours publics sur les marchés de la province.

En 1861, le nombre des peaux brutes exportées des ports d'Algérie s'élève à 2,936,007 kilog., savoir :

Oran.....	1,010,398	kil.
Mers-el-Kébir .....	39,442	"
Mostaganem.....	128,805	"
Ténès.....	3,660	"
Alger.....	1,072,342	"
Bougie.....	7,421	"
Djidjelli.....	4,290	"
Stora .....	2,796	"
Philippeville .....	338,452	"
Bône.....	310,953	"
La Calle.....	17,778	"
<hr/>		
	2,936,007	kil.

---

#### EXPOSANTS :

##### 620. **ALBY et RIVIÈRE**, corroyeurs à Constantine.

Veau ciré, 8 fr. 50 le kil.—Veau blanc, façon milhau, 7 fr. le kil.—Veau blanc, prêt à cirer, 7 fr. le kil.—Basane à l'écorce, 4 fr. le kil.—Vache lissée, 3 fr. 50 le kil.—Peau de chèvre jaune, façon arabe, 5 fr.—Idem, rouge, id., 4 fr.—Peau de mouton jaune, 3 fr.—Idem, rouge, id., 3 fr.—Tiges de bottes, 6 fr.—Botillon de troupe, 5 francs.

---

#### QUATRIÈME SECTION.

---

##### **Cires et Miels.**

L'apiculture trouve en Algérie les conditions naturelles les plus favorables à son développement; une température toujours égale, un sol couvert de plantes aromatiques variées à l'infini qui se succèdent pendant toute l'année, des végétaux résineux en abondance, tout concourt à la multiplication des abeilles, tout seconde leur activité, leurs efforts à produire.

L'éducation des abeilles et l'exploitation de leurs produits sont principalement entre les mains des indigènes qui consomment de grandes quantités de miel et de cire. Cependant les colons possèdent un certain nombre de ruches dont ils tirent de fort beaux produits.

La cire et le miel d'Algérie ont toujours été renommés pour leur qualité supérieure ; ils n'ont rien perdu de leur antique réputation. Les prix varient chaque année ; ils sont en moyenne :

Pour la cire, de 3 à 4 fr. par kilog. ;  
— le miel, de 1 fr. 50 à 2 f. —

Il s'exporte annuellement une quantité assez considérable de ces produits, tant en France qu'à l'étranger.

#### EXPOSANTS :

621. **AHMED-CHAOUCH**, caïd de Tebessa (province de Constantine).

Miel.

622. **BELOT** (Philippe-Auguste), à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Miel vierge.

623. **BEINSCH** (Albert), agriculteur à Kouba (province d'Alger).

Cire.— Miel.— Ruche à miel de l'invention de l'exposant.

624. **BOU-MÉDINE-EL MENOUAS**, à Tlemcen (province d'Oran).

Bougies de cire indigène.

625. **CAID BRAHIM-BEN-EL-HADJ**, des Ouled-Dia (province de Constantine).

Bougies de cire.

626. **CAID EL-NASSI-BEN-EL-MOUSSIN**, à Guelma (province de Constantine).

Cire.

627. **CHAMBRE DE COMMERCE** à Constantine.

Cire jaune.

628. **DESAITRE** (Mme), à Tlemcen province d'Oran).

Miel 1861.

629. **KADA-KELOUCH**, à Sidi-Bou-Médine (province d'Oran).

Miel 1861.— Cire 1861.

630. **TRACQUI** Jean-Baptiste), à El-Arrouch (province de Constantine).

Cire.

631. **VIGUIER**, à Boufar (province de Constantine).

Miel 1861.

632. **WUILLEMEN**, à Gastonville (province de Constantine).

Miel. — Cire.

---

#### CINQUIÈME SECTION.

---

#### **Os, Cornes, écailles.**

Aucun produit de cette section ne figure à l'Exposition.

---

#### SIXIÈME SECTION.

---

#### **Produits tirés des eaux.**

**PÊCHE.** — La pêche des poissons de mer qui fréquentent le littoral de l'Algérie constitue une des industries premières dans tous les ports de la côte. Elle est principalement exercée par des étrangers. Entre les poissons de passage, le thon abonde en quantité extraordinaire ; trois madraques ont été autorisées pour le pêcher : l'une à Arzew, l'autre à Sidi-Ferruch, la troisième dans la baie du cap Falcon. Les sardines sont aussi fort abondantes. A Alger et à Philippeville, d'heureux essais ont été tentés pour la salaison des poissons en général, mais les entreprises sont restées à l'état d'essai.

Dans le seul quartier d'Alger, la pêche est pratiquée par 145 petits bateaux, mais le nombre tend constamment à augmenter.

Ils ont pêché pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1861, 189,636 kilog. de poissons, valant 40,398 fr.

**CORAIL.** — La pêche du corail est une industrie organisée sur les côtes de l'Algérie depuis plusieurs siècles. La France en a eu longtemps le privilége en vertu

d'anciens traités; elle l'exerce aujourd'hui en vertu de son droit de souveraineté. Elle a de plus des droits particuliers sur la pêche du corail dans les eaux de Tunis en vertu de deux traités avec cette Régence.

Malgré la faveur qui a été constamment accordée aux bateaux français par l'arrêté du 31 mars 1832 et les efforts de l'Administration pour franciser de nouveau cette industrie, les pêcheurs génois, sardes, napolitains, sont encore à peu près seuls en possession de la pêche du corail. Le nombre des corailleurs français est des plus restreints.

L'ordonnance du 9 novembre 1844 a fixé à 800 fr. par an la prestation à payer à l'Etat par les bateaux étrangers, sans distinction de saison d'été et de saison d'hiver. Les bateaux français ont continué à être affranchis de toute redevance.

Jusqu'à ce jour, l'on ne possédait que des renseignements vagues et incomplets sur l'organisation et la reproduction du corail. M. Lacaze du Thiers, professeur des sciences à Lille, chargé d'une mission sur les côtes de l'Algérie, a fait des études et de curieuses expériences sur ce zoophyte. Les lignes ci-après sont extraites d'un mémoire qu'il a remis à M. le Maréchal Gouverneur général, sur le résultat de sa mission.

« Les animaux inférieurs peuvent produire par voie de bourgeonnement comme les végétaux d'autres individus en tout semblables à eux ; en sorte qu'en se représentant un premier animal doué de cette propriété, on le voit s'entourer d'une multitude d'autres individus qui lui restent accolés et qui produisent, par leur agrégation, des masses dont les formes diffèrent suivant les espèces.

» Pour se rendre compte d'une branche de corail, il faut se rappeler la propriété particulière à cette immense classe des zoophytes de pouvoir bourgeonner, et dès lors on la considérera comme une colonie d'individus dérivant d'un premier être né lui-même d'un œuf.

» La tige du corail se divise en deux parties distinctes et constantes : un axe central dur et cassant, comme pierreux, c'est la partie employée dans le commerce, et une écorce molle, se laissant entamer par l'ongle quand elle est fraîche, friable et pulvérisable quand elle est desséchée.

» L'écorce paraît creusée de petites cavités et, à sa surface, on voit souvent des pores à plis rayonnés correspondant à ces cavités.

» En observant le corail vivant, on voit que de ces pores sortent des fleurs que les naturalistes Matigny et Peissonnel reconnaissent être des animaux et qu'ils comparent à de petites orties de mer.

» Rien n'égale la délicatesse et la disposition gracieuse de ces petites rosettes d'un blanc de lait qui tranchent admirablement sur le rouge vif du corail.

» Les hauts bras, couverts de franges, se ploient et s'agitent en portant au centre de leur cercle, c'est-à-dire à la bouche, les matières qu'ils saisissent.

» L'écorce est formée d'un tissu blanc très délicat ; elle présente dans toute son épaisseur des cavités longeant les polypes, parcourant des canaux qui sont nombreux, et établissent une solidarité entre toutes les parties semées de petits cor-

puscules calcaires, durs, résistants, tous hérissés de paquets de pointes peu saillantes, ayant une forme spéciale.

» La structure des animaux est d'ailleurs bien simple : qu'on se figure une poche comme une bourse dont on aurait serré le cordon. La bouche est entourée des bras et conduit à la cavité générale où pénètrent les aliments et où l'on trouve sur les parois huit lamelles rayonnant vers le centre.

» On ne remarque, comme analogues des organes de la circulation, que des vaisseaux ramifiés qui établissent une solidarité entre les différents individus en portant dans leur cavité générale les liquides que la digestion y a préparés pour les transporter non seulement dans toute l'épaisseur de cette écorce, mais encore dans toute une série de tubes parallèles qui entourent l'axe.

» Quant à l'axe, on s'en fait rarement une idée exacte. Le polypier, c'est-à-dire la charpente solide du zoophyte, fait partie de l'animal au même titre que les tissus mous sont la charpente osseuse autour de laquelle viennent se grouper les animalcules.

» Les bouts des branches du corail sont le plus habituellement renflés. Cela tient au nombre considérable de gros polypes et de jeunes qui bourgeonnent à leur base. L'écorce est relativement très développée et la partie polypifère énorme comparativement à l'axe qui n'existe pas encore.

» Les replis intestiniformes, qui des parois de la cavité digestive se dirigent sans se rejoindre sur le centre, portent à leur base les ovaires et les capsules séminales mâles. On trouve des polypes tout à fait mâles, d'autres entièrement femelles ; d'autres enfin sont hermaphrodites, mais ces derniers sont en moins grand nombre.

» La fécondation doit s'accomplir dans la poche digestive. L'œuf reste dans la cavité où il a été produit, et y subit la transformation dans le milieu même où s'accomplice la digestion des matières alimentaires.

» Cet œuf est d'un beau blanc mat ; il n'est point transparent. Sa forme est sphérique avant la fécondation, après il devient ovale et se couvre de ce duvet mobile que les naturalistes appellent cils vibratils, et qui, s'agitant avec une grande rapidité, déplacent le corps qui les porte.

» Quand l'œuf a pris cette forme allongée, quand il s'est revêtu des organes de la locomotion, il devient un embryon : c'est un jeune qui va se mouvoir en toute liberté pendant un certain temps, et puis se fixera pour devenir la souche de toute une colonie d'êtres semblables, d'une branche ou d'un rameau de corail. »

Les frais nécessités par l'armement d'un bateau corailleur s'élèvent à 6,000 fr. ; la récolte totale varie tous les ans entre les limites fort étendues de 13,000 à 34,000 fr. ; elle roule en moyenne autour de 22,000 à 25,000 fr., environ 150 kil. par bateau ; 400 à 500 kil. pour les plus favorisés.

La valeur du corail est encore plus variable ; en 1826, époque à laquelle la mode l'avait abandonné, la douane ne l'estimait qu'à 2 fr. le kil. brut ; en 1853, où la faveur lui était un peu revenue, le prix d'estimation était de 25 fr. le kil. brut,

Le nombre des bateaux corailleurs varie chaque année ; mais en moyenne il arrive toujours au chiffre de 200. Si l'on compte aussi l'équipage comme étant composé en moyenne de dix hommes par bateau, c'est une population de 2,000 marins qui fréquente chaque année les côtes de l'Algérie. En 1860, cette pêche a été faite par 204 bateaux, savoir

26 français.  
3 sardes.  
124 napolitains.  
28 toscans.  
26 espagnols.

D'après les relevés des douanes, les bateaux ont emporté 29,881 kil. représentant une valeur de 1,448,950 fr., savoir :

Oran	262 kilogr. d'une valeur de	13,000 fr.
Mers-el-Kébir	307 id.	15,350
Alger	345 id.	17,250
Djidjelli	236 id.	11,800
Stora	218 id.	10,900
Philippeville	76 id.	3,800
Bône	9,237 id.	416,850
La Calle	19,200 id.	960,000
	<hr/>	<hr/>
	29,881 kil.	1,448,950 fr.

Ce produit n'étant pas mis en œuvre par l'industrie algérienne, le chiffre de l'exportation égale à peu de chose près celui de la production. Les pays d'exportation sont les mêmes que ceux d'où viennent les bateaux corailleurs. Le corail y est taillé et monté, de là il se charge à Livourne, Gênes et Naples pour Alexandrie, Constantinople et Alep, et est ensuite dirigé sur la Perse, l'Inde et la Chine.

---

#### EXPOSANTS:

633. **AQUILINA LINGI**, à la Calle (province de Constantine).

Corail, 3 branches.

634. **COSTA**, à Mers-el-Kébir (province d'Oran).

Corail pêché au cap Figalo.

635. **MALIDOR** (Mme), 19, rue Neuve-Saint-Augustin, à Paris.— Emploi du corail de l'Algérie.

Coiffure en corail.

636. **MANÈGA**, à Oran.

Corail.

## SEPTIÈME SECTION.

### Spécimens de la faune algérienne.

L'Algérie est très riche en animaux de toutes espèces; elle possède, dans la classe des mammifères, le lion, la panthère, l'hyène, le chacal, la gazelle, l'antilope, le cerf même, le porc-épic, le singe, le sanglier, le lièvre et le lapin.

Dans la classe des oiseaux utiles, l'autruche, le cygne, le grèbe et de nombreuses espèces de gibier à plumes.

Dans la classe des reptiles, la tortue de terre.

Dans la classe des invertébrés, les sangsues.

Les dépouilles des lions, des panthères, sont fort recherchées, mais elles sont rares dans le commerce. Celles des autres animaux carnassiers sont au contraire très communes.

Les fourrures des oiseaux d'eau constituent une des branches les plus importantes de la pe leterie algérienne. Celle-ci tire un excellent parti des dépouilles de cygnes, de trois espèces de grèbes, du plongeur à gorge noire, du flamant et même des poules d'eau et du canard siffleur. Le grèbe s'emploie surtout dans la toilette des femmes, par lesquelles il est très recherché. Celui du lac Fetzara, dans les environs de Bône, est, pour sa nuance du plus beau blanc, supérieur au grèbe de Genève, le seul avec lequel il soit en concurrence sur les marchés européens.

### EXPOSANT :

637. **TOCHE**, pelletier-fourreur à Bône (province de Constantine).

Peau de lionne, tapis, prix 250 fr.—Peaux de chacal, tapis, prix 200 fr.—Peau d'hyène, tapis, prix 60 fr.— Peaux de chacal, prix 30 fr.— Djebira en peau de raton.

## QUATRIÈME SÉRIE

---

### SECTION UNIQUE.

#### **Ethnographie. — Industries indigènes.**

Les industries indigènes se classent en divers groupes, savoir :

Tapis, poteries, tissus et vêtements, broderie, tannerie et préparation des peaux, cordonnerie, sellerie, teinturerie, vannerie et sparterie, armes, taillanderie et forges, bijouterie et orfèvrerie.

Ces deux dernières industries sont à peu près exclusivement exercées par les juifs, particulièrement à Alger et à Constantine.

Les tapis se fabriquent sous la tente par le soin des femmes, qui se servent pour cette confection du métier arabe, lequel est employé du reste pour le tissage de toutes les étoffes de laine, haïck, burnous, fréchia, etc. C'est le métier du tisserand installé verticalement. Le travail des femmes achevé, une ouvrière appelée el-Réguema est chargée de distribuer les différentes couleurs de laine aux tisseuses, de manière à obtenir des différents dessins de tapis.

Cette ouvrière est payée à raison de 5 fr. par chaque demi-mètre de longueur, quelle que soit la largeur, qui n'a d'ailleurs jamais plus de 2 m. 50. Le travail des autres femmes ne saurait être évalué.

Les laines, qu'on préparait autrefois sous la tente même, sont aujourd'hui presque toujours teintes par les juifs du pays.

L'alun est le mordant dont on fait usage ; les matières tinctoriales sont la cochenille, la garance et l'indigo achetés dans le commerce. Pour obtenir la couleur jaune, ils emploient la racine d'un chardon commun en Algérie, et que les indigènes nomment redjaknou et qui est la *centaurea acrulis*.

Aïn-Beïda, dans la province de Constantine, Tiaret, dans celle d'Oran, sont les centres principaux de cette intéressante production.

Les industries de la tannerie, de la cordonnerie et de la sellerie se pratiquent dans plusieurs villes de l'Algérie, mais leur siège principal est à Tlemcen, où elles occupent un assez grand nombre d'ouvriers.

Quant aux armes, elles sont fabriquées par les Kabyles qui sont, comme on sait, relativement très experts dans beaucoup d'industries pour lesquelles les Arabes sont restés leurs tributaires.

Avant de clore cette énumération des industries indigènes, une mention spéciale est due aux ouvroirs musulmans et aux travaux qui s'y exécutent. Les ouvroirs

musulmans sont des lieux de refuge où sont placées les jeunes filles arabes devenues orphelines. Elles reçoivent dans ces établissements, avec les premiers éléments des langues française et indigène, une instruction professionnelle dans laquelle les travaux de couture, de broderie, etc., occupent nécessairement une large place.

Trois ouvroirs de ce genre existent en Algérie ; deux à Alger, l'autre à Constantine. Dirigés par des femmes intelligentes et dévouées, ces établissements donnent les meilleurs résultats. On peut voir, par l'examen des charmants ouvrages placés dans l'Exposition, combien sont devenues habiles ces mains que l'éducation musulmane aurait laissées incapables et inoccupées et qui, grâce à l'initiative civilisatrice, sont devenues celles d'excellentes ouvrières.

#### EXPOSANTS :

638. **ABD-EL-KADER-BEN-T'QUEBI**, de M'silah (province de Constantine).  
Djebira, portefeuille d'arçon, prix 25 fr.
639. **ABDERRHAMAN-BEN-AMAR**, à Biskra (province de Constantine).  
Musette à orge en laine.
640. **ABD-SELLAM**, agha des Ghossels (province d'Oran).  
Haïck fin en laine.
641. **AHMED DU SOUF** (province de Constantine).  
Burnous; prix 40 fr.
642. **AHMED BEN-DERRADJI**, à Biskra (province de Constantine).  
Corbeille en sparterie fabriquée par les nègres.
643. **AISSA BEN-SLIMAN**, au nom de la corporation des Beni-M'Zab (province d'Oran)  
Dépouille d'autruche.— Œufs d'autruche.
644. **AKNIN** (Joseph), fabricant à Tlemcen (province d'Oran).  
Babouches en velours brodées or.
645. **ALI-BEL-AREI**, à Ain-Beïda (province de Constantine).  
Tapis de grande dimension en laine courte; prix 500 fr.  
Fusil arabe monté en argent et coraux; prix 4,000 fr.  
Yatagan, fourreau en argent; prix 250 fr.  
Id., id., 150 fr.

646. **ALLAB-BEN-DI-ABD-ALLAH**, à Tlemcen (province d'Oran).

Œufs d'autruche, avec filet brodé or.

647. **AMAR-BED-BOUSSETA**, des Beni-Abbès (province de Constantine).

Eperons arabes (Chabir).

648. **AMAR-EL-BOUTALEBY**, à Constantine.

Porte-pistolet et cartouchière; prix 90 fr.

Portefeuille d'arçon (djebira); prix 150 fr.

Bottes de cavalier (mest); prix 15 fr.

Portefeuille d'arçon (djebira); prix 30 fr.

649. **AMEUR-BEN-EL-HACHEMI-OULD-ZOUAI**, à Tiaret (province d'Oran).

Tapis en laine dit Zerbia; prix 55 fr.

650. **AMOU-BEN-ROUSTAN**, muphti à Tlemcen (province d'Oran)

Manuscrit arabe, histoire des marabouts de Tlemcen.

651. **BACHIR-BEN-GRABA**, des Beni-Abbès (province de Constantine).

Burnous.

652. **BAROUAL** (Mme), directrice de l'ouvroir musulman, à Alger.

Écran de plumes d'autruche, 30 fr.

Mouchoir, col et manchettes brodés, prix 100 fr.

Tapis brodé; prix 250 fr.

Portière arabe, prix 400 fr.

653. **BEL-KASSEM**, de Bou-Taleb (province de Constantine).

Haïck, prix 150 fr.

654. **BEN-AOUDA-BEN-KABI**, à Tlemcen (province d'Oran).

Chapeau arabe en palmier nain (meddol).

655. **BEN-SADOUN**, 30, boulevard des Italiens, à Paris.

Collection d'objets de toute sorte provenant de l'industrie indigène.

656. **BOU-CHENTOUF**, caïd des Beni-Fouzèche (province d'Oran).

Coussin en palmier nain.— Corbeille, id.

657. **BRENIER**, professeur de langue arabe, à Alger.

Tableau formé de caractères arabes.

658. **CAID AHMED-BEN-MUSTAPHA**, des Mahatlas (province de Constantine).

Leboka, chapelet.

659. **CAID CADDOUR-BEN-AHMED**, de l'Ouacq (province d'Alger).  
Tellis en laine.

660. **CAIDS DU CERCLE DE BATNA** (province de Constantine).  
Eperons incrustés en argent; prix 55 fr.  
Etriers en fer battu incrustés argent; prix 30 fr.  
Poudrière en pistachier sauvage; prix 5 fr.  
Sangle en poil de chameau pour selle; prix 40 fr.  
Flageolet en roseau sculpté; prix 1 fr.  
Tabatière à moulin indigène; prix 1 fr.  
Enveloppe de coussin (oussada); prix 32 fr.  
Rahal, double sac de voyage pour les femmes porté par un mulet. C'est dessus que se place l'espèce de nid dans lequel s'asseyent les femmes aisées en voyage. Longueur, 1,93; largeur, 0,70; prix 80 fr.

661. **CAID (le) DES DELHAÇA**, à Tiaret (province d'Oran).  
Tapis en laine, dit Tag; prix 75 fr.

662. **CAID DES OULED-SIDI-KHALED**, à Tiaret (province d'Oran).  
Tapis grand, haute laine, dit Tag; prix 200 fr.

663. **CHABAN-OULED-SIDI-ARIBI**, agha de la Mina et du Chélif (province d'Oran).  
Fusil indigène, batterie à pierre.

664. **CHEICK BIBI**, à Batna (province de Constantine).  
Carcasse de selle faite en bois de laurier, couverte en peau de chameau teinte; prix 20 fr.

665. **CHÉRIF DE ZEMOURAH** (province de Constantine).  
Burnous; prix 25 fr.

666. **CORPORATION DES BENI-M'ZAB** (la), à Constantine.  
Housse de selle brodée argent;  
Tête, id.;  
Poitrail, id.;  
Membrure de selle;  
Porte-pistolets brodés argent;  
Cartouchière;  
Espingole; prix 75 fr.  
Pistolet garni argent; prix 150 fr.  
Sabre, id., 300 fr. } prix 2,000 francs.

667. **CRAMER** (Jean), à Tlemcen (province d'Oran).  
Dépouille d'autruche blanche.

668. **DAVID-SALOMON MOHA**, à Alger.  
Grand panier fabriqué par les nègres dans les ateliers de l'exposant.

669. **EL-HADJ-AHMED-BEN-NEBIA**, à Mascara (province d'Oran).

Kora, vêtement arabe.

670. **EL-HADJ-ABD-EL-KADER**, taleb à Mascara (province d'Oran).

Coran manuscrit, texte arabe.

671. **EXPOSITION D'ALGER (I)**.

Tapis en laine dit Frach.

672. **GERVAIS DE CAEN**, directeur de l'École supérieure du commerce, à Paris.

Grandes boucles d'oreilles, argent.

Grande plaque de poitrine, argent.

Ornement de tête, orné de corail, argent.

Bracelets en argent.— Broche, id.

Pantoufles brodées pour femme.— Souliers d'enfant. — Souliers de 1<sup>er</sup> âge, brodés.

673. **HADJ-HAMOU-BEN-MOSTFA**, à Constantine.

Bracelets en bufile (mkais); prix 1 fr. 50 c.— Id., id., à 2 fr.— Id., id., à 3 fr.

674. **HADJ-IDRIS**, amin des cordonniers, à Tlemcen (province d'Oran).

Souliers d'homme, cuir de Tlemcen.— Id., de femme, id.— Babouches.

675. **HADJ-MOHAMED-BECHAMKI**, à Constantine.

Souliers d'enfant, or et argent (rechiya); prix 30 fr.

Id. de femme, id. (bechma); prix 30 fr.

676. **HAIM-COHEN-SOLAL**, à Alger.

Ceinture moresque, soie et or fin, 80 fr.

Kaïk laine et soie fabriqué à Alger, 140 fr.

Burnous brodé fabriqué à Alger, 150 fr.

Coussin en velours brodé or fin, 200 fr.

677. **HAMMO-BEN-CHOULA**, à Constantine.

Souliers d'homme; prix 15 fr. 50 c.

678. **JACOB-AMSALEM**, à Mascara (province d'Oran).

Etriers en fer et filigrane en argent.

679. **KADDOUR-BEN-ABBÈS-SADOK**, caïd des caïds des Dahia, à Mostaganem (province d'Oran).

Sabre arabe, dit yatagan; prix 150 fr.

680. **LIMBERY**, à Constantine.

Le Coran illustré par l'exposant, 2 vol. in-folio; prix, 3,000 fr.

Les Sciences occultes des Arabes, ouvrage en 2 vol. in-folio illustré par l'exposant; prix, 1,000 fr.

Album arabe illustré par l'exposant, se composant des lettres de l'alphabet; à chaque lettre sont appliqués les versets du Coran, commençant par cette lettre; prix, 2,000 fr.

Quelques feuillets d'un Coran que l'on suppose avoir appartenu au calife Otman.

Urnas, poterie locale, peinture à froid; 60 fr. la paire.

Bol en porcelaine, illustré à froid; prix, 25 fr.

Gargoulette amama, poterie de Soukaras, peinte à froid; prix, 25 fr.

Pot à tabac peint à froid, fabrique Monin; prix, 25 fr.

Gargoulette trompette, poterie locale, fabrique Courneau; prix, 20 fr.

Cruche à biberon en gris, vernie au feu, peinte à froid; prix 15 fr.

Grande cruche (koullah), poterie locale, peinture à froid; prix, 50 fr.

Gargoulette refouloir, poterie locale, peinte à froid, fab. Monin; prix, 20 fr.

Gargoulette, poterie de Soukaras, peinte à froid; prix, 10 fr.

Pot à fleur et assiette en porcelaine, peint à froid; 30 fr. les deux.

Carreaux en fayence vernis au feu et peints à froid, représentant Ali sous la forme d'un lion et la légende qui a rapport au fils du prophète.

Carreaux en fayence vernis au feu et peints à froid, représentant la Mecque, Médine, d'Ali, de son fils El-Houssin et autres objets de la vénération musulmane; prix, 100 fr.

681. **LUCE** (Mme), directrice de l'ouvroir musulman, à Alger.

Tapis brodé or sur velours, dessus de divan; prix, 800 fr.

Tapis rond, broderie météra, or et soie; prix, 400 fr.

Coussin long sur soie, broderie météra, soie couleur; prix, 80 fr.

Tapis carré sur soie, broderie météra; prix, 50 fr.

Strombia (coussin rond), broderie météra; prix; 40 fr.

Coussin carré, broderie météra; prix 50 fr.

Id. Id. 40 fr.

Id. Id. 35 fr.

Coussin long, Id. 40 fr.

Dessus d'assiette Id. prix, 3 fr. pièce.

Gandoura en drap, broderie point de chaînette; prix, 150 fr.

Tapis rond en plumes d'autruche; prix, 50 fr.

Petits sacs brodés or; prix, 15 fr.

Id. Id. 8 fr.

Sachet à odeur, broderie ménenzel; prix, 9 fr.

Écran brodé or, garni de plumes d'autruche; prix, 25 fr.

Robe brodée en soie blanche, ménenzel, prix, 400 fr.

Robe à palmes, brodée soie groseille, ménenzel; prix, 300 fr.

Robe à volants, brodée soie blanche, ménenzel; prix, 350 fr.

Écharpe bleue ménenzel; prix, 80 fr.

Schal à deux volants, brodé jaune; prix, 200 fr.

Schal brodé blanc, broderie mesloule et ménenzel; prix, 800 fr.

Écharpe brodée or; prix, 150 fr.

Petite écharpe sur mousseline de l'Inde brodée couleur; prix, 25 fr.

Mouchoirs blancs Impératrice, brodés mesloule et chébika; prix, 50 fr.

Mouchoirs jaunes Impératrice, Id. prix, 50 fr.

Mouchoirs mesloule simples, brodés jaune; prix, 35 fr.

Mouchoirs chébika et ménenzel, brodés groseille et blanc; prix, 20 fr.

Mouchoirs toile, chébika; prix, 8 fr.  
 Mouchoirs toile à liteaux, brodés couleur ménenzel ; prix, 8 fr.  
 Mouchoirs chinois chamois, brodés couleur ménenzel ; prix, 8 fr.  
 Mouchoirs blancs, chinois, brodés couleur ménenzel ; prix 8 fr.  
 Capeline cachemire brodée, bleue; prix 30 fr.  
 Dame mauresque; prix 40 fr. — Caïd ou chef de tribu, 75 fr.  
 Femme kabyle, 75 fr. — Maure d'Alger, 35 fr.  
 Dame mauresque d'Alger, costume d'hiver, 65 fr.  
 Id., costume d'été, 60 fr.  
 Id., 60 fr.  
 Jeune Maure d'Alger, 35 fr. — Id., 30 fr.  
 Dame mauresque d'Alger, 40 fr.  
 Jeune fille mauresque d'Alger, 40 fr.  
 Id. id., 30 fr.  
 Dame de Constantine, ceinture argent, 65 fr.  
 Jeune fille mauresque de Constantine, 40 fr.  
 Jeune femme id. id., 40 fr.  
 Kabyle (Amer-Aoun), 35 fr. — Kabyle, 30 fr.— Biskri, 35 fr. — M'Zaby, 55 fr.  
 M'Zaby, garçon de bain, 30 fr.— Dame juive, 65 fr.  
 Jeune fille mauresque, costume d'intérieur, 55 fr.  
 Jeune femme mauresque d'Alger, 35 fr. — Jeune fille mauresque d'Alger, 35 fr.  
 Jeune juive d'Alger, 30 fr. — Sachet à mouchoirs brodé or, 35 fr.  
 Mouchoirs Impératrice blancs et jaunes, 50 fr.  
 Mouchoirs messeloule blancs et jaunes, 35 fr.  
 Schal, 300 fr.  
 Coussin carré sur velours brodé or, mokhda, 100 fr.  
 Coussin rond sur velours brodé or, strombia, 100 fr.  
 Petits paniers nègres couverts, 3 fr.— Id., non couverts, 2 fr.  
 Portière or et sole, broderie appelée Maskab, 2,000 fr.  
 Mouchoirs messeloule blancs et jaunes, 35 fr. — Id. chebika jaune, 20 fr. — Id. chebika  
 toile, 10 fr.— Id. id., 8 fr.— Id. toile, brodé violet, 8 fr.— Id. id., rouge, 8 fr.— Id.  
 chamois brodé blanc, 8 fr.— Id. blanc, brodé jaune, 8 fr.  
 Dessus d'assiettes, brodé météra, 5 fr.  
 Mouchoir chebika jaune, 20 fr.  
 Mouchoirs blancs, brodés rouge et jaune, 8 fr.

682. **MIHOUB-BEN-CHENOUF**, des Beni-bou-Sliman (province de Constantine).

### Poudrière en racine de jujubier sauvage.

**683. MOHAMED-BEL-HABIB**, à Mascara (province d'Oran).

Burnous noir.

684. MOHAMED-BEN-BEL-KASSEN, à Biskra (province de Constantine)...

### Eventail en plumes d'autruche.

**685. MOHAMED-BEN-DJELLOUL**, à Constantine.

Blague à tabac (Chekara); prix 75 fr.

686. MOHAMED-BEN-ISMAEL, caïd des caïds des Traras, à Oran.

### Chapeau arabe en palmier nain.

687. **MOHAMED BEN-KHARBOUCH**, de M'Silah (province de Constantine).  
Bottes de cavalier ; prix 10 fr.
688. **MOHAMED-EL-HADRY**, caïd des Flittas, à Mostaganem (province d'Oran).  
Tapis dits Feradj ; prix 250 fr.
689. **MOHAMED-SEBAGH**, à Tlemcen (province d'Oran).  
Haïck en laine.
690. **MOHAMED**, des Beni-Abbès (province de Constantine).  
Burnous ; prix 55 fr.— Id., 45 fr.
691. **MOHAMED-ZIAD**, sellier, à Constantine.  
Souliers d'enfant, or et argent (Rchiyia) ; prix 5 fr.  
Id., id., id.; id.
692. **MOHAMED-EL-BABORI**, à Constantine.  
Peaux basane teinte.
693. **MOKHTAR-EL-BAROUDI**, fabricant, à Tlemcen (province d'Oran).  
Ceinture arabe en soie dite Kamore.
694. **MOULEY-EL-HAOUSSIN-ZIANI**, à Tlemcen (province d'Oran).  
Djebira en velours brodée or.— Cartouchière, id.
695. **NAINI**, agha des Ouled-Chaïb (province d'Alger).  
Guerara en laine.
696. **NATHAN-BEN-MAYER**, à Tlemcen (province d'Oran).  
Ceinture algérienne en soie.
697. **NESSIM-SIC SIC**, à Tlemcen (province d'Oran).  
Bonnet de femme arabe.
698. **PARENT** (Mme), directrice de l'école des jeunes filles indigènes, à Constantine.  
Tapis en drap blanc brodé soie et laine.— Id. au chiffre impérial.  
Descente de lit fond blanc.  
Coussin tapisserie et dentelle.— Idem dahlia.— Idem jaune et violet.  
Couver-pieds rouge, tricot filet.— Idem arlequin par bandes.  
Rideaux de croisée en tricot.— Dessus d'édredon.— Mitaines mousquetaire.  
Collier d'enfant, lilas et blanc.— Chaussons d'enfant.  
Capeline rouge tricotée, laine barège.— Dessous de lampe.

Dessus de fauteuil à l'aigle, crochet.

Chemise de femme, 9 fr. 50 c.— Chaussettes de Tunis; prix 4 fr.

Blague arabe, tapisserie, étoiles; prix 7 fr.— Burnous tricoté; prix 10 fr.

Poupée, costume de Constantine.

699. **SALAH-EL-FAR**, à la Calle (province de Constantine).

Tuyaux en merisier; prix 20 à 25 fr. le cent.

700. **SCHWEITZER**, à Tlemcen (province d'Oran).

Tapis descente de lit en plumes d'autruche, broderies indigènes.

701. **SLIMAN**, agha des Bou-Aïche (province d'Alger).

Hidj en laine.

702. **TRIFIANI**, caïd des Beni-Ouazzan (province d'Oran).

Musette de voyage en laine, Djerbia.



## CINQUIÈME SÉRIE

---

### PREMIÈRE SECTION.

---

#### **Tubercules et racines alimentaires.**

L'Algérie s'est enrichie depuis quelques années d'un grand nombre de tubercules alimentaires, originaires des contrées les plus favorisées du globe. Une magnifique collection de ces tubercules figure dans l'Exposition, elle est tirée du jardin d'acclimatation d'Alger, où elle a été réunie par les soins infatigables de son habile et savant directeur, M. Hardy.

La culture de toutes ces espèces et variétés de tubercules se répand parmi les Européens et même parmi les indigènes. Le climat de la colonie permet de les planter à l'automne et de les récolter au commencement du printemps. On conçoit quelle précieuse ressource cette production peut devenir pour la France, où à cette époque les racines farineuses font à peu près défaut, ou se vendent à des prix excessifs. Il y a là toute une industrie à créer qui serait également profitable aux deux pays.

On n'ignore pas, du reste, que cette industrie existe déjà pour les légumes frais, tels que les artichauts, haricots verts, petits pois, etc., dont il s'exporte maintenant chaque année, pendant l'hiver et le printemps, de notables quantités à destination des marchés de la France, et même de ceux de l'Angleterre.

---

#### EXPOSANTS :

##### **703. HARDY, directeur du jardin d'acclimatation d'Alger.**

Colocase à grosse souche (Colocasia macrorhiza).	
Id. dite pain des Caraïbes (Colocasia sagittifolia).	
Id. tayo de Samana,	Id.
Id. chou roseau,	Id.
Id. chou roseau,	Id.
Id. chou anglais,	Id.

Colocase dite en fer de flèche (*Colocasia sagittifolia*).\*

Id. chou blanc, Id.

Id. chou grenade, Id.

Colocase des anciens (*Colocasia antiquorum*).\*

Id. à rhizomes droits (*Colocasia erecta*).\*

Id. d'Egypte, Id. (*esculenta*).\*

Id. taro de la Polynésie Id. (edule).\*

Id. en capuchon, Id. (*cucullata*).\*

Id. violette, Id. (*violacea*).\*

Arrow-root (*Maranda arundinacea*).\*

Gingembre officinal (*Zinziber officinalis*).\*

Gingembre safran marron (*Zinziber zerumbet*).\*

Oca des Péruviens (*Oxalis crenata*).\*

Topinambour (*Helianthus tuberosus*).\*

Chayotte (*Sechium edule*).\*

Balisier comestible (*Canna edulis*).\*

Balisier à deux couleurs (*Canna discolor*).\*

Patate, papa camotes, violette (*Batatas edule*).\*

Id. rose, Id.

Id. blanche, Id.

Id. à feuilles laciniaées (*Batatas edule*).\*

Patate Sophie (*Batatas edule*).\*

Id. longue violette, Id.

Id. pépé blanche, Id.

Id. pépé grise, Id.

Id. rouge de la Martinique, Id.

Id. japonaise du Dr Van-Siebold, Id.

Id. blanche ronde, Id.

Id. rose de Malaga, Id.

Igname blanche, Id.

Id. de six semaines, Id.

Id. ailée, jambe d'éléphant (*Dioscorea alata*).\*

Id. Id. colonne des bois, Id.

Id. Id. longue jaune, Id.

Id. longue marbrée, Id.

Id. longue corne de bœuf, Id.

Id. longue rose, Id.

Id. longue rouge, Id.

Id. longue violette intense, Id.

Id. longue petit cierge, Id.

Id. longue centre jaune, Id.

Id. patte de tortue, Id.

Id. ronde rose, Id.

Id. blanche, Id.

Id. violette, Id.

Igname de Piddington (*Dioscorea Piddingtoni*, tubercules).\*

Id. (*Dioscorea Piddingtoni*, bulilles).\*

Igname très élevée (*Dioscorea altissima*, tubercules).\*

Id. Id. bulilles.

Igname à bulilles anguleux (*Raroquin*) (*Discorea angulosa*).\*

Igname patte de tigre (*Discorea sativa*).\*

Igname de la Chine (*Discorea batatas*).\*

Hicama du Pérou (*Pachyrrhysus angulatus*).\*

Manioc (*Manihot utilissima*).  
Arrow-root (*Maranta arundinacea*, féculé).  
Batatas edule, féculé,  
Manioc (*Manihot utilissima*, féculé).  
Balisier comestible, canna edulis, féculé.  
Latania borbonica, graines, régains.

704. **HERING**, directeur de la pépinière à Bône (province de Constantine).

Patate igname blanche.— Patate papa camote blanche de l'Equateur.— Idem, rose.  
Patate rouge de la Martinique.— Patates roses de Malaga, 2 variétés.  
Patates grises.— Id. pap. blanches.  
Patate longue rouge.— Id. longue rose.— Id. ronde blanche.  
Ignane de la Chine.— Chapsia organica, produit naturel.  
Colocasia macrorhiza.— Id., esculenta.— Id., sagittifolia.— Id., edule.  
Canna discolor.— Arum italicum, produit naturel.

705. **HORRER et C°**, à Batna (province de Constantine).

Pommes de terre.

706. **LAURENT**, à Aïn-Temouchent (province d'Oran).

Betterave champêtre, poids 11 kil. 1½.— Id. blanche de Silésie, id. 8 kil. 1½.— Id. à collet rose, id. 5 kil. 1½.— Id. ronde, 6 kil.— Id. globe jaune, id. 3 kil. 1½.— Id. de Riga, id. 5 kil. 1½.

707. **LESCURE** (Jules), à Oran.

Patates de Malaga.

708. **MAURIES**, directeur de la pépinière à Mostaganém (province d'Oran).

Collection de tubercules.

709. **OLIVI**, à Mascara (province d'Oran).

Pommes de terre, 2<sup>e</sup> récolte.

710. **THIÉBAUT** (Charles), à Bousfer (province d'Oran).

Pommes de terre jaunes de Hollande obtenues sans irrigation, plantées le 26 octobre 1861, récoltées le 28 février 1862.

711. **URSULE JACQUOT** (Sœur), directrice de l'orphelinat de Bône (province de Constantine).

Patate de Malaga.— Canna discolor.— Ignane de la Chine.— Aubergines du Texas.

—————

DEUXIÈME SECTION.

—  
**Fruits.**

Tous les fruits de l'Europe méridionale et la plupart de ceux de la zone tropicale prospèrent en Algérie. De tous ces fruits, le plus exquis, et celui qui jouit de la plus universelle réputation, est l'orange, fruit de l'oranger (*citrus aurantium*, Linn.)

**ORANGES.**—L'oranger croît dans toute la partie basse du Tell jusqu'à 600 mètres d'élévation, dans les lieux abrités et irrigués; partout ses fruits y viennent à pleine maturité, et ils y acquièrent les qualités les plus parfaites de goût et d'arôme, pour peu que la culture vienne en aide à la nature. Le centre principal de la production des oranges est la région de Blidah. En 1861, on comptait dans le seul territoire civil de cette ville, 275 orangeries environ, occupant une superficie de 156 hectares complantés de 42,416 arbres. Cette année, le revenu total, pour Blidah et ses annexes, a été de 164,500 fr., et la moyenne par arbre peut être évaluée de 4 fr. à 4 fr. 50 c. Dans l'entier département d'Alger, on compte 455 orangeries d'une superficie totale de 263 hectares, composées de 76,385 pieds, qui ont donné un revenu approximatif de 262,510 fr. Dans la campagne de 1860-1861, il a été exporté de Blidah 15,000 caisses contenant en moyenne 350 ou 400 fruits, du prix sur place de 15 à 16 fr. le mille, soit 90,000. La valeur des oranges, prises sur place, est de 1 fr. à 2 fr. 50 c. le cent, suivant leur plus ou moins bonne venue, et suivant aussi l'abondance des fruits au commencement de la récolte; vers la fin, ce prix s'élève jusqu'à 6 fr. Vers le commencement de mai, les orangeries de la plaine sont dépouillées de leurs fruits; de sorte qu'Alger et les localités environnantes consomment des oranges indigènes depuis janvier jusqu'à la fin de juin, époque à laquelle arrivent celles de Majorque.

La culture algérienne des oranges comprend, outre les espèces de ce nom, le citron, dont le limon est une variété, le cédrat, la pamplemousse, espèce d'orange grosse comme la tête d'un enfant, le poncire, le *Cookia punctata*. Et parmi les orangiers, on compte de nombreuses variétés dont les plus connues sont les portugais, les chinois, les bigarades, orange amère, essentiellement propre à faire l'eau de fleurs d'oranger, la bergamotte, la mélarose. Toutes ces espèces de variétés fournissent des essences et donnent lieu à un commerce assez important.

**ANANAS.**—L'ananas, qui est originaire des parties intertropicales de l'Asie et qui en Europe ne peut être élevé qu'en serre chaude, est aujourd'hui acclimaté en Algérie; il en existe plusieurs rangées, d'une exubérante végétation, au jardin d'acclima-

tation du Hamma, près Alger. Ces plantes ont bravé l'hiver, et c'est un fait important d'avoir pu, par d'habiles transitions, obtenir des fruits en pleine terre.

Un jardinier voisin du Hamma en possède 500 pieds en pleine terre, dans de très bonnes conditions de végétation et qui ont déjà produit des fruits savoureux.

**FRUITS DIVERS.**—Parmi les autres fruits étrangers à l'Europe ou qui n'y sont cultivés que dans les serres, ou dans les contrées les plus méridionales, il faut noter la banane (*musa paradisiaca* ou *sinensis*) ; la nèfle du Japon (*mesphylus japonica*) ; la datte (*phœnix dactylifera*), l'arbre caractéristique des zones sahariennes ; la goyave (*psidium pyrifera*) ; l'anone (*annona cherimolia*) et nombre d'autres fruits délicieux, la plupart d'introduction nouvelle dans le pays et qui viendront sans doute avant peu alimenter les marchés de la métropole.

On ne doit pas oublier non plus certains fruits indigènes qui, pour être moins rares et moins savoureux, ne sont pas sans quelque mérite. Ce sont : l'arbouse, fruit de l'*arbutus unedo* ; l'azérole, fruit du *mesphylus azarolus* ; le caroube, fruit du *ceratonia siliqua* ; le jujube, fruit du *zizyphus sativa* ; la pistache, fruit du *pistacia vera*, et quelques autres qu'il serait trop long de mentionner ici.

Quant aux fruits naturels à la France, comme l'abricot, l'amande, la cerise, la figue, la pêche, le raisin, etc., ils mûrissent trois mois plus tôt qu'en France ; cette circonstance permettra de les présenter sur les marchés comme primeurs, et leur assurera ainsi des débouchés importants et avantageux.

---

#### EXPOSANTS :

712. **DECUGIS** (Aimé), à Oran.

Bergamottes.— Pamplemousses.— Chinois.— Coings du Japon.

713. **DUBOURG**, ferme de l'Alélick (province de Constantine).

Pamplemousses.— Citrons de Portugal, 3 variétés.— Oranges bigarades mamelonnées.—  
Oranges bigarades.— Idem, douces.— Oranges sanguines de Portugal.

714. **ESTRUGO** (Jean), à Arzew (province d'Oran).

Amandes.

715. **GRIMA** (François), à Philippeville (province de Constantine).

Noix.— Amandes.— Pruneaux.— Raisins secs.

716. **HÖRING**, directeur de la pépinière de Bône (province de Constantine).

Pamplemousses Poupoléon et fleurs, mandarines et fleurs.

Cédrats gros, oranges douces, citrons à feuilles panachées, limon limetta gros fruits.

Bigarades ordinaires, limons à grappes, bigarades pomme d'Adam, oranges sanguines  
Pamplemousses entières et en tranches, coings de Chine entiers et en tranches.  
Lemons de cerises. — Id. ordinaires. — Id. de Nice. — Id. biguettes rosolin. — Id. de Fe-  
raris. — Id. de Valence. — Id. sauvages. — Id. de Rome.  
Oranges de Blidah, avec rameaux en fleurs; citrons doux avec rameaux.  
Oranges de Toudja, chinois à larges feuilles.  
Oranges sanguines ovales. — Oranges franches à fruits ovales.  
Oranges à feuilles panachées, chinois à feuilles de myrte, rameaux en fleurs.  
Cédrats des juifs, cédrats de Florence, oranges franches.  
Bigarades riches dépouilles, citrons nains de Chine.  
Bigarades douces. — Bigarades grosses, limons gros ronds.  
Coings de Chine. — Anona cherimolia. — Arbouses. — Amandes à coques tendres.  
Caroubes.

717. **JACOB AMSALEM**, à Mascara (province d'Oran).

Amandes douces tendres. — Id. dures.

718. **KADA KELOUCH**, à Sidi-bou-Médine (province d'Oran).

Noix. — Amandes. — Figues sèches. — Jujubes.

719. **LALLEMAND** (le colonel), à Aumale (province d'Alger).

Amandes indigènes, culture française. — Amandes fines, plants d'origine française.

720. **MARTEL** (Auguste), à Mostaganem (province d'Oran).

Amandes douces tendres. — Idem dures. — Amandes amères, grosses dures.  
Figues. — Raisins secs. — Pruneaux. — Caroubes. — Câpres au vinaigre.

721. **MARTEL** (Eugène), pharmacien à Oran.

Caroubes, fruits.

722. **MAURIÈS**, directeur de la pépinière de Mostaganem (province d'Oran).

Collection de fruits.

723. **OLIVI**, à Mascara (province d'Oran).

Amandes fines de Corse. — Id. douces de Corse.  
Pruneaux, espèce de France. — Figues, espèce de Naples. — Idem, d'Afrique. — Raisins  
secs de Malaga. — Cerises de Corse.

724. **RISETTI**, à El-Arrouch (province de Constantine).

Citrons. — Oranges. — Pamplemousses.

725. **SCHNEIDER** (Charles), à Oran.

Amandes Princesse 1861. — Amandes demi-dures. — Amandes dures, petites. — Idem,  
moyennes. — Idem, grosses.

726. **SOCIÉTÉ L'UNION AGRICOLE D'AFRIQUE**, à Saint-Denis du Sig (province d'Oran).

Caroubes.— Grenades 1860 et 1861.— Amandes douces tendres.— Idem, dures.

727. **URSULE JACQUOT** (Sœur), directrice de l'orphelinat de Bône (province de Constantine).

Jujubes sèches.— Nèfles du Japon.— Oranges douces.— Aubergines grosses violettes.  
Oranges franches, limonier à grappes, limon de Nice.

Oranges sanguines, limons incomparables, limons cannelés, limons pyriformes.

Oranges mandarines.— Bigarades et fleurs, citrons sanguins, oranges de Malte.

## SIXIÈME SÉRIE

---

### SECTION UNIQUE.

---

#### Produits divers.

Cette série comprend divers objets qui n'ont pu trouver place dans la classification précédente.

L'Algérie expose deux charrues : l'une d'un modèle très perfectionné pour le pays; l'autre destinée à remplacer chez les indigènes l'araire très primitif dont ils font usage depuis un temps immémorial, et que l'on ne peut guère leur faire abandonner qu'en lui substituant un instrument s'en rapprochant le plus possible, tout en lui étant déjà notablement supérieur par les services qu'il peut rendre.

L'inventeur qui a été l'objet, dans un récent concours, d'une récompense spéciale pour cet objet, a, de l'avis des hommes les plus compétents, complètement atteint le but proposé.

Cette série contient aussi des ouvrages publiés, imprimés et édités en France et surtout en Algérie, où cette industrie de premier ordre a fait, comme on peut le voir, d'importants progrès.

On trouvera enfin mentionnés dans cette série ces meubles et tous ces jolis objets d'ébénisterie fabriqués à Paris avec les bois de l'Algérie, et principalement avec le plus beau de tous, le thuya.

---

#### EXPOSANTS :

##### 728. **AHMED-BEN-KADDOUR**, à Constantine.

Soc de charrue indigène, grand soc de charrue du Sahara.

##### 729. **BASTIDE**, libraire-éditeur, à Alger.

Collection de livres et autres ouvrages édités par l'exposant :

Cours complet de la langue arabe, par M. L.-J. Bresnier; prix 12 fr.

Christomathie arabe, lettres, actes et pièces, avec traduction française, par le même, 9 fr.

Eléments de calligraphie orientale, id., 3 fr. 50 c.

Anthologie arabe élémentaire, id., 5 fr.  
Djaroumia, grammaire élémentaire, id., 5 fr.  
Géronimo, le Martyr du fort des 24 heures à Alger, par M. Berbrugger, 75 c.  
Epoques militaires de la Grande-Kabylie, id., 2 fr.  
Livre explicatif de la bibliothèque, Musée d'Alger, id., 2 fr.  
Les Puits artésiens des oasis méridionales de l'Algérie, id., 2 fr.  
Revue africaine (journal), id., 14 fr. l'année.  
Indicateur général de l'Algérie, par M. Bérard, 5 fr.  
Poèmes algériens et récits légendaires, id., 3 fr. 50 c.  
Histoire critique du culte de la sainte Vierge en Afrique, par Mgr Pavy, évêque d'Alger,  
prix 1 fr. 50 c.— Proprium sanctorum diocesis Algeriensis, id., 1 fr. 50 c.  
Du célibat ecclésiastique, id., 5 fr.  
Touchante histoire d'une mère et de ses trois enfants, id., 50 c.  
Catéchisme du diocèse d'Alger, id., 50 c. — Le même, en espagnol, id., 50 c.  
Statuts synodaux du diocèse d'Alger, id., 3 fr. — Petit office du soir, id., 30 c.  
Esquisse d'un traité sur la souveraineté temporelle du Pape, id., 5 fr.  
Introduction à la lecture du Coran, par M. Solvet, 5 fr.  
Notice sur les successions musulmanes, id., 1 fr. 50 c.  
Calendrier du cultivateur en Algérie, par M. Vallier, 2 fr.  
Etc., etc., etc., etc.

730. **BECKER ET OTTO**, fabricants, 79, rue du Temple, à Paris.— Emploi des bois de l'Algérie.

Collection d'objets d'ébénisterie.

731. **CORNY** (E.), graveur-lithographe, à Alger.

Carte des Hadjoutes gravée en 1861, 2 feuilles.  
Carte de la province d'Alger, gravée en 1860, 8 feuilles.  
Itinéraire d'une exploration dans le Sud par M. de Colomb, en 1857.  
Carte des expéditions de 1854, 1856 et 1857, dans la Kabylie.

732. **DUTHOIT**, fabricant à Paris, 14, rue de Montmorency.— Emploi des bois de l'Algérie.

Collection d'objets d'ébénisterie.

733. **FILLIAS ET JUETTE**, fabricants à Mustapha supérieur, près Alger.

Paille ininflammable.

734. **FULCONIS**, artiste statuaire, 9 bis, avenue de Ségur, à Paris. (*Arts industriels.*)

Statues représentant deux types de femmes algériennes.

735. **JOUBY ET GUIBERT**, à Paris, 18, rue Chapon.— Emploi des bois de l'Algérie.

Collection d'objets d'ébénisterie.

736. **MARÉCHAL**, fabricant à Paris, 24, rue des Gravilliers. — Emploi des bois de l'Algérie.

Collection de caves à liqueurs et autres objets d'ébénisterie.

737. **MASSADIER**, constructeur à Oran.

Charrue à deux sillons surmontée d'un semoir.

738. **MERCADIER**, régent de mathématiques au collège de Constantine.

Instrument pour relever le point en mer.

739. **MERCIER**, fabricant à Paris, 24, rue des Gravilliers — Emploi des bois de l'Algérie.

Collection de tabatières.

740. **MONTAL**, fabricant à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 31. — Emploi du bois de thuya de l'Algérie.<sup>†</sup>

Un grand piano droit, nouveau modèle en bois de thuya avec riche marqueterie en étain et moulure en ébène, d'une grande puissance de son, à trois cordes en éventail, transpositeurs avec trois pédales, expression, accrochements et forte.

741. **NOIROT**, directeur de la REVUE DU MONDE COLONIAL, 3, rue Christine, à Paris.

Collection de la Revue (6 volumes parus.— 4<sup>e</sup> année).

742. **PARIS** (J.), constructeur à Oran.

Charrue d'invention nouvelle destinée à remplacer chez les Arabes l'araire primitif dont ils font usage.

743. **PERRIER**, imprimeur-éditeur, à Oran.

Collection de livres et autres ouvrages édités par l'exposant :

Histoire d'Oran. — Notice sur les ruines d'Aïn-Temouchent. — Notice sur les mines de Gar-Rouban. — Chambre consultative d'agriculture d'Oran. — Le Pêcheur et le Génie. *Moniteur agricole*.

744. **ROUGÉ**, fabricant à Paris, 41, rue de Grenelle-Saint-Honoré.— Emploi des bois de l'Algérie.

Collection de cannes.

745. **SECKHEL**, fabricant à Alger.

Râtelier en bois indigène, garni de défenses de sanglier.

Rosaces      idem,      id.      id.



# TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction.....	v
Observations préliminaires .....	xi
<i>Première Série. — VÉGÉTAUX ET PRODUITS VÉGÉTAUX.</i>	
<b>I<sup>e</sup> section.— Bois.— Lièges, etc.</b>	
Notice.....	1
Exposants.....	2
<b>II<sup>e</sup> section.— Textiles autres que le coton et la soie (Alfa.— Diss.— Palmier nain.— Lin).</b>	
Notices .....	9
Exposants.....	12
<b>III<sup>e</sup> section.— Cotons, tissus et filés de coton.</b>	
Notice.....	16
Exposants.....	18
<b>IV<sup>e</sup> section.— Graines et matières oléagineuses.— (Olivier, Huile d'olive.— Matières oléagineuses.— Arachide.— Lin.— Madia-sativa.— Cameline.— Carthame.— Chanvre indigène.— Colza.— Navette et radis oléifère de la Chine.— Hélianthe.— Ricin.— Pavot).</b>	
Notices .....	24
Exposants.....	27
<b>V<sup>e</sup> section.— Matières tinctoriales et tannantes.— (Garance.— Henné.— Chenille.— Indigo).</b>	
Notices .....	30
Exposants.....	34
<b>VI<sup>e</sup> section.— Baumes, gommes et résines.</b>	
Notice .....	36
Exposants.....	36
40	

VII <sup>e</sup> section.— Matières médicinales.	
Notice.....	37
Exposants.....	37
VIII <sup>e</sup> section.— Céréales.— Fourrages.— Légumes.— (Céréales.— Blé tendre, — Blé dur.— Seigle.— Orge.— Avoine.— Maïs.— Fèves.— Panis ou millet.— Riz sec.— Sorgho.— Fourrages.— Légumes.)	
Notices .....	40
Exposants.....	46
IX <sup>e</sup> section.— Farines et pâtes alimentaires.	
Notice .....	55
Exposants.....	57
X <sup>e</sup> section.— Alcools.— Vins.— Conserves et fruits.	
Notice .....	60
Exposants.....	61
XI <sup>e</sup> section.— Essences.— Huiles essentielles.— Parfums.	
Notice.....	68
Exposants.....	69
XII <sup>e</sup> section.— Tabacs.	
Notice .....	69
Exposants.....	72
XIII <sup>e</sup> section.— Divers végétaux industriels.	
Notice .....	77
Exposants.....	77
XIV <sup>e</sup> section.— Herbiers.	
Notice .....	77
Exposant unique.....	77

*Deuxième Série. — MINÉRAUX.*

I <sup>e</sup> section.— Mines.— Salines salées.— Sel gemme.— Combustibles minéraux. — Carrières.— Sources minérales et thermales.	
Notices .....	78
Exposants.....	95

*Troisième Série. — ANIMAUX ET PRODUITS ANIMAUX.*

I <sup>e</sup> section.— Espèce bovine (Bœufs).— Espèce ovine (Moutons-Demmans, laines).— Plumes d'autruche.	
Notice.....	101
Exposants.....	108

II <sup>e</sup> section.— Soies.	Notice .....	112
	Exposants.....	114
III <sup>e</sup> section.— Cuirs et peaux.	Notice.....	117
	Exposants.....	119
IV <sup>e</sup> section.— Cires et Miels.	Notice.....	119
	Exposants.....	120
V <sup>e</sup> section.— Os, cornes, écailles.— Aucun produit.		
VI <sup>e</sup> section.— Produits tirés des eaux.— Pêche.— Corail.	Notices.....	121
	Exposants.....	124
VII <sup>e</sup> section.— Spécimens de la faune algérienne.	Notice .....	125
	Exposant unique .....	125

*Quatrième Série. — ETHNOGRAPHIE, INDUSTRIE INDIGÈNE.*

Section unique.	Notice .....	126
	Exposants.....	127

*Cinquième Série. — TUBERCULES ET RACINES ALIMENTAIRES.*

I <sup>e</sup> section.— Tubercules et racines alimentaires.	Notice .....	135
	Exposants.....	135
II <sup>e</sup> section.— Fruits (Oranges.— Ananas.— Fruits divers).	Notice .....	138
	Exposants.....	139

*Sixième Série. — PRODUITS DIVERS.*

Section unique.	Notice .....	142
	Exposants.....	142

FIN DE LA TABLE.

